



HAL
open science

**Définir une politique documentaire face aux enjeux
d'une société du savoir : cas de l'école primaire Robert
Allemand**
Claire Roux

► **To cite this version:**

Claire Roux. Définir une politique documentaire face aux enjeux d'une société du savoir : cas de l'école primaire Robert Allemand. Sciences de l'information et de la communication. 2007. dumas-01558092

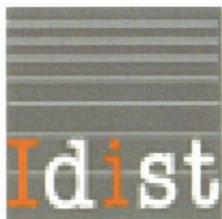
HAL Id: dumas-01558092

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01558092>

Submitted on 12 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Roux Claire

MASTER 1, MENTION ICD
(Option : Sciences de l'Information et du Document)

RAPPORT-MEMOIRE DE STAGE

Mission effectuée du 18 décembre 2006 au 22 décembre 2006 et du 09 janvier au 09 février
2007

A l'école primaire Robert Allemand
A Calais (62100)

**DEFINIR UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE FACE AUX
ENJEUX D'UNE SOCIETE DU SAVOIR : CAS DE L'ECOLE
PRIMAIRE ROBERT ALLEMAND**

Sous la direction de :
M Eric DELAMOTTE (responsable universitaire)
M Pascal MASSON (tuteur professionnel)

Soutenu le 12 juin 2007 à l'UFR IDIST
Université Charles de Gaulle, Lille 3 (Campus Pont de Bois)
BP 60 149, 59 653 Villeneuve d'Ascq Cedex

REMERCIEMENTS

Je remercie M. Delamotte Eric, mon directeur de mémoire pour ses conseils et ses cours qui furent très instructifs

Je remercie l'ensemble des membres de l'école, en particulier M. Masson mon tuteur de stage, pour leur accueil et leur coopération.

Je remercie Mme Gilliers pour son aide précieuse et tous mes amis fidèles.

<i>Avant-propos</i>	5
<i>Introduction</i>	6
1. Présentation du projet	8
1.1. L' école primaire Robert Allemand dans le système éducatif.	8
1.1.1. Institutions, organisation et enjeux du lieu de stage.	9
L'organisation administrative et les compétences partagées	9
Les enjeux liés à la territorialisation.	12
L'organisation interne de l'école.....	14
1.1.2. Les missions d'une école classée en réseau d'éducation prioritaire	17
L'éducation prioritaire.....	17
L'égalité des chances.	19
L'harmonisation des programmes et mutation pédagogique	21
1.2. Délimiter la mission.....	24
1.2.1. Vous avez dit créer une BCD ?	24
Définition et objectifs d'après le système éducatif français.....	24
Centre documentaire ou bibliothèque ?.....	25
1.2.2. Créer une BCD : un projet dans une logique de l'action et du partenariat. ..	27
Le projet BCD	27
Articulation du projet BCD et du plan de développement local de la lecture.....	28
1.3 Négociation, définition et stratégie pour une politique documentaire	28
1.3.1. Gérer la transition	28
Culture de l'école face au changement.....	29
Négocier les statuts des acteurs et les étapes du projet.	30
1.3.3. Le choix de la politique documentaire	31
Politique documentaire : traduction	31
Définitions de projet documentaire, projet BCD et projet pédagogique.....	33
1.3.2. La méthodologie du projet	34
Définir les orientations et le système de valeurs communes.....	34
Une stratégie pour l'action	35
2. Histoire et enjeu des BCD : construction d'un système de valeurs communes	37
2.1. BCD : naissance d'un nouveau concept.....	38
2.1.1. Héritage des BCD : les bibliothèques scolaires favorisant l'accès aux livres. 38	
Les bibliothèques scolaires : conserver et contrôler.....	38
L'ouverture de la bibliothèque scolaire.....	39
2.1.2. BCD face aux problèmes de lecture et renouveau du rôle du document.	40
Le document est un moyen et non une fin :naissance des SDI.	40
BCD :un outil de transformation pour lutter contre la crise de la lecture	41
2.1.3. BCD et SDI, outils favorisant l'autonomie et la lecture	43
Permettre l'autonomie.	43
Savoir lire.	44
2.2. Développement des BCD et rénovation pédagogique.....	45
2.2.1. La circulaire de 1984, première définition officielle des BCD	45
Premier objectif : former des lecteurs polyvalents.....	46
Deuxième objectif : développer l'autonomie dans la construction des savoirs et l'ouverture sur la vie locale.	47

2.2.2. Un personnel indispensable ?	47
Vers une légitimité du lieu et de la profession pour les CDI	47
Absence de personnel pour les BCD	48
2.3. Le rôle des BCD au cœur de la société de l'information : mener vers la société du savoir ?.....	48
2.3.1. Les objectifs des BCD des années 1990 aux années 2000	48
Finalité des BCD : pour une médiation documentaire?	48
2000's : enjeux de la société de l'information et NTIC	50
2.3.2. BCD et les nouveaux enjeux de l'éducation à l'information	51
Définition et enjeux de l'éducation à l'information	51
L'importance de la formation : un enjeu déjà connu.....	53
L'EI : vers un nouveau cadre théorique d'apprentissage ?	54
3. <i>Préconisations pour une politique documentaire</i>	58
3.1. Analyses interne, externe et du public.....	59
3.1.1. Analyses interne et externe	59
L'analyse interne	59
Analyse externe.	66
3.1.2. Analyse du public.	67
Méthode choisie :	67
Analyse du public.....	67
3.2. Les axes de développement.	69
3.2.1. Politique d'acquisition et informatisation	70
Acquérir : pourquoi ? pour qui ?	70
Procédures (chaîne documentaire) et outils d'acquisition.....	72
Travailler en réseau et évaluer	75
3.2.2. Politique d'accès et de communication	76
3.2.3. Politique de formation	77
Former : une nécessité.....	77
Préconisations pour les élèves et le personnel	78
3.3. Ce qui a été fait.....	79
3.3.1. Le premier fonds documentaire de la BCD	79
Une mise en commun du fonds	79
Un premier désherbage.....	79
3.3.2. Conception des espaces	79
La zone espace lecture.....	80
La zone ouvrage documentaire	81
La zone audiovisuelle.....	82
La zone de communication et de l'information spécialisée	82
Evaluation	83

Avant-propos

Afin de déterminer la question centrale du mémoire la presse spécialisée, des thèmes débattus et les publications des sites Internet de référence ont été pertinents. La connaissance minimale du sujet et la construction de la problématique se sont faites également en constituant une bibliographie avec des ouvrages de référence. Au final une tentative pour confirmer, affirmer ou affiner les hypothèses de la problématique a été menée, notamment en situant le sujet du mémoire entre une modélisation théorique et des analyses professionnelles et de professionnels (presse spécialisée dans les domaines de disciplines, témoignages, théories concernant les quatre disciplines carrefour).

Introduction

Les Bibliothèques Centres Documentaires se sont surtout développées durant les années 1990. Cette période est marquée par de nombreux enjeux pédagogiques, éducatifs, sociaux culturels, économiques et politiques. En effet face au développement des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) et aux bouleversements plus ou moins significatifs engendrés par ce qu'on nomme la société de l'information, les CDI (Centres de Documentation et d'Information) du second degré se sont retrouvés au cœur des projets pédagogiques des établissements scolaires. Empruntes d'inquiétudes ou d'espoirs les théories nouvelles des pédagogues marquent les esprits concernés par les enjeux de l'éducation. Ainsi des réflexions concernant les compétences que chaque usager des centres documentaires doit développer, afin de devenir des acteurs autonomes de la société de l'information, se construisent. Les visées concernant la maîtrise de l'information deviennent un des centres d'intérêt des politiques éducatives menées par l'Education Nationale. Les BCD, nées dans les années 1980, héritières des bibliothèques scolaires, constituent quant à elles un outil de lutte contre les problèmes de lecture et portent en elles la mission première des bibliothèques publiques. Dans les années 1990 ce dispositif doit apprendre à s'adapter aux changements sociétaux. Cependant des ambiguïtés quant à la signification des BCD persistent, la preuve en est la quasi absence de documents officiels récents à leur propos et les difficultés que ces structures rencontrent pour se maintenir dans des conditions favorables dans certaines écoles.

Aujourd'hui le système éducatif se retrouve confronté à de nouveaux enjeux portés par ce qu'on désigne la société du savoir et souhaite favoriser la continuité éducative. Cet objectif touche naturellement les établissements scolaires du premier degré. Les missions menées par ces écoles doivent-elles être redéfinies ? L'école primaire Robert Allemand à Calais, qui souhaite acquérir une BCD, est aujourd'hui confrontée à cette difficulté identitaire. Dès lors comment articuler les objectifs conduits par une BCD aux missions de l'établissement commanditaire ? En d'autres termes dans quelle mesure la mise en place d'une BCD à l'école Robert Allemand est-elle pertinente et possible ? Cette question centrale s'inscrit au carrefour principalement de quatre domaines de disciplines : les sciences de l'information et de la communication, les sciences de l'éducation, de la sociologie et du management. Il est donc

important de connaître les problèmes soulevés dans ces domaines afin de les confronter. Cette confrontation permettra-t-elle de déboucher sur des solutions applicables ?

Afin de répondre aux attentes de l'école Robert Allemand dans les meilleures conditions le projet est tout d'abord défini. Il s'agit dans un premier temps de situer l'école dans le système éducatif par rapport aux autres institutions, ses partenaires et son environnement. Cette délimitation, tracée également par l'observation du fonctionnement interne de la structure, s'accompagnera d'une vision critique des réactions et des influences qui peuvent exister dans une dynamique de projet. Ainsi grâce à cette prise de conscience des potentialités de chaque facteur déclencheur d'une prise de décision, le sens de la mission sera posée. Le choix de définir une politique documentaire ne sera ensuite assumé qu'à condition de construire un système de valeurs communes à tous les acteurs concernés. Cette deuxième étape, motivée par la volonté d'atteindre des objectifs et une certaine concrétisation, permettra d'établir le vivier de réponses indispensables pour formuler des précautions dans le sens de la mission.

1. Présentation du projet.

1.1. L' école primaire Robert Allemand dans le système éducatif.

Le stage a été effectué à l'école primaire Robert Allemand, à Calais. Le directeur et les professeurs de cette école souhaitent établir une BCD, Bibliothèque Centre Documentaire. Cette école élémentaire et maternelle a pour mission de fournir un service public, l'éducation. Selon la loi d'orientation de 1989¹ « *l'éducation est la première priorité nationale.* » Après examen de cette loi d'Orientation il semble que l'école commanditaire doit assurer un service public dont les objectifs et les enjeux peuvent se résumer comme suit. Il s'agit pour l'école Robert Allemand de considérer comme priorité l'éducation de ces élèves en l'élaborant en fonction de ces dits élèves tout en contribuant à l'égalité des chances. Elle doit également leur garantir de développer leur personnalité, d'élever leur niveau de formation, de s'insérer dans la vie sociale et d'exercer leur citoyenneté. L'ensemble de ces missions est effectué en gardant à l'esprit l'importance de faire acquérir aux élèves une culture générale quelque soit leur origine sociale ou géographique tout en favorisant l'intégration des handicapés. (Voir ANNEXE 1). Il semble nécessaire, malgré ces connaissances acquises, de préciser dans quelle mesure l'école Robert Allemand répond à cette priorité nationale qu'est l'éducation, assignée à l'ensemble du système éducatif, afin de bien connaître la structure qui a fait appel à un stagiaire pour créer la BCD. Ces précisions permettront de saisir quelle est la place de cette école dans le système éducatif, quelle est son organisation, quelles sont les instances concernées par son existence et sa mission éducative et également quels sont les enjeux et les débats liés à une telle structure. Il s'agit également de préciser ce qu'est l'« organisation » Robert Allemand considérant l'acception du mot « organisation » égale à « un ensemble de personnes regroupées en vue d'atteindre certains buts, avec ses règles, des normes et des valeurs. »

¹ Cette loi d'Orientation datant de 1989, a été votée à l'initiative du ministre de l'Education Lionel Jospin. Ce ministre souhaitait constituer une référence pédagogique et fixer au système éducatif une obligation de résultats.

1.1.1. Institutions, organisation et enjeux du lieu de stage.

L'école Robert Allemand fait partie du système éducatif. A proprement parlé la notion de système renvoie à la définition suivante : « un composé de parties coordonnées entre elle ».² Dans un sens plus restrictif, il s'agit de l'ensemble des institutions qui participent à la fonction éducative, et aussi de l'organisation d'ensemble de l'architecture scolaire (c'est-à-dire du déroulement général des études, cycles...)³. C'est pourquoi dans un premier temps il convient de présenter les institutions concernées par l'école Robert Allemand et l'organisation de l'architecture de l'école.

L'organisation administrative et les compétences partagées

L'école primaire Robert Allemand est dépendante d'une organisation administrative fruit de la décentralisation, qui est depuis quelques années au cœur des débats sur l'école et qui a transformé le rapport des élus avec le système éducatif. Afin de saisir qui possède quelle compétence par rapport à l'école Robert Allemand et appréhender la structure dans de bonnes conditions, faire un point sur ces relations et les responsabilités de chacun est important. Il s'agit de situer les institutions et les acteurs concernés par les questions relatives à cette école primaire au sein de ce qu'on nomme le système éducatif.

L'organisation administrative :

Au niveau national, le ministre de l'Education nationale est au sommet de cette organisation. Le ministre actuel est Xavier Darcos. Ce dernier est responsable de la mise en oeuvre des décisions du gouvernement en matière d'éducation, entouré d'un cabinet chargé de l'aider dans ses décisions. Il existe également au niveau national onze directions chargées d'élaborer et de mettre en oeuvre les décisions du gouvernement.

Parmi ces directions il y a la DESCO (direction de l'enseignement scolaire), la direction des personnels enseignants (DPE), la direction de l'enseignement supérieur (DESUP), la direction des affaires financières DAF), la direction de la programmation et du développement (DPD).

² Selon le dictionnaire Littré.

³ In **RUANO-BORBALAN, Jean-Claude (sous la coordination).** *Eduquer et Former. Les connaissances et les débats en éducation nationale.* Paris : Editions Sciences Humaines, 2001. 432 p.

A un autre niveau il existe ce qu'on appelle les services déconcentrés. Parmi ces services déconcentrés on découvre :

- La circonscription. L'école Robert Allemand fait partie de la circonscription de Calais II. Notons que les inspecteurs de l'Education nationale faisant partie de la circonscription sont chargés de la responsabilité de cette circonscription (une ou plusieurs communes) et ont compétences sur écoles maternelles et élémentaires. L'Inspectrice de Robert allemand est Madame Plouvin.
- Au niveau régional, ce sont les corps d'inspection, les corps dits régionaux, qui ont une responsabilité par rapport aux écoles primaires. Il existe deux types de corps régionaux : inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR-IA) et inspecteurs de l'Education Nationale. Ce sont les Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) qui ont une responsabilité sur l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires d'une circonscription (leur nombre peut aller jusqu'à 40 ou 50).

Des compétences partagées :

En ce qui concerne les compétences des acteurs concernés par l'école primaire Robert Allemand il est important de noter que ces compétences ont été partagées suite aux lois de décentralisation et de déconcentration⁴. En effet la décentralisation consiste en une répartition d'un pouvoir et des compétences, auparavant tenus par l'Etat, à des assemblées élues ayant un budget et un exécutif propre. Ainsi la commune de Calais, le département du Pas-de-Calais et la région Nord Pas-de-Calais ont été érigées en collectivités territoriales de plein exercice. C'est pourquoi ces dernières exercent leurs compétences relatives à l'école Robert Allemand sans contrôle préalable, dans le respect de la réglementation nationale. Ces compétences sont résumées dans le tableau suivant.

⁴ Les premières lois de décentralisation datent de 1892 et les dernières lois de déconcentration et de décentralisation datent de 2004.

La décentralisation. Transferts de compétences de l'Etat à une collectivité territoriale.

<i>Niveau de responsabilité</i>				
Compétences	<i>Commune</i> Calais	<i>Département</i> PDC	<i>Région</i> NPDC	<i>Etat</i>
Constructions Reconstructions Extensions Grosses réparations	Ecoles maternelles et élémentaires	Collèges	Lycées d'enseignement général, technique et professionnel Université	Université
Crédits d'équipement et de fonctionnement	Ecoles maternelles et élémentaires	Collèges	Lycées d'enseignement général, technique et professionnel	Université + une partie des dépenses pédagogiques des lycées et des collèges (manuels scolaires) + dépenses de personnels enseignants (écoles, collèges, lycées) et ATOSS (collèges, lycées)
Compétences particulières	Organisation d'activités éducatives sportives et culturelles dans les locaux scolaires			Programmes, structures pédagogiques des établissements Diplômes Recrutement des personnels
	Modification Des heures d'entrée et de sortie des élèves			
Instances de concertation	Comité local d'éducation	Conseil départemental De l'Education nationale	Conseil académique de l'Education nationale	Conseil supérieur de l'Education

Source : In Jean-Louis Auduc, *Le système éducatif, école, collège lycée, un état des lieux, les instances et les mécanismes, les évolutions, les enjeux, les débats*, p.33

En rouge : les compétences des collectivités territoriales concernant les écoles primaires, donc l'école Robert Allemand.

Les enjeux liés à la territorialisation.

L'éducation, une priorité de la ville de Calais ?

Il est notable que cette organisation et ces décentralisations sous-tendent des enjeux. En effet Jean-Louis Auduc⁵ qui s'est intéressé à ces questions note que les collectivités territoriales ont de plus en plus trouvé leur place dans le système éducatif et que l'établissement scolaire est devenu une pièce importante. En ce qui concerne l'école primaire les élus locaux (les maires) se sont toujours intéressés à leur cas, étant données les responsabilités que ces derniers ont par rapport aux établissements du premier degré. Cependant le dispositif de compétences partagées dans le domaine de l'Education nationale mis en place en 1985-1986 a accéléré la formation des élus aux réalités du système éducatif, car les collectivités territoriales prennent en charge aujourd'hui les constructions des collèges et des lycées, ce qui a modifié le rapport de ces élus avec l'ensemble du système éducatif. Selon Jean-Louis Auduc, « même s'ils protestent souvent de n'avoir à s'occuper que des murs, les élus locaux ont ainsi pris conscience des enjeux pédagogiques, institutionnels sociaux de l'école »⁶. « De plus la mutation accélérée des techniques et du chômage des jeunes »⁷ ont comme effet la prise de conscience de la nécessité des diplômes et des qualifications qui sont vus comme des « passeports nécessaires ». Cela se vérifie-t-il à Calais ? D'après des observations de terrain il semble en effet que les diplômes et les qualifications sont une préoccupation de la municipalité calaisienne, commune concernée par des problèmes de chômage importants. En effet malgré la présentation faite par la mairie sur son site Internet (« Calais est une ville portuaire annoncée par la mairie comme « aujourd'hui une ville portuaire de première importance [...] Calais la capitale du Transmanche, porte de France et de l'Europe continentale ») on ne peut nier que cette ville a souffert économiquement, socialement et culturellement des dégâts occasionnés par les deux guerres mondiales et par une crise économique liée en partie à la fermeture des industries dentellières.

⁵ AUDUC, Jean-Louis. *Le système éducatif. Ecole, collège, lycée*. Paris : Hachette éducation, 2005. 381 p.

⁶ In AUDUC, Jean-Louis. *Le système éducatif. Ecole, collège, lycée*. Paris : Hachette éducation, 2005. 381 p.

⁷ Idem
p.32.

Les chiffres du chômage sont parlants. En effet, ville de 78000 habitants, centre d'une agglomération de 100000 habitants, il y a tout de même 24 % de chômage.

Cependant, cette ville se restructure depuis quelques années pariant notamment sur un certain développement économique (« 4B », complexe commercial ouvert il y a peu de temps) et culturel (Scène Nationale et autres manifestations). En ce qui concerne l'éducation, la ville a aussi évolué. Il existe ainsi aujourd'hui des écoles primaires publiques, sept collèges publics et cinq lycées publics, l'universités ULCO (Université du Littoral et de la Côte d'Opale), des centres de formation ou de réinsertion pour adulte (GRETA, CUEEP, AFPA.). L'école Robert Allemand est située justement dans le quartier du Beau-Marais, non loin des universités et de nombreux centres de formation, dans un quartier dit sensible et fortement touché par le chômage. Notons que Robert Allemand fait partie du Réseau d'Education Prioritaire, les élèves proviennent de famille parfois en difficulté, en situation précaire, selon l'observation des statistiques sur le logiciel de gestion administratif « Director » de l'école. Afin de pallier à ce genre de difficultés et offrir une éducation de qualité à tous, selon Jean-Louis Auduc, une évolution, indispensable, doit consister en une implication de plus en plus importante, à tous les niveaux, des acteurs du terrain, qu'ils soient enseignants, chefs d'établissement, élus locaux. Malgré tout l'intervention régulatrice de l'Etat doit être sauvegardée car l'autonomie, l'implication, le partenariat ne veulent pas dire, pour reprendre une expression de Jean Andrieu, « *Transfert de souveraineté* », chaque élève doit recevoir une éducation de qualité, quel que soit son lieu de résidence. Le but est de rechercher une autonomie et une implication de tous ceux concernés par le système éducatif mais sans un éclatement du service public. Ainsi les capacités d'initiative des équipes pédagogiques doivent être poussées et il faut réfléchir à une implication plus importante des collectivités territoriales dans toutes les actions que les établissements doivent menées. C'est pourquoi les entreprises, régions, départements, communes, mouvements associatifs doivent devenir de véritables partenaires avec toute l'acception de ce mot, du système éducatif.

Le contrat éducatif local

L'Education nationale, territorialisée, a justement créé un dispositif menant au partenariat qui concerne l'école Robert Allemand : le contrat éducatif local. Qu'est-ce qu'un contrat éducatif local ? Selon le site de l'Education nationale et du contrat local éducatif les Contrats Educatifs Locaux sont nés de la volonté d'appréhender l'éducation des enfants et des jeunes dans sa totalité. Ces contrats ont été mis en place pour mettre en cohérence tous les

temps, scolaire, péri et extra scolaires. Il s'agit d'aborder l'éducation dans sa globalité, avec l'ensemble des partenaires concernés par ce qui est désormais défini comme une mission partagée: familles, Etat, et en particulier les enseignants, milieu associatif, collectivités locales, pour parvenir à une réelle continuité éducative. Ces contrats ont été créés dans l'optique d'une éducation globale, considérée comme un enjeu prioritaire pour la réussite et l'insertion de tous, et tente de permettre aux enfants et aux jeunes de tirer mieux parti de leur temps scolaire et de leur temps libre mieux en les articulant et les équilibrant mieux. Ainsi l'Etat souhaite par ce contrat mobiliser tous les partenaires et les acteurs éducatifs pour atteindre ses objectifs et favoriser la réussite des enfants et des jeunes, en accordant une priorité aux plus défavorisés d'entre eux. C'est pourquoi un projet nommé RARE est en construction à Robert Allemand. Ce projet consiste en un soutien d'enseignants du collège Vadès, affilié à l'école Robert Allemand, auprès des élèves de l'école primaire. C'est ainsi aussi que diverses associations et lieux publics ont travaillé en coopération avec l'école Robert Allemand.

Après avoir tenté de situer l'école dans le système éducatif par rapport aux autres institutions, à ses partenaires, à son environnement il fallait, afin de bien comprendre la structure commanditaire, observer et connaître son fonctionnement interne.

L'organisation interne de l'école

La scolarité, une organisation par cycles

Une première caractéristique de l'école Robert Allemand est son fonctionnement par cycle, comme toutes les écoles primaires. Mais chaque école choisit d'organiser la répartition des élèves de la manière la plus pertinente. Cette organisation par cycle a été instaurée d'après la loi d'Orientation de 1989 qui a remplacé les anciennes divisions de maternelles et de l'école élémentaire. Les élèves de l'école Robert Allemand (188 élèves), ayant tous suivis une scolarité dans le secteur public, sont répartis dans trois cycles. (Voir ANNEXE 2)

- Le cycle 1 des apprentissages premiers, sections de maternelle petite section et moyenne section (66 élèves).
- Le cycle 2 des apprentissages fondamentaux (grande section de maternelle, CP, CE1)
- Le cycle 3 des approfondissements (CE2, CM1, CM2)

Notons qu'il y a 122 élèves du CP au CM2.

Comme le souligne Jean-Louis Auduc « une division est « à cheval sur deux cycles », la Grande Section de maternelle : à la fois aboutissement de l'école maternelle, consolidation de la maîtrise des compétences exigées dans le cycle des apprentissages premiers et commencement du cycle des apprentissages fondamentaux. ». Selon la loi d'Orientation « la scolarité est organisée en cycles pour lesquels sont définis des objectifs et des programmes nationaux de formation comportant une progression annuelle ainsi que des critères d'évaluation »⁸. Le cycle, cependant, n'est pas une structure administrative qui se substituerait à la classe ou à l'école. En effet l'école maternelle et l'école élémentaire sont tout de même séparées. La structure de base au sein de l'école reste le groupe sous-classe avec un maître responsable et ce sont aux maîtres et aux équipes de cycle et d'école de voir comment mettre en oeuvre la pédagogie la mieux adaptée à la réussite des élèves. En effet les textes réglementaires précisent que toutes les organisations de classes ou d'écoles sont compatibles avec la mise en place des cycles pédagogiques.

Ainsi les cycles sont organisés de la manière suivante à l'école Robert Allemand :

- Le cycle 1 des apprentissages premiers, sections de maternelle : la répartition est faite en groupes-classes selon les âges. Cette organisation la plus classique nécessite un travail d'équipe de tous les maîtres d'un même cycle, notamment pour planifier l'allongement ou la réduction des cycles pour certains élèves. Il est vrai que les professeurs de ce cycle travaillent souvent ensemble à Robert Allemand et les classes les concernant sont regroupées.
- Le cycle 2 des apprentissages fondamentaux (grande section de maternelle, CP, CE1), et
- le cycle 3 des approfondissements (CE2, CM1, CM2): les élèves d'âge différents d'un même cycle sont confiés pour une année scolaire au même maître. Cette situation peut se rencontrer dans les écoles jugeant utiles de favoriser les interactions fructueuses entre les groupes hétérogènes.

⁸La notion de cycle testée en 1991 dans trente trois départements français a été instaurée pour éviter des ruptures liées à la fragmentation des parcours scolaires. Cette organisation prend en compte l'évolution de l'apprentissage de chaque enfant et l'évaluation de ses acquis.

Présentation des acteurs

Chaque classe de l'école Robert Allemand a donc son professeur. Mais les professeurs ne constituent pas à eux seuls l'ensemble du personnel de l'école. L'école est une organisation. Il y a donc des acteurs et une hiérarchie et des responsabilités différentes qui sont présentés dans ce tableau.

Personnel enseignant interne	Personnel et acteurs non enseignant interne	Personnel externe
<p>Professeurs des écoles</p> <p><i>Maternelle :</i> Mlle Bruchet en charge de 22 élèves Mme Ficheaux (21 élèves) Mme Taquet (23 élèves)</p> <p><i>Primaire :</i> Mme Renaud (23 élèves) Mme Martin (22 élèves) M. Masson (le directeur) (26 élèves) Mme Roux (25 élèves) M. Minet (26 élèves)</p> <p><i>Personnel du réseau d'aide :</i> Une maître G Une maître E</p>	<p>Une EVS</p> <p>Deux assistantes d'éducation</p> <p>Trois ATSEM (Agents territoriaux spécialisés écoles maternelles)</p> <p>L'association des parents d'élèves</p>	<p>Service médical Une infirmière scolaire Un médecin scolaire Une psychologue scolaire</p> <p>Mairie Responsable des affaires générales de l'enseignement Chef du bureau d'enseignement Service sanitaire</p> <p>Inspection</p>

Il est important de noter que le Conseil d'Ecole qui existe depuis 1976 se compose des représentants élus par les parents, en nombre égal à celui des classes de l'école, et du conseil des maîtres : il est présidé par le directeur de l'école. Le conseil d'école est responsable du fonctionnement journalier de l'école. Il comprend également le maître ou son représentant, un conseiller municipal désigné par le conseil municipal, le délégué départemental de l'Education nationale (DDEN) chargé de l'école, un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, choisi par le conseil des maîtres. L'Inspecteur de l'Education nationale (IEN) de la circonscription assiste de droits aux réunions. Le conseil d'école se

réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats.

Peuvent assister au conseil d'école avec voix consultatives pour les affaires les intéressant :

- le personnel du réseau d'aides spécialisées
- les médecins chargés du contrôle médical scolaire
- les infirmiers scolaires
- les assistantes sociales
- les agents spécialisés des écoles maternelles
- et tous ceux qui parviennent à divers titres auprès des élèves pour les langues vivantes, les langues et cultures d'origine.

Cette organisation interne de Robert Allemand est faite pour remplir une fonction. Mais laquelle et comment ?

1.1.2. Les missions d'une école classée en réseau d'éducation prioritaire

L'éducation prioritaire

L'école Robert Allemand fait partie du Réseau d'Education Prioritaire (REP) et ambition réussite, et est considérée comme « zone violence ». Cette situation mène à définir les enjeux propres à ce type d'établissement. Une école comme Robert allemand implantée dans un REP doit mener une politique éducative particulière. On parle d'éducation prioritaire. C'est à partir d'une analyse de besoins auprès des professeurs , de l'étude des enjeux à atteindre selon les textes officiels et de la lecture d'articles que l'on a tenté d'éclairer ce qu'est l'éducation prioritaire . Selon le site du ministère de l'Education « la politique de l'éducation prioritaire, mise en place en 1981, s'appuie sur une discrimination positive dans l'emploi des moyens publics au service de l'égalité des chances. Elle vise à corriger les effets des inégalités sociales, économiques et culturelles en renforçant l'action éducative là où l'échec scolaire est le plus élevé. ». Cette politique est relancée en 2006 sur de nouvelles bases. En effet les objectifs sont redéfinis et les moyens sont redistribués afin, selon ministère, de «donner plus à ceux qui en ont vraiment besoin».

Le ministère conforte son engagement dans le pilotage national de la politique d'éducation prioritaire avec la nomination d'un délégué à l'éducation prioritaire et la mise en oeuvre d'une évaluation rigoureuse, à tous les niveaux, de cette politique. Les réseaux ont donc été sujet à une nouvelle organisation. Afin de donner une réalité au principe d'égalité des chances, 249 réseaux «ambition réussite» composés de 249 collèges et des 1 600 écoles élémentaires et maternelles de leur secteur, ont été créés entre mars et mai 2006. Calais fait partie de ces réseaux . Des contrats «ambition réussite» formalisent les projets de ces réseaux. Ils peuvent proposer des expérimentations, notamment concernant l'organisation de la journée et de la semaine scolaires, ainsi que le développement de passerelles entre les premier et second degrés. Un partenariat de haut niveau doit se mettre en place progressivement dans l'ensemble des collèges. Ainsi le professeur responsable de la classe des CM1-CM2 à Robert Allemand effectue des partenariats avec le collège Vadès et mène progressivement les élèves au collège en menant des visites par exemple. Ces réseaux représentent selon le ministère de l'Education nationale un nouvel élan pédagogique. En effet leur rôle est considéré comme « fondamentalement pédagogique » et leurs missions auprès des élèves doivent favoriser de nouvelles modalités de prises en charge. En effet il existe à Robert Allemand ce qu'on appelle des Projets personnalisés de réussite éducative (P.P.R.E.), contribuant à conduire la totalité d'une classe d'âge à la maîtrise des connaissances et compétences constitutives du socle commun. On voit ici l'importance de maîtriser le socle commun. Au cours de l'année scolaire 2006-2007, un livret de compétences, lisible et transmissible d'une classe à l'autre, élaboré par les équipes pédagogiques et les corps d'inspection, retrace le parcours individuel de chaque élève depuis l'école primaire. Ce livret n'est pas encore livré à l'école Robert Allemand. Il permet à chaque élève de connaître son niveau de départ et les objectifs qu'il doit se fixer pour acquérir le socle commun de connaissances. L'objectif est de donner confiance aux élèves et de supprimer, par le recours à l'aide individualisée, tout redoublement.. Dès l'école élémentaire, tous les élèves des réseaux « ambition réussite » peuvent bénéficier d'études accompagnées, encadrées par des enseignants volontaires, des assistants pédagogiques ou par des membres des associations dans le cadre des dispositifs de réussite éducative, des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, des contrats éducatifs locaux. En effet cette année à le soutien scolaire a été lancé dès janvier 2007 à Robert Allemand, le soir. Pour résumer cette nouvelle architecture, qui concentre les moyens sur les réseaux « ambition réussite » où les élèves rencontrent les plus grandes difficultés, vise à faire acquérir aux élèves concernés les connaissances et les compétences du socle commun.

Structurées en réseau et fédérées autour d'un même projet formalisé dans un contrat passé avec les autorités académiques, les équipes pédagogiques de l'éducation prioritaire doivent veiller également à l'articulation de leur action avec l'ensemble des dispositifs hors temps scolaire en réservant une place particulière aux relations avec les familles. Cet aspect est fondamental pour l'école Robert Allemand.

L'égalité des chances.

Ainsi selon la définition d'une REP, une école comme Robert allemand doit tenter d'offrir des connaissances et une égalité des chances. En quoi cela consiste ? Qu'est-ce que l'égalité des chances ? Jean-Louis Derouet⁹, professeur des Universités, parle de l'égalité des chances en ces termes : l'idéal de l'égalité des chances. L'auteur de l'article fait l'historique de cet idéal et tente de le placer dans la constitution du système éducatif. Selon lui, dans l'optique d'une chronologie longue, deux principes fondamentaux remontant aux Lumières ont concouru à la formation de l'idéal de l'égalité des chances. Ce sont l'éducation, fondement de l'unité nationale, et la condition de l'exercice réel de la citoyenneté. Dans ces conditions l'éducation est un devoir essentiel de l'Etat et lui confère aussi des droits, comme celui de « séparer l'enfant de sa famille ». Dès lors le citoyen doit être autonomisé par rapport aux solidarités communautaires pour exprimer « la parcelle de l'intérêt général qui est en lui » (principe tiré de l'idéal du contrat social de Rousseau). Dans cette perspective on se retrouve dans une société où les positions sociales seraient distribuées en fonction des talents individuels et non de la naissance ou des solidarités familiales. Cette conception a dominé de manière un peu plus nuancée durant le XIX siècle. Pour résumer, le sens de l'idéal d'égalité consiste à donner à tous les citoyens les moyens de se dépendre des superstitions villageoises et de développer la parcelle de Raison universelle qui est en eux. Il ne s'agit donc pas de conduire par l'égalité scolaire à l'égalité sociale. Sous la IIIème république l'obligation scolaire a pour but de fournir à tous le socle commun sur lequel se construit l'unité de l'Etat - Nation, chacun restant à sa place, conception qui perdure jusqu'à la Première guerre mondiale. Suite à cette guerre l'avant-garde intellectuelle propose un autre objectif, ambitieux : la réalisation concrète de l'idéal d'égalité des chances formulé par Condorcet.

⁹ p.186, article sur l'égalité des chances, In : HOUSSAYE, Jean(sous la coordination). *Questions pédagogiques. Encyclopédie historique*. Paris : Hachette éducation, 1999. 608 p.

C'est à partir de cette période que Jean-Louis Derouet entre dans la chronologie courte de l'idéal d'égalité.

La traduction institutionnelle de cet idéal est l'école unique. En effet au début XX^{ème} siècle l'enseignement français est organisé en deux ordres parallèles (ordre primaire pour les classes populaires et ordre secondaire, classes réservées aux enfants de la bourgeoisie). L'égalité des chances impliquait un changement de structure, c'est pourquoi une organisation par niveau, une « école unique » jusqu'à 15- 16 ans, est née. Cette création a entraîné des polémiques. Notamment l'idée que la culture secondaire n'est pas constituée que de savoirs objectifs, elle est une manière d'être acquise dans le temps et par la famille. Ainsi né le débat selon lequel l'école unique entraîne un niveau d'exigence plus bas et la fin de l'élite culturelle. A partir de cette restructuration une « Longue marche vers le collège unique » commence. En effet le phénomène de démocratisation est symbolisé par le plan Langevin Wallon et la réforme Haby, les années 1960-1970 étant marquées par la naissance du collège unique et la standardisation en parallèle avec la prise en compte du local et de la diversification du système éducatif. C'est à cette période que la critique de l'idéal de l'égalité des chances nourrit un débat très vif qui « s'est rapidement vulgarisé autour de la date phare de 1968 » selon Jean-Louis Derouet. Deux chercheurs cristallisent ce débat : P. Bourdieu et Passeron (1970). Selon eux, et selon l'analyse de J.L Derouet sur ces auteurs, le discours sur l'égalité des chances n'est qu'une mystification destinée à dissimuler la mission réelle de l'école : reproduire la société telle qu'elle est (inconscient social). Raymond Boudon, lui, parle plutôt de l'effet pervers (1973) c'est-à-dire qu'il existe des problèmes économiques dans certaines familles qui sont une barrière pour la continuité des études de leurs enfants. En effet ces problèmes économiques sont évidents en ce qui concerne les familles des élèves de l'école Robert Allemand. Un fait certain de cette démocratisation est l'accès des élèves d'origine populaire à l'enseignement secondaire et supérieur. L'égalité des chances a perdu sa situation de monopole dans les années 1980 . En effet *A Nation of Risk* (1983) est un rapport qui a entraîné un choc. Il affirme que l'école connaît de graves échecs dans l'apprentissage des savoirs fondamentaux : démocratisation et nouvelles méthodes auraient entraîné l'effondrement des exigences intellectuelles d'où un retour aux savoirs fondamentaux et notamment à la lecture. On souhaite connaître les « niveaux » des élèves. Puis l'idée d'un socle commun de connaissances et de compétences s'est développée.

Aujourd'hui une disposition majeure de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2005 et des bulletins hors-série datant de 2007 concernant les établissements favorisent la mise en place du socle commun de connaissances et de

compétences .La loi de 2005 dispose en effet (article 9) que « la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société »¹⁰. Elle définit le socle commun en le liant à la fois aux enjeux de la scolarité obligatoire, aux impératifs de formation tout au long de la vie, à la construction de la personnalité et à la vie en société. Le socle intègre l'ambition d'offrir à chacun les moyens de développer toutes ses facultés en mettant en valeur toutes les formes d'intelligence et toutes les aptitudes.

Les compétences visées sont :

- la pratique de la langue française
- la pratique d'une langue vivante étrangère
- les principaux éléments de mathématiques et de culture scientifique et technologique
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (TIUC)
- la culture humaniste
- les compétences sociales et civiques
- l'autonomie et l'initiative

Il s'agit donc de permettre à chaque élève de maîtriser des connaissances et des compétences. Comment y parvenir ?

L'harmonisation des programmes et mutation pédagogique

Les programmes et le projet d'école, identité de l'établissement

Selon Jean-Louis Auduc et des observations faites sur le terrain de l'école Robert Allemand, pendant les années de l'enseignement il y a par semaine 26 heures de cours, réparties sur neuf demi-journées. Bien que le nombre d'heures par semaine puisse varier, les matières étudiées sont les suivantes : français, mathématiques, sciences et technologies, histoire et géographie, éducation civique, éducation artistique – musique- arts plastiques, éducation physique et sportive. Des programmes de langue existent aussi, car ces derniers sont obligatoires depuis 2005. Les cycles de l'école primaire Robert Allemand doivent

¹⁰ Selon le site Eduscol,.

répondre comme tous les cycles des écoles primaires à des objectifs généraux . Notons que le premier degré est caractérisé par des enjeux, des enjeux lecture et écriture . Il s'agit d'améliorer l'efficacité pédagogique en lecture et en écriture. Selon Jean- Louis Auduc, la priorité dans le premier degré est donnée à la prévention de l'illettrisme et à la maîtrise de l'écriture et de l'écriture.

Le projet d'établissement de l'école Robert Allemand (voir annexe 3) soulève ces enjeux. Le projet d'école (d'établissement) est un document qui formalise les orientations, les valeurs et objectifs éducatifs et pédagogiques de l'établissement. Il est vu comme une identité de l'établissement. La circulaire du 15 février 1990 définit les principes, les contenus et les modalités d'élaboration du projet d'école. Il vise à prendre en compte l'analyse du contexte de l'établissement, la diversité des situations dans lesquelles l'enfant évolue, afin de mettre en oeuvre les orientations, les objectifs nationaux de l'éducation définis par les textes officiels (les instructions) et les programmes nationaux. Comme l'école ne peut ainsi fonctionner en complète autonomie d'objectifs et de méthodes, elle doit fonder son projet d'école à partir d'indicateurs locaux afin de déterminer les moyens et les méthodes qu'elle utilisera pour répondre aux objectifs nationaux définis par l'Etat. Le projet d'école comporte : une analyse des besoins, des objectifs et des axes prioritaires pour l'établissement qui sont déclinés en actions et projets et accompagnés d'indicateurs d'évaluation. Il est élaboré par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Il est présenté par le chef d'établissement au Conseil d'école qui le vote et l'examine.

Ce projet d'école est valable trois ans. C'est pourquoi le projet d'établissement de Robert Allemand sera donc périmé d'ici la fin de l'année car il a été présenté au Conseil d'école le 12 mars 2004. Pour résumer les objectifs du projet d'école de Robert Allemand, ces derniers sont la maîtrise du langage oral et écrit. Les priorités retenues sont : donner des moyens d'acquérir la langue orale et écrite, enrichir le lexique, utiliser et fréquenter les structures culturelles, travailler et renforcer les compétences transversales. Des actions ont été envisagées. Pour le cycle 1 on pense au jeu des marionnettes, à la production de textes, à l'écoute de contes et d'histoires, au cahier de chant et de poésie. Pour le cycle 2 on pense à des rituels, à la mise en place d'échanges verbaux, au « Quoi de neuf ? », aux débats, à la correspondance orale et écrite, au théâtre, aux délégués de classe. Au cycle 3 on pense au délégué de classe. Pourquoi ce projet d'école et ces actions envisagées ? Ces décisions sont motivées par le constat de points faibles des élèves de l'école. En effet il existe un nombre élevés d'enfants signalés au RASED, le pourcentage d'enfants ayant des problèmes de langage et d'enfants allant chez l'orthophoniste est aussi important. Les redoublements sont

aussi significatifs, de plus on remarque un manque de personnel Réseau d'Aides par rapport au nombre d'enfants en difficulté. Il n'y a rien de noter concernant les technologies de l'information et de la communication or la mutation pédagogique soulève des enjeux.

Les objectifs généraux et les programmes doivent être menés à bien dans une temporalité bien réglée. En effet selon le bulletin officiel¹¹ en ce qui concerne le cycle des apprentissages pour la maîtrise du langage et de la langue française 10h/ 10h30 sont prévues pour « vivre ensemble ». Cela consiste en un débat hebdomadaire. La lecture et l'écriture doivent faire l'objet d'une pratique quotidienne de 2 h30, ces activités quotidiennes de lecture et d'écriture sont mises en oeuvre dans les différents domaines disciplinaires. Le temps qui leur est consacré s'inclut donc dans la répartition horaire définie pour ceux-ci. En ce qui concerne le cycle des approfondissements 3h30 sont prévues pour la littérature, 30 minutes pour la vie collective (débat) . En ce qui concerne les domaines transversaux (maîtrise du langage et de la langue française) 13h sont réparties dans tous les champs disciplinaires. La lecture et écriture doivent faire l'objet de 2 heures quotidiennes.

Les nouvelles missions liées à la mutation pédagogique

Il est important de noter que les programmes font l'objet d'une remise aujourd'hui. En effet vus les apports du rapport Thélot il existe aujourd'hui, selon Jean-Louis Auduc , le « Problème de la pédagogie en mutation. » L'auteur, en abordant le thème « rénover les contenus d'enseignement s'interroge sur le sujet suivant : « Quelle place donner à l'apprentissage des méthodes ? ».

Des questions sous-jacentes découlent de cette interrogation. Les voici : « Comment mieux insérer les nouvelles technologies dans l'ensemble des disciplines ? » « Comment permettre à tous d'être en capacité de lire, sélectionner, synthétiser, critiquer les informations des banques de données ? » « Quelle place donner à des enseignements transversaux, terrain de réinvestissement des connaissances disciplinaires, comme : étude du patrimoine, éducation à la santé, à l'environnement ? » « Comment faire que l'apprentissage de la démocratie dans l'établissement scolaires ne soit pas uniquement un objet d'étude mais un vécu ancré dans une pratique associative ? » « Comment mieux insérer la culture technique dans l'ensemble du cursus afin qu'elle soit bien présente pour tous les jeunes comme élément constitutif d'une culture « générale » et non réservée aux élèves présentant des difficultés ? » .

¹¹ BO numéro 5 du 12 avril 2007, « *Horaires des écoles maternelles et élémentaires* »

En primaire il existe aujourd'hui le B2i qui développe des compétences liées à l'information numérique. (ANNEXE 19)¹²

Il s'agit donc que les élèves maîtrisent aujourd'hui à la fois des connaissances et des compétences, sachant que ces derniers évoluent dans le temps avec la société.

C'est dans ce contexte qu'une mission a été confié à un stagiaire : aider à la création de la BCD de l'école (Bibliothèque Centre Documentaire). Or en quoi consiste cette mission ? Comment faire ?

1.2. Délimiter la mission.

1.2.1. Vous avez dit créer une BCD ?

Définition et objectifs d'après le système éducatif français

«Les bibliothèques centres documentaires (BCD) remplacent, à partir de 1984, les bibliothèques d'école ou de classe. C'est un lieu central de l'école, géré par une équipe de volontaires (enseignants, parents, partenaires de l'action éducative), qui a pour objectif de penser autrement les termes de l'apprentissage de la lecture et de l'autonomie. La BCD est ouverte à son environnement (parents, bibliothèque municipale). Les élèves peuvent s'y rendre seuls ou accompagnés par le maître. Le projet d'école peut prévoir, par exemple, de mettre en place avec la BCD des espaces des lecture au sein de la classe, ou d'utiliser la BCD comme un lieu de recherches et d'informations pour mettre en place une pratique d'exposés, d'enquêtes dans les différentes disciplines, de documentation personnelle. »¹³

Cette définition de Jean-Louis Auduc soulève les principaux enjeux de ce qu'est une BCD, mais elle n'offre pas les précisions suffisantes pour bien appréhender le statut, le rôle et

¹² Une erreur s'est produite concernant les annexes, c'est pourquoi l'annexe 19 est placée à ce niveau du développement.

¹³ Définition de AUDUC Jean-Louis

les finalités d'une BCD. C'est pourquoi nous allons tenter d'éclaircir tout d'abord les termes « bibliothèque » puis « centre documentaire ».

Centre documentaire ou bibliothèque ?

Les bibliothèques jouent un rôle clé dans l'accès aux ressources documentaires. Leur action favorise le développement économique et social, contribue au maintien de la liberté intellectuelle, à la préservation des valeurs démocratiques et des droits civils. Elles favorisent l'intégration sociale et sont situées géographiquement à proximité des communautés locales qu'elles desservent ou auxquelles elles sont connectées grâce aux TIC. Une bibliothèque est un moyen d'accès à l'information, aux idées et aux œuvres de l'imagination. Dédiée aux besoins d'une communauté qui définit son profil, la bibliothèque exerce une fonction démocratique en tant que point de rencontre public et sûr. Les bibliothèques sont des:

- Lieux de découvertes
- Moyens de formation continue
- Sources d'informations générales, politiques et sociales
- Réservoirs d'idées
- Opportunités d'acquérir de nouvelles aptitudes
- Centres socioculturels
- Centres de ressources et d'études locales
- Lieux de partage et d'épanouissement.

Les bibliothèques acquièrent traditionnellement des supports imprimés tels que des journaux, des cartes, des articles, des illustrations ainsi que diverses données parmi lesquelles des livres. Malgré une idée fausse largement répandue, les bibliothèques ne se sont jamais limitées à l'acquisition de livres uniquement. Toutes les formes d'enregistrements sonores et visuels comme les disques, les cassettes, les Cds, les vidéos et les DVDs ont rapidement rejoint les collections multimédias des bibliothèques. Les bases de données ont été intégrées dans les collections électroniques. De nombreuses publications paraissent actuellement sous forme électronique et une certaine quantité d'entre elles n'est plus imprimée sur papier.

Les bibliothèques publiques offrent la gratuité des services à tout individu souhaitant les utiliser, mais réservent les prêts aux citoyens domiciliés dans la commune. Elles organisent des événements littéraires, des promotions de la lecture et sont les centres

d'information de l'administration publique locale. Les bibliothèques publiques s'efforcent de servir tous les membres de leur communauté sans discrimination.

Les bibliothèques des institutions de formation mettent à disposition une importante structure de services en relation avec les objectifs de leurs organisations hiérarchiques. Les bibliothèques d'école doivent soutenir les programmes d'enseignement, mais acquièrent également des livres et des supports d'information pour l'encouragement à la lecture et la stimulation de la curiosité intellectuelle. Elles répondent également aux besoins des enseignants et du personnel administratif.

Les bibliothèques collaborent en matière de gestion des collections afin d'éviter les doubles d'œuvres coûteuses et pour favoriser la cohérence régionale. Elles coopèrent aussi pour la formation du personnel.

Les bibliothèques ont saisi l'opportunité des nouvelles technologies pour remanier les processus techniques exigés pour la fourniture des services et les emprunts. Les aspects juridiques intègrent également les lois de la propriété intellectuelle. La compréhension des besoins des utilisateurs complète les sujets traditionnels tels que les sources de références, le catalogage, l'indexation et la classification. L'application rapide des nouvelles technologies dans les bibliothèques implique l'évolution constante des savoirs des personnels de bibliothèques pour leur permettre d'assister leurs utilisateurs dans l'exploitation des données disponibles. Malgré la disponibilité d'une grande quantité d'informations sur le bureau de toute personne connectée à l'Internet, la plus grande partie est fallacieuse et mal organisée quand elle ne s'avère pas carrément dangereuse. La plupart de l'information pertinente est payante. De ce fait, les utilisateurs des bibliothèques ont besoin pour une recherche efficace, de personnel compétent capable d'identifier des sites fiables et de leur donner accès aux ressources disponibles¹⁴.

La BCD peut s'inspirer de ces différents aspects en n'oubliant pas qu'en tant que centre documentaire la médiation documentaire doit être prise en considération.

Donc pour qui et comment créer une BCD ?

¹⁴ Réflexions proposées par l'IFLA.

1.2.2. Créer une BCD : un projet dans une logique de l'action et du partenariat.

Le projet BCD

Pour se doter d'une BCD il est essentiel d'entrer dans une démarche de projet. En effet comme le souligne Catherine Jordi¹⁵, la BCD ne saurait être un équipement supplémentaire, sa mise en place doit s'insérer dans le projet pédagogique de l'école (circulaire n 84-360). D'après l'auteur une équipe désirent se doter d'une BCD ne saurait le faire seule. Il lui faut solliciter et convaincre ses partenaires extérieurs en présentant un projet structuré susceptible d'apporter la preuve de sa capacité à fonctionner en tant qu'équipe, avec définition d'objectifs communs à l'ensemble de ses membres et production d'une demande réaliste donc les conditions auront été minutieusement envisagées. L'école Robert Allemand souhaite créer une BCD depuis quelques années. L'équipe enseignante a donc soumis à l'inspection générale une fiche action afin que l'inspection de Calais II valide ou non le projet. La BCD concerne les 186 élèves (les classes de la petite section au CM2.). Les champs disciplinaires ou les travaux concernés sont la lecture, la maîtrise de la langue (orale et écrite), l'acquisition de l'autonomie face au livre, repérer et identifier les ouvrages. Le diagnostic suivant « légitime » la création de la BCD : problèmes de langage en maternelle. Les enfants ont des difficultés pour accéder à la maîtrise de la lecture et aux équipements comme la médiathèque car ils ne sont pas accompagnés par des proches. Il existe donc un lien entre le projet d'école et la BCD : donner des moyens d'acquérir la langue orale et écrite. Enrichir le lexique. Travailler et renforcer les compétences transversales. Mais les conditions sont-elles minutieusement envisagées ?

D'après Catherine Jordi quand on ne connaît rien ou pas grand chose aux BCD il est tentant de proposer un projet standard d'aménagement matériel d'un espace-lecture en copiant une réalisation existante vue, par exemple, dans une autre école ou dans une revue spécialisée. Il convient d'y résister. Je suis tout de même allée voir d'autres BCD à Calais, afin de ne pas réitérer des erreurs ou m'inspirer des qualités. Un projet d'aménagement doit impérativement être l'aboutissement d'une réflexion de l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative de l'école sur ce qu'est une BCD, sur la pédagogie de la lecture sous-tendue par la présence de

¹⁵ In, *BCD, mode d'emploi*.

semblable équipement dans un établissement et sur les premières modalités de fonctionnement que l'on envisage pour cet espace quand il sera livré.

Articulation du projet BCD et du plan de développement local de la lecture

Dans quelle mesure coopération et avec qui ? Il est nécessaire de collaborer en équipe élargie (enseignants, mais également parents, enfants, sans oublier le personnel de service) sur un projet précis et concret. Cela crée des liens entre les participants et favorise leur futur investissement dans le lieu qu'ils auront ainsi conçu.

Il existe dans de nombreux départements des plans de développement locaux de la lecture. Or apparemment aucun plan précis ne s'est développé à Calais. Malgré tout il est important de penser à solliciter des partenaires comme les autres BCD ou la médiathèques et les autres écoles.

L'école a des missions pédagogiques. Afin d'y répondre elle se positionne dans une logique de l'action, la BCD en est une, il s'agit donc de s'investir dans une dynamique de projet. Or à quelle mission pédagogique répond exactement cette action? Comment créer et organiser le projet ? Qui est prêt à le soutenir et à le définir ?

1.3 Négociation, définition et stratégie pour une politique documentaire

1.3.1. Gérer la transition

Afin de permettre l'aboutissement de la mission qui m'était confiée et de déboucher sur une logique de l'action inscrite dans une dynamique de projet il semblait essentiel de saisir comment les commanditaires percevaient ma place au sein de ce projet, ce qu'ils attendaient de moi et dans quelle « culture d'entreprise » j'allais m'immerger, quels rapports socio - professionnels j'allais rencontrer et moi-même créer. C'est pourquoi dans un premier temps il paraît pertinent de situer ma mission et de comprendre dans quelle logique, qui me dépasse, elle s'est inscrite.

Culture de l'école face au changement

Vers un projet à long terme.

L'idée de créer une BCD a réellement mûrie durant l'année 2006. En effet la fiche « action-culturelle » intitulée « *Création d'une BCD* » (voir annexe 4) et son annexe financière ont été remises par l'école à l'Inspection Académique du Pas-de-calais en mai 2006. Cette création a été décidée par l'ensemble des professeurs (dont le directeur). Cette décision s'est faite en parallèle d'une restructuration de l'école car des travaux d'agrandissement ont débuté dès l'année 2006. C'est une des raisons qui ont poussé les décideurs de créer une BCD car enfin une classe se libérait pour accueillir la future bibliothèque centre documentaire. Ainsi la BCD constituait un changement dans le changement, une étape supplémentaire au développement de l'école, mais une étape de transition car il n'y avait jamais eu de BCD avant. Mon stage semblait dès lors au service d'une restructuration. Il fallait donc observer minutieusement la structure et deviner les volontés. En d'autres termes, imaginer la transition, car mon stage s'inscrivait à la fois dans une dynamique de permanence et l'amorce d'une autre structure. Ainsi à partir du moment où la mission a été confiée, une négociation de sens était nécessaire, négociation entre les acteurs de l'école et entre moi et ses acteurs. Pour que cette négociation de sens soit possible je devais appréhender ce qu'on nomme la culture de « l'entreprise ».

Culture de l'entreprise : barrières et atouts pour le projet.

La dynamique de projet, essentielle pour permettre la création de la BCD et donc la réalisation de la mission, m'a poussée à tenter de comprendre, avec plus ou moins de réussite, ce que signifie « gérer » au sein de l'école. Quel est le but de cette démarche? En fait il s'agissait de repérer la culture de l'école. Par culture de l'école, j'entends culture de l'entreprise, c'est-à-dire ce qui pour n'importe quelle organisation, assure, de façon implicite, la cohésion de ses membres. En effet un code de comportement fixe les normes partiellement inconscientes qui imprègnent les acteurs de la dite structure. Selon Philippe d'Iribarne¹⁶ il n'existe pas de règles universelles de gestion, en effet la manière d'ordonner l'activité repose selon lui sur des moeurs différentes. C'est pourquoi je ne devais pas, et cela

¹⁶ In, *La logique de l'honneur*.

n'a pas toujours été le cas je pense, avoir d'idées préconçues. Néanmoins comprendre les mœurs de cette école, pour éviter un changement à l'aveuglette, s'imposait. Ces mœurs ont conditionné certaines situations qui ont mené à la négociation du sens de la mission, certaines d'entre elles que l'on pourrait qualifier de propices et d'autres dévoilant des difficultés de communication constituant de ce fait des « barrières » au projet. En effet l'ensemble des acteurs, motivés, semblaient mesurer les enjeux sous-tendus par la création d'un centre de ressource dans leur école, tout en tenant un discours parfois flou quant à leurs attentes et aux missions qu'ils souhaitaient assignées à la future BCD. Néanmoins il existait quelques réticences, fruit d'un passé commun que je ne connaissais pas. Une caractéristique est à noter tout de même. L'école était gérée de manière à respecter une culture commune : respect du quartier, respect entre les acteurs (dont les parents), respect de l'institution française et conscience des devoirs. Cet aspect du respect d'une culture nationale a été souligné aussi par Philippe d'Iribarne. L'essentiel face aux résistances était de saisir ce qui animait ces dernières, ce qui ouvrait des voix à l'action liée à la création de la BCD. Une des principales préoccupations était : comment faire coopérer des gens différents ? Mon statut de stagiaire a favorisé cette coopération.

Négocier les statuts des acteurs et les étapes du projet.

En effet mon statut de stagiaire était basé sur une grande autonomie et une liberté ce qui m'a permis de prendre des initiatives et de faire le lien entre certaines personnes. Evidemment l'ensemble de l'équipe pédagogique été présente et ouverte aux discussions, mais leur temps de liberté était faible, étant donné l'attention qu'ils devaient porter à leurs classes. Cependant l'étape d'immersion dans ce monde professionnel et d'observation fut assez long. Mon stage me demandant des compétences diverses, de réflexion, de communication, de réalisation, les décisions ont été prises assez tardivement. Il s'agissait de gérer la suite de mon départ. Or étant donnée un assez lourd travail nécessaire pour comprendre ce que les commanditaires voulaient et quelles valeurs ils souhaitaient défendre à travers la BCD (malgré leur impatience des premiers jours qui s'estompa), les réalisations autour de la BCD furent limitées et empruntes d'incertitudes. Aujourd'hui je ressens donc quelques frustrations et l'idée d'un travail inachevé, les préconisations n'étant pas suffisamment affinées car travaillées dans l'urgence. Néanmoins un ensemble d'enjeux et de

valeurs se sont aussi dessinés permettant de repérer le sens de l'action qui m'était confiée. Ces valeurs ont été construites grâce à de nombreuses publications.

Ainsi différentes étapes allaient constituer le projet, inscrivant ce dernier à long terme. Il fallait penser au devenir du projet et proposer des solutions ou l'impulsion à des réflexions permettant une action pédagogique bien pensée et anticipatrice de possibles changements. Ces solutions ont trouvé leur source dans les recommandations faites pour construire une politique documentaire.

1.3.3. Le choix de la politique documentaire.

Le projet d'école est représentatif de la culture de l'école. En effet comme tout établissement scolaire, qu'il soit du premier ou du second degrés, l'école Robert Allemand doit suivre ce projet d'établissement. Je devais donc aider à l'articulation du projet BCD avec le projet pédagogique de l'école (projet d'établissement) et aider à l'élaboration des objectifs pédagogiques de la BCD. Il semblait donc évident que la finalité du stage était une aide à l'élaboration d'une politique documentaire. Or qu'est-ce qu'une politique documentaire ? Comment s'y prendre ?

Politique documentaire : traduction

Selon Bertrand Calenge¹⁷, qui s'inspire de la Charte des bibliothèques rédigée par le conseil supérieur des bibliothèques :

- «Une politique documentaire se traduit en terme d'objectifs, c'est un acte volontariste. En aucun cas une politique d'acquisition ne peut se réduire à une présentation des pratiques actuelles d'acquisition.
- La politique définie s'appuie sur les intérêts recensés dans la population, et sur une analyse faite en cohérence avec les fonds existants.
- Une politique documentaire est formalisée, année après année ou plus rarement de façon pluri-annuelle, dans un cadre budgétaire qui fixe les limites et régule les priorités des acquisitions de la bibliothèque.

¹⁷ **CALENGE, Bertrand.** *Accueillir, orienter, informer. L'organisation des services aux publics dans les bibliothèques.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1999. 444 p.

- Enfin cette politique documentaire doit être rédigée. L'intérêt d'une telle rédaction est simple : elle permet de s'appuyer sur un texte précis en cas de contestation, mais elle offre aussi aux agents chargés des acquisitions des outils et des critères pour effectuer des choix, enfin elle favorise le caractère collectif du travail d'acquisition dans la bibliothèque, obligeant chaque secteur à confronter ses choix aux autres, unifiant le caractère global des collections détenues par la bibliothèque. »

Selon des définitions du livre bleu des documentalistes, définition proposées par Françoise Chapron, la politique documentaire :

- représente l'expression des valeurs, des objectifs et des actions liés à l'accès et à l'usage des ressources documentaires et informationnelles dans les activités pédagogiques et éducatives de l'établissement, inscrits et validés au sein du projet d'établissement.
- s'appuie sur le projet documentaire présenté au conseil d'administration. (pour l'école on pense au conseil d'école, CE)
- est approuvée par la tutelle académique à travers le projet d'établissement, ce qui peut permettre d'obtenir des moyens supplémentaires soit financiers, soit horaires.
- est mise en oeuvre sous l'autorité du chef d'établissement.
- est évaluée chaque année et éventuellement réajustée après examen par le CA. (on pense ici au CE)
- La politique documentaire est coordonnée par le (les) professeur(s) documentaliste(s), sous la responsabilité du chef d'établissement : pour l'école Robert Allemand cet aspect est impossible car il n'y aura pas de documentaliste.

Définitions de projet documentaire, projet BCD et projet pédagogique.

- Le projet documentaire¹⁸ :
 - Il tient compte des orientations éducatives et pédagogiques nationales et locales (programmes, dispositifs nationaux, politique académique, axes du projet d'établissement).
 - Il est préparé en collaboration avec les équipes pédagogiques et éducatives et/ou les partenaires extérieurs, en liaison avec les élèves.
 - Il s'appuie sur une analyse des besoins et un état des lieux.
 - Il comporte un projet CDI et un projet pédagogique. Il s'appuie sur des propositions synthétisées et formalisées dans un document présenté par le ou les professeurs documentalistes au chef d'établissement.

- Le projet CDI (on pense ici au projet BCD)¹⁹ :
 - Il concerne l'espace documentaire (voire les espaces), son aménagement, ses équipements (dotation et actualisation), les modalités d'accès aux lieux, aux ressources matérielles ou virtuelles internes ou externes à l'établissement, ses règles de fonctionnement, les ressources financières et humaines mobilisées, le fonds documentaire (politique de désherbage et d'acquisition).
 - Il s'inscrit dans un échéancier annuel ou pluriannuel.

- Le projet pédagogique (lié à l'usage des ressources documentaires)²⁰ :
 - Il précise les objectifs et les actions de formation des élèves à la maîtrise de l'information inscrits dans des projets pédagogiques, culturels, disciplinaires ou interdisciplinaires menés avec des partenaires divers.
 - Ces actions sont accompagnées d'un échéancier et d'une programmation par niveau ou par objectif, ainsi que d'indicateurs d'évaluation

¹⁸ Selon CRDP ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS. *Les professeurs documentalistes*. St Jean de Braye : Collection Livre Bleu, 2006. 265p.

¹⁹ idem

²⁰ idem

Pour résumer la politique documentaire permet de préciser : « les compétences informationnelles exigibles de tous les élèves » (le projet pédagogique) ainsi que « les moyens à mettre en œuvre pour développer ces compétences » (le projet BCD).

1.3.2. La méthodologie du projet

L'école Robert Allemand opta donc pour définir une politique documentaire afin de mieux identifier les objectifs qu'elle souhaitait lui assigner et se mettre d'accord sur tous les aspects soulevés dans la négociation du sens. Or « entrer dans une réflexion sur la dimension « politique » pour un établissement scolaire alors que depuis 1981 on centre le travail des équipes éducatives sur la démarche de projet ne correspond pas seulement à une évolution lexicale, il s'agit bien davantage d'infléchir le travail collectif vers une prise en compte de l'établissement et de ses besoins, de l'établissement comme système capable de construire des réponses éducatives appropriées . A l'intérieur d'une réflexion sur l'accès à l'information et sur les apprentissages, le travail collectif doit permettre de définir des orientations, un système de valeurs communes et une stratégie pour l'action qui constitue l'armature d'une « politique ». »²¹

Définir les orientations et le système de valeurs communes

C'est pourquoi dans un premier temps il semblait essentiel de définir un système de valeurs communes. Je souhaitais mesurer les croyances des commanditaires et de tous ceux concernés par le projet (personnel dans son ensemble, élèves, parents, autres BCD, inspection,...) concernant le rôle et la définition d'une BCD. Des entretiens dans la cadre de l'analyse du public ont été très profitables. La mise à plat de leurs besoins, de leurs représentations et de leurs connaissances, de mes propres représentations, étant donné que mon objectivité ne pouvait être sans faille, m'a permis de cerner ce que nous croyions et ce que voulions. Cette mise à plat permet d'avoir des axes de réflexion et de confronter nos représentations et faire rejaillir une réalité et des volontés pertinentes et possibles.

²¹ Idem

Aujourd'hui on parle d'éducation à l'information ²² : or qu'est-ce que cette « éducation à l'information » ? La place de la lecture et de la documentation, le fait qu'il faut développer des compétences et les moyens à mettre en œuvre pour que ces compétences soient acquises nous a poussé à revenir sur les modèles BCD qui se sont créés dans l'histoire du système éducatif français. Ainsi nous pouvions mesurer en quoi les valeurs portées par ces modèles étaient pertinentes pour l'école Robert Allemand, et ainsi construire un système de valeurs communes. L'école souhaitait définir les compétences et les moyens qu'ils peuvent, veulent, et devront mettre en œuvre. Une rétrospective sur les BCD permettait donc d'avoir un recul qui nourrissait une base réflexive pour prendre des décisions à court terme, à moyen terme, et à long terme considérant que des paramètres risquaient de changer (l'institution, le personnel de l'école, les élèves, la société, les influences éducatives étrangères) et qu'il s'agissait de travailler en partenariat à l'interne comme à l'externe.

C'est pourquoi une deuxième grande partie succède à la première partie « présentation du projet ». Le but était de comprendre dans cette deuxième partie quelles étaient les attentes de l'école, tout en les articulant aux attentes de l'institution et de la municipalité . Il s'agissait d'informer le plus possible la communauté.

Une stratégie pour l'action

Dès lors comment procéder pour mettre en place une politique documentaire ? ²³

La deuxième étape concerne l'analyse et le diagnostic. Avant de définir toute stratégie il est nécessaire d'analyser l'organisation, de mener cette étape de recherche d'où doit naître l'action. Afin d'y parvenir la fiche pilote de Jean Michel Salaün²⁴ et le guide d'Orléans- Tour ainsi que des méthodes acquises au cours de l'année universitaire ont été d'une grande utilité. Il s'agit de faire connaissance du partenaire. Ainsi une tentative de description et de reconstruction de la réalité est faite, c'est-à-dire une approche marketing qui doit déboucher sur des décisions et des mises en pratique. Le but est de prendre connaissance des mes

²² Idem

²³ Idem

²⁴ In SALAÜN, Jean-Michel. *Marketing des bibliothèques et des centres de documentation*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2001. 221 p.

objectifs, des forces et de l'environnement. C'est pourquoi une analyse interne, une analyse externe (l'environnement) et une analyse du public sont menées.

Cette étape s'appuie sur des questionnements (quelles questions je me pose ?) et sur l'observation des objets d'études proposés pour élaborer un diagnostic aussi complet que possible.

Il faut trouver et connaître les sources d'informations qui selon le guide d'Orléans Tour devraient être connues de tous les personnels de l'établissement.

Enfin une troisième étape s'est imposée. Les préconisations et les prises de décisions. C'est à ce moment que proposer de développer quatre politiques parut pertinent.

L'action selon quatre politiques :

- Politique d'acquisition
- Politique d'accès
- Politique de communication
- Politique de formation

Les valeurs sont au carrefour de plusieurs forces et acteurs mais permettent de saisir les enjeux des BCD.

2. Histoire et enjeu des BCD : construction d'un système de valeurs communes

Afin d'entrer dans l'action et dans une dynamique de projet et définir la politique documentaire de Robert Allemand il semblait essentiel de dégager les grandes valeurs défendues par le milieu scolaire par rapport à la documentation et la lecture. Etant donné que la BCD devait être pensée au présent mais aussi au futur, car cette BCD doit continuer à vivre dans le long terme, il s'agissait donc de se demander qu'elle est la place de la documentation et de la lecture scolaire au sein d'une école primaire et tenter d'anticiper ce qu'elle pourra être dans le futur afin de répondre aux enjeux sociétaux. Pourquoi cet intérêt pour la documentation ? Car aujourd'hui, est affirmée une volonté d'éducation à l'information de la maternelle à l'université, donc une continuité éducative. C'est pour cela qu'il semble important de mesurer les enjeux la documentation scolaire. Or « l'avenir de place de la documentation scolaire ne peut se comprendre qu'à partir d'un éclairage historique et d'une analyse de la situation présente ». C'est pourquoi les différentes étapes du développement des BCD, représentants de la lecture, mais aussi des CDI en parallèle, ces derniers étant les représentants de la documentation, sont présentées afin de saisir quelles peuvent être les valeurs et les enjeux portés par les BCD aujourd'hui, qui est considérée ni comme une bibliothèque ni comme un CDI selon certains. Le but final de cette rétrospective était de remettre en question ce que nous croyons pour mieux définir la politique documentaire et ainsi mesurer la pertinence du projet. C'est pourquoi certaines questions préalables à l'historique annoncé ont été posées : Comment le système éducatif intègre la documentation et les enjeux de la lecture, en particulier les écoles primaires ? Comment la documentation s'intègre dans le système éducatif ? Quelles compétences sont attendues, qui en est responsable et comment ? Les évolutions s'adressent-elles aux écoles primaires ? Ce qu'il est intéressant et nécessaire aussi d'aborder : l'appellation donnée au mouvement concernant la documentation. En effet de quelle pédagogie s'agit-il ? Mais aussi savoir : en quoi un professionnel est ou n'est pas indispensable ? Quels sont les paradigmes ? Les références ? Quels sont les modèles de formation proposés pour la documentation ? Comme il est difficile de trouver des textes officiels récents sur les BCD des inspirations proviennent en partie d'une littérature spécialisée et officielle concernant les CDI.

« La structure CDI comme on la connaît au milieu des années 1990 s'est mise en place très lentement. En effet l'appellation du lieu change souvent. »²⁵. Qu'en est-il des BCD ? Comment ces structures sont-elles nées et se sont-elles mises en place dans les écoles primaires ? Quelle fonction pédagogique leur a-t-on attribué ? Dans les années 1990 les BCD commencent à rentrer dans le paysage quotidien des écoles françaises même si selon Argos les BCD ne sont pas si nombreuses dans cette période. En effet le projet d'élaborer des BCD, innovation pédagogique, a été marquée par de nombreuses contradictions, ce qui a brouillé sa signification. Néanmoins la « BCD n'est ni un équipement périmée ni mort. Il faut en explorer les possibles. »

2.1. BCD : naissance d'un nouveau concept

Le développement des CDI et des BCD s'est fait dans une dynamique de la documentation marquée par le passage de la pédagogie du document à la pédagogie documentaire ou de la documentation. En effet une reconnaissance du document et de ses caractéristiques pédagogiques s'est réalisée alors que les enjeux par rapport à la lecture et à l'écriture ont été soulevés.

2.1.1. Héritage des BCD : les bibliothèques scolaires favorisant l'accès aux livres.

Les BCD sont héritières des bibliothèques scolaires. Afin de comprendre cet héritage un retour sur l'évolution de ces bibliothèques permet de soulever les enjeux liées à la nécessité de se doter d'une bibliothèque au sein d'une école aujourd'hui dit du premier degré .

Les bibliothèques scolaires : conserver et contrôler.

Avant que naissent les BCD, se sont développées les bibliothèques scolaires. La Révolution lance l'idée des bibliothèques scolaires et le second Empire les installe dans le paysage éducatif. Que sont ces bibliothèques scolaires et pourquoi les mettre en place ? Comment fonctionnent ces structures ? Une première Circulaire du 31 mai 1860 recommande à chaque école la possession d' « une armoire –bibliothèque ». En effet le Ministre de l'Instruction publique de l'époque, Gustave Rouland, insiste en 1860 sur la nécessité de

²⁵ Extrait de *Argos*, août 1996 :

mettre en place ce qu'on nomme une bibliothèque-armoire²⁶ dans chaque classe. L'arrêté ministériel du 1^{er} juin 1862 oblige à créer une bibliothèque dans chaque école primaire publique. Les fonctions et les finalités y sont clairement précisées : « la bibliothèque est placée sous la responsabilité du maître d'école et offre aux enfants des livres choisis pour leur haute valeur morale et intellectuelle ». L'idée était de contrôler et de conserver. En effet c'est l'inspecteur d'académie qui autorisait les livres à rejoindre des rayons calibrés.

L'ouverture de la bibliothèque scolaire.

Les fonctions des bibliothèques scolaires sont étendues par la circulaire du 24 juin 1862 qui préconise le prêt de livres aux familles : « la bibliothèque scolaire s'ouvre désormais sur le quartier ou la commune et devient un service public à part entière ». Un nouvel arrêt du Ministère de l'Instruction Publique des Beaux-Arts du 15 décembre 1915 rappelle « l'obligation pour chaque école primaire de posséder une bibliothèque qui doit être ouverte aux élèves, anciens élèves, parents et membres des associations scolaires ». Ce texte est considéré comme anticipateur. Différents articles précisent le financement du fonctionnement et imposent un catalogue précis. Parallèlement se développent des associations de bibliothèque. En effet une association, « L'Heure Joyeuse », souhaitant créer les premières bibliothèques enfantines (mouvement d'éducation nouvelle) et permettre le développement de méthodes pédagogiques visant au développement de la lecture enfantine naît en 1924. L'enfant y est libre et a accès à toutes les collections. On l'initie à l'utilisation des fichiers et à la classification des documents. Il y fait l'apprentissage de l'autonomie et se voit confier des tâches de gestion qui le responsabilisent. Ce modèle qu'elle publicite, basée sur un modèle anglo-saxon, constitue une démarche individuelle d'accès au savoir et un apprentissage de l'autonomie qui ne se développera pas facilement en France attachée, dans les écoles, à la notion de « lecture-travail ».

²⁶ Ces bibliothèques-armoires contenaient des écrits moraux et techniques. Elles étaient gérées par les instituteurs chargés des prêts de manuels scolaires pour les élèves et leur familles. Les fonds étaient gérés par l'inspecteur académique.

2.1.2. BCD face aux problèmes de lecture et renouvelé du rôle du document.

Le document est un moyen et non une fin :naissance des SDI.

En 1944 est mis en place le plan Langevin-Wallon et avec lui le début de l'enseignement de masse et l'application des méthodes actives, événements qui sous entendent les enjeux de la démocratisation et pédagogiques. Des pédagogues marquant apparaissent et marquent l'histoire de l'éducation en France : Freinet et ses « classes actives », Montessori...dont les méthodes sont basées sur le développement de l'autonomie de l'élève et le travail de groupe. Les collèges se développent et avec eux un afflux important d'élèves issus de milieux sociaux hétérogènes. Le développement des centres de documentation permet donc de répondre à une nécessité d'enseignement pédagogique, face à un enseignement de masse. Le 13 octobre 1952 une circulaire fixe le rôle de la documentation dans l'enseignement du second degré. Cette texte est-il le point de départ d'une rénovation pédagogique ? Aujourd'hui tombée en désuétude le texte, adressé aux membres du personnel de l'enseignement du second degré, sous couvert des Recteurs et des Inspecteurs d'Académie, traite du rôle de la documentation dans l'enseignement du second degré. Certains passages de la circulaire affirme le rôle important de la documentation dans la scolarité. Par exemple : « C'est la raison pour laquelle nous donnons, dans notre enseignement une préférence marquée pour la formation de l'esprit aux méthodes d'enquête ou de redécouverte, à la méthode historique, quand elle est praticable, parce qu'elles obligent à partir du fait, du document, au lieu de retrouver ceux-ci comme instruments de vérification et de contrôle, aux termes d'une pensée dogmatique et déductive. On comprend alors la place que ces méthodes d'enseignement doivent faire à la documentation, dans toutes les disciplines. » La documentation n'est pas vue comme une fin en soi mais comme un moyen : « la documentation n'est pas une fin en soi. La fin, pour l'enseignement, c'est l'acquisition d'une culture, d'une formation de la pensée et d'une méthode. La documentation est un moyen, elle est le point de départ de la réflexion et de la recherche. » Dans cette acceptation la documentation n'étant pas une fin en soi doit faire l'objet d'un choix judicieux de la part des enseignants et l'ensemble des disciplines doivent s'outiller : « Mais pour être utile, la documentation doit faire l'objet, par le professeur, d'une limitation et d'un choix judicieux. Nous connaissons trop ces travaux d'érudits, écrasés par leur documentation, qui n'ont pas su l'ordonner, la dominer, l'exploiter enfin. ».

En 1958 se crée le premier centre local de documentation pédagogique, le but de l'institution étant de regrouper la documentation pédagogique et le matériel reprographique et audiovisuel. Le CLDP est alors réservé aux enseignants et doit servir la rénovation pédagogique. On l'appelle également « service collégial de documentation », puis « service de documentation ». Quant en 1966 il change encore de nom et devient « service de documentation et d'information » (SDI), une première rupture s'opère puisque le nouveau SDI s'ouvre aux élèves. On effectue alors le regroupement du service de documentation avec les bibliothèques déjà existantes (la bibliothèque centrale, des élèves, et la bibliothèque générale des professeurs.).

BCD : un outil de transformation pour lutter contre la crise de la lecture .

En parallèle naît le concept BCD. Tout d'abord Gustave Moraod crée en 1945 les « classes nouvelles », favorisant un très large accès à une salle plus vaste, pour la mise en place d'une bibliothèque et d'une bibliothèque de travail, réservée à des travaux dirigés. C'est le 16 juillet 1949 qu'est publiée la loi sur « les publications destinées à la jeunesse » qui institue un comité de surveillance des publications destinées à la jeunesse et fixe la réglementation concernant l'édition et la publication de la littérature enfantine. Parallèlement, une politique éducative se développe et donne lieu à la rédaction de la circulaire du 15 octobre 1951 soulignant la pauvreté des bibliothèques. En 1959, par une circulaire, les inspecteurs attirent attention sur les problèmes d'apprentissage de la lecture par certains élèves alors que commence à se développer la télévision. En 1965 née l'association « La joie par les livres », bibliothèque pour la jeunesse qui forme les personnels des bibliothèques spécialisées et diffuse l'information qui touche aux enfants et aux livres.

Les années 1970 sont un passage important. En effet l'important est « qu'on sache apprendre » et non pas savoir pour savoir, idée influencée très fortement par des idées de Piaget soulignant l'importance de la démarche dans le processus d'apprentissage. Pourtant on constate que ceux qui savent semblent être les bons élèves . En 1972 est donc rédigé un premier dossier intitulé « *L'enseignement du premier degré et la lecture- sur le rôle des bibliothèques en école élémentaire* » et à la fin de l'année est créée la première bibliothèque centrale dans une école élémentaire du Var. Selon une circulaire, texte anticipateur, ²⁷

²⁷ Circulaire 73345 du 20 août 1973

« l'école gravite autour d'un centre documentaire accessible à tous où sont rassemblés les moyens d'informer et d'apprendre ». La BCD, naissant dans cette conjoncture, apparaît comme une réponse possible à ce que chacun percevait alors comme une crise grave et durable de la lecture. On souhaite ainsi que les élèves « s'apprennent à lire » et que les pratiques des professeurs changent. En effet le nouveau concept BCD est porté par des préoccupations convergentes de bibliothécaires novateurs, d'enseignants et de chercheurs très liés à l'INRP et à l'innovation pédagogique. Quelques personnalités fortes ont joué un rôle de premier plan (Geneviève Patte, Jean Hassendorf, Jean Foucambert, Yves Parent). Leur problématique et leurs objectifs se complétaient utilement. L'association qu'ils ont créée en 1973, l'ADACES (Association pour le Développement des Activités Culturelles dans les Etablissements Scolaires) est faite pour promouvoir les BCD. En 1974 de leur travail et leur réflexion naît un texte fondamental : « Implantation d'une bibliothèque centre documentaire dans une école élémentaire », texte plus connu sous le nom de « note n° 4 ». L'ADACES promeut donc l'implantation des bibliothèques centres documentaires dans tous les établissements scolaires maternels et primaires. La production de ce document a été entourée de différences d'approches qui se sont creusées par la suite. Geneviève Patte manifesta son souhait de ne pas donner une priorité aux activités documentaires au détriment d'autres formes de lecture malgré le terme BCD. De plus les bibliothécaires ont insisté aussi sur le caractère indispensable d'un minimum de professionnalisme. C'est pourquoi ils souhaitent une personne formée aux techniques des bibliothèques responsable de la BCD, qui partagerait la responsabilité de la BCD avec des parents ou enseignants. Les pédagogues eux insistent sur la mobilisation nécessaire de tous. Ils sous-entendent qu'une bibliothécaire-documentaliste délogée entièrement pourrait s'accaparer les lieux. Cette réflexion dévoile les problèmes permanents dans les BCD que l'Education nationale règlera par la solution économique (aucun personnel). De cette association ADACES naît la revue BCD. Elle lance aussi l'expérimentation avec six BCD. Les BCD sont vus comme des outils de transformation.

Alors que les BCD « se développent » l'idée de former les élèves au travail sur documents fait son chemin en ce qui concerne les SDI. Il existe des points communs entre les deux structures.

2.1.3. BCD et SDI, outils favorisant l'autonomie et la lecture.

Permettre l'autonomie.

En 1972, le rapport de la commission d'étude sur la fonction enseignante dans le second degré plus connu sous l'appellation de « Rapport de la Commission des Sages » appelle au développement des SDI pour accompagner la rénovation pédagogique et préconise le développement du travail indépendant. En 1972 le travail est considéré comme autonome. Cet aspect de l'autonomie est toujours souligné et reste un des objectifs des CDI aujourd'hui, héritiers des SDI. En effet selon Jean-Louis Durpaire, en 2002 « le CDI doit être la plaque tournante de l'accès aux connaissances par une démarche qui privilégie l'autonomie de l'élève ». Selon la « Contribution à l'évaluation des innovations à travers l'analyse de l'expérimentation du travail autonome en France dans les lycées et les collèges de 1972 à 1987 », le "travail autonome", présenté comme une pédagogie de la motivation, a connu une diffusion limitée à cause de la modification du paysage pédagogique, de l'évolution des besoins des élèves et des enseignants, de l'accroissement de l'hétérogénéité et surtout de sa situation en porte à faux par rapport aux attentes du corps social. Mais en dépit de ces limites apportées à sa diffusion on peut constater que le travail autonome a connu une grande fécondité et qu'il continue à nourrir des pratiques centrées sur les élèves. L'idée de l'affirmation de l'autonomie fait donc son chemin. Le rapport Tallon de 1973 considère le SDI comme le modèle de l'autonomie. Le concept ne se stabilise qu'en 1973 : le SDI devient centre de documentation et d'information. Un contexte favorable se dessine donc pour les nouveaux CDI, le centre de documentation apparaissant comme le lieu favorable pour accéder à l'autonomie.

Les BCD sont aussi concernées par cette conception du travail indépendant. En effet elles ont aussi un rôle à jouer en ce qui concerne l'autonomie de l'enfant, et possède un rôle social. En effet comme l'affirme Catherine Jordi, les BCD qui sont nés de l'effort dans les années 1980 de plusieurs acteurs, ne peuvent être un simple équipement de plus pour l'école et elles ont toujours vocation à libérer la lecture de son statut d'activité purement scolaire pour

lui rendre son vrai rôle social, tout en restaurant l'idée fondamentale de l'enfant acteur de ses apprentissages. C'est donc l'ensemble du rapport pédagogique qu'elles tendent à modifier ²⁸.

Savoir lire.

L'enjeu lié à la lecture concerne aussi et toujours les BCD et les CDI. Selon la réforme Haby (1975) l'école primaire est censée être la première étape vers l'enseignement obligatoire. Or avec la démocratisation de l'enseignement de nombreux problèmes liées à la lecture sont visibles. De nombreuses innovations et pensées didactiques se sont faites autour de la lecture à cette époque. Or beaucoup sacralisent, non pas une culture de l'écrit, mais l'écrit. Ainsi de nombreux supports (journal, ...) sont vus comme intéressants. C'est l'époque où l'intérêt pour les BCD est manifeste du côté des mouvements pédagogiques et de la recherche ainsi que sur le terrain. Sans incitation officielle les BCD se multiplient (de environ 10 en 1976 à 5000 en 1987). Les instructions officielles tiennent assez peu compte de cette réalité nouvelle même si elle l'a cite à l'occasion. C'est le ministère de la culture qui va rappeler l'Education à ses devoirs via le rapport Pingaud Barreau de 1981 : « Pour une politique du livre et de la lecture ». En effet en 1981, Bernard Pingaud et Jean-Claude Barreau²⁹ reconnaissent l'apport des BCD et des CDI et préconisent des aides financières aux établissements primaires qui souhaitent créer des BCD, car elle permettent de familiariser l'enfant et l'adolescent à la lecture et lui donne le goût de lire. Il s'agit d'avoir des enseignants initiés à la littérature de jeunesse, accepter de travailler en équipe, des moyens matériels suffisants, une forme de gestion communautaire, une coopération avec la bibliothèque locale. Le rapport de la consultation-réflexion nationale sur l'école, publié sous l'autorité de M.Favret, Directeur des Ecoles au Ministère de l'Education nationale, reconnaît aussi l'importance de la BCD. « La création dans le groupe scolaire d'une BCD, à laquelle les élèves ont librement accès, est une occasion de rencontre autour de l'écrit dont on ne peut attendre toutefois les effets escomptés que si les modalités de fonctionnement sont clairement explicitées. Il s'agit de créer un réseau d'activités de lecture variées par les supports et les fonctions, pour contributeur à améliorer la sûreté et l'aisance du savoir lire, développer le goût de la lecture et diversifier les manières de lire.³⁰ ». Les instructions pour l'école élémentaire parues de 1977 à 1980, complétées par l'arrêté spécifique sur l'histoire et la

²⁸« Les actes de lecture n 3 », *Les B.C.D. , De l'innovation à la généralisation*, Max Butlen 1993.

²⁹ B. Pingaud, J.C. Barreau, *Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture*, Paris, Dalloz, p.90.

³⁰Rapport de la consultation-réflexion nationale sur l'école, ministère de l'Education nationale, service d'information, février 1984, p.33.

géographie du 18 juin 1984 insistaient à plusieurs reprises sur la nécessité de la BCD. « Les maîtres du cycle élémentaire s'attacheront à constituer pour leurs élèves une bibliothèque centre - documentaire, si modeste soit-elle au début, regroupant un éventail aussi varié que possible (et qu'on s'efforcera d'enrichir progressivement) d'albums, de livres pour enfants, d'ouvrages documentaires, le tout adapté à l'âge des élèves concernés. Ils habitueront ces derniers qui devraient avoir facilement accès à cette bibliothèque, à utiliser largement les possibilités de lecture qu'elle offre, non seulement lors de temps de loisirs mais aussi dans le cadre et pour les besoins d'activités scolaires ³¹... »

2.2. Développement des BCD et rénovation pédagogique.

La fin des années 1970 réaffirment le rôle des BCD par rapport à la lecture et l'associe aux enjeux liés à l'autonomie. En parallèle la fin des années 1970 ainsi que les années 1980 sont marquées par l'influence des innovations et des courants pédagogiques. Cette influence concerne la lecture et la pédagogie en documentation. En effet de 1979 à 1988 de nombreuses publications sortent. En ce qui concerne la documentation et notamment les CDI on assiste au développement d'une pédagogie du travail autonome très largement inspirée de la logique du projet, de l'utilisation des ressources documentaires induisant la maîtrise des compétences, l'affirmation des compétences méthodologiques et transversales pour les élèves et de la nécessité de former les enseignants. (Voir annexe 5). De plus il est fait état de plus en plus précisément de ce que doit être un documentaliste, notamment par l'association la FADBEN. Qu'en est-il pour les BCD ?

2.2.1. La circulaire de 1984, première définition officielle des BCD

Les deux rapports des années 1970 concernant les BCD, invitant donc le gouvernement à favoriser la création et le développement des BCD et indiquant dans quelles conditions cet équipement serait utile à tous, ont inspiré une circulaire décisive et novatrice, signée en 1984 par Jack Lang, ministre de la culture et Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Education nationale. Les Ministères de l'Education nationale et de la Culture proposent

³¹ Arrêté du 7 juillet 1978, BO n 30 bis du 27 juillet 1978, B, langue française II 2.

pour l'année 1984-85 « aux communes, responsables de l'équipement et du fonctionnement des écoles une procédure expérimentale visant à favoriser le développement des bibliothèques centres documentaires dans les écoles élémentaires et préélémentaires³² ». C'est la première définition « officielle d'une BCD ». L'idée suivante est réaffirmée : « la bibliothèque centre documentaire ne saurait être seulement un « équipement » supplémentaire dont serait dotée l'école ; sa mise en place doit s'insérer dans le projet pédagogique de l'école et dans le projet de développement local de la lecture. »

Premier objectif : former des lecteurs polyvalents

La circulaire de 1984 émane d'une action conjointe de l'Education nationale et de la Culture dans le domaine de la lecture. Cette procédure expérimentale est lancée dans les académies de Créteil, Grenoble, Lyon et Poitiers pour favoriser le développement des bibliothèques centres documentaires (B.C.D.) dans les écoles. Le premier objectif soulevé par la circulaire est : développer la lecture, politique conjointe de la Culture et du ministère de l'Education nationale. Cette action conjointe se fonde sur la convergence des politiques menées par l'un et l'autre des deux ministères au titre de l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de l'école, d'une part, et du développement du livre et de la lecture d'autre part. Pour l'Education nationale il s'agit de consolider la lecture tout au long de la scolarité, en multipliant les situations fonctionnelles de lecture en liaison avec l'apprentissage du savoir lire. Cette nécessité déjà abordée dans le rapport de la consultation nationale sur l'école sera développée lors de la réécriture des instructions concernant les écoles, envisagée pour la rentrée 1985 à la suite de cette consultation. Pour la culture il s'agit de gager à la lecture de nouveaux publics, d'étendre le territoire du livre et, dans le cadre de la politique de décentralisation, d'inciter les collectivités territoriales à définir des politiques locales de développement de la lecture. Dans cette circulaire il est noté : « en effet loin d'être menacée par la civilisation et l'avancée des technologies modernes de communication, la lecture et, plus généralement, la compréhension des écrits restent le moyen privilégié d'appropriation du savoir, d'accès à l'autonomie personnelle, un outil essentiel de communication et d'échange entre les groupes culturels et sociaux, enfin, d'un fonctionnement démocratique de la société. »

³²Circulaire n 84-360 du 1^{er} octobre 1984, BO n 36 du 11 octobre 1984.

Deuxième objectif : développer l'autonomie dans la construction des savoirs et l'ouverture sur la vie locale.

La BCD se différencie à plusieurs égards de la classique bibliothèque d'école, à fortiori de la bibliothèque de classe ; « elle se caractérise par une mise en situation autonome et active de l'enfant dans son rapport à l'écrit et par l'insertion de l'école dans la vie culturelle du quartier et de la ville. »³³ En 1985 les programmes et instructions mentionnent simplement la BCD dans le chapitre français. « Quelle que soit la méthode utilisée, l'objectif est de conduire chacun, dès l'école et pour toute la vie, à vouloir lire, à savoir lire, à aimer lire³⁴ ». « Préparé à l'autonomie et à la responsabilité, l'élève doit être capable de mobiliser ses compétences et de les étendre, d'en acquérir d'autres. Il faut lui donner l'habitude de confronter ses connaissances avec la réalité et développer le désir chez lui d'en savoir plus³⁵ ». Cette circulaire marque une volonté de rupture, de dépassement de tradition de la bibliothèque de classe. Elle déclenche une dynamique nouvelle.

Les BCD se sont multipliées mais ne ressemblaient pas forcément au modèle défendu par ADACES. En fait les enseignants avaient-ils réfléchi au préalable à pourquoi faire une BCD ?

De plus qui s'en occupe et comment ?

2.2.2. Un personnel indispensable ?

Vers une légitimité du lieu et de la profession pour les CDI

Suite à la circulaire de 1986 et à la création du Capes en 1989 les documentalistes sont certifiés et leur sont reconnus des missions.

³³ Idem.

³⁴ *Ecole élémentaire, programme et instructions*, 1985, CNDP p.24.

³⁵ *Ecole élémentaire, programme et instructions*, 1985, CNDP p.15.

Absence de personnel pour les BCD

Or dans les BCD le personnel n'est pas prévu. Il s'agit donc de développer le travail en équipe des enseignants et la notion de pilotage .La mise en place d'une BCD nécessite un partenariat. Il s'agit pour l'organisation de déterminer comment la BCD fonctionne sans personnel dit qualifié. Ainsi, selon des observations à Calais, les BCD sont auto-gérées par les enseignants, au risque de voir la structure parfois presque disparaître.

2.3. Le rôle des BCD au cœur de la société de l'information : mener vers la société du savoir ?

Les années 1990- 2000, avec le développement des Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication entre autre, posent des enjeux pour l'Education nationale concernant la société de l'information. Il s'agit de permettre à l'élève d'être acteur dans la société de l'information . Aujourd'hui de nouveaux enjeux sont soulevés : comment faire passer l'élève d'une société de l'information à une société du savoir ? Quelle est la position des BCD et son rôle par rapport à ses nouvelles ambitions dessinées par le système éducatif français ?

2.3.1. Les objectifs des BCD des années 1990 aux années 2000.

Cette à cette époque que les apports de la didactique de la médiation documentaire bouleversent en partie le paysage de l'enseignement, en tandem avec le développement de nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les concepts défendus à propos de la médiation documentaire touchent les CDI. Qu'en est-il des BCD ?

Finalité des BCD : pour une médiation documentaire?

La BCD n'est ni une seule bibliothèque ni une seul CDI. Les CDI ont tout de même des rôles proches des BCD. En effet selon la Note du 10 avril 1991, BO Spécial n°3, 30 mai 1991 les CDI : «Les CDI ont été créés pour assurer essentiellement deux fonctions : une

fonction « bibliothèque » et une fonction « recherche et traitement de la documentation ». Les CDI sont d'abord un lieu d'incitation à la lecture. A ce titre, ils doivent disposer, pour répondre aux besoins et aux curiosités des élèves, d'un fonds suffisamment riche et diversifié. Ils participent à toutes les actions de promotion de la lecture : manifestations nationales ou activités diverses destinées à susciter le goût de la lecture (clubs, lectures co-animées par des adultes et des élèves, défis lecture...). Les CDI sont aussi des centres de ressources documentaires multimédia. Ils mettent à la disposition des élèves toutes les informations nécessaires à leur enrichissement culturel ou au travail scolaire. Ils fournissent notamment toute la documentation relative à l'information scolaire et professionnelle et à l'insertion professionnelle . « Mais le CDI n'est pas seulement un lieu de conservation des documents, il est également un lieu d'initiation à la recherche et aux techniques documentaires : utilisation d'outils de travail (dictionnaires, encyclopédies, fichiers informatisés ou non...), prise de notes, constitution de résumés ou de fiches de lectures, création d'un fichier. Grâce à cette fonction de traitement de la documentation, les CDI jouent au sein de l'établissement un rôle pédagogique important. » Cette définition s'articule, dans les années 1990, avec l'apparition des référentiels de compétences pour la maîtrise de l'information. (1997 : référentiel FADBEN) .

Les BCD ont toujours été considérées comme un outil de développement à la lecture et un lieu de partenariat indispensable. Quel est donc l'usage éducatifs des technologies ? Des modèles canadiens de BCD, datant de 1991, précisant des objectifs en termes de compétences liées à la documentation et à l'information sont créés mais ne s'implantent pas en France. Cependant la BCD apparaît tout de même comme un lieu privilégié pour développer des compétences transversales, tout en gardant son statut d'outil de développement à la lecture. En 1994 Catherine Jordi considère que la création des BCD est entrée en voie de généralisation et qu'elles devraient être conjointement, pour chaque municipalité soucieuse de mettre en oeuvre, en concertation avec les enseignants et les parents, une véritable politique de développement de la lecture.

2000's : enjeux de la société de l'information et NTIC

Selon Georges-Louis Baron, professeur de sciences de l'éducation, directeur en 1999 du département TECNE de l'institut national de recherche pédagogique, à la fin du XX siècle une nouvelle vague de technologies déferle dans la société, associée à deux mots au sens encore passablement flou à cette époque : Internet et multimédia. Elle suscite des prises de position par ses implications à l'école, marquées à la fois par des espoirs et des critiques car les expériences passées liées aux innovations technologiques touchant à l'information et à la communication (TV, téléphone, cinéma, radio, informatique, télématique) ont laissé des traces et à chacune ont correspondu des enjeux politiques, industriels et commerciaux. Depuis 1945 une série de politiques publiques ambitieuses ont été menées en France en audiovisuel et en informatique. En milieu scolaire l'expression « technologies » renvoie à de nombreuses significations, mais il s'agit de se concentrer sur celles relatives aux NTIC. Plusieurs générations de dispositifs, de supports, d'environnement d'apprentissages inégalement scolarisés en font partie. En effet les NTIC ne se scolarisent que progressivement. Malgré tout on remarque que le nombre d'ordinateurs et de logiciels personnels se sont développés de manière importante dans les foyers. Cependant le point important par rapport aux nouveaux instruments qui apparaissent c'est qu'ils changent potentiellement notre rapport à des activités intellectuelles complexes comme l'écriture et le calcul, la recherche d'information et l'accès sélectif à des connaissances. Les procédures de travail sont donc remises en cause et des enjeux cognitifs se dessinent. La question de la formation des utilisateurs est donc posée, car les enjeux ne sont pas liés seulement à une connaissance informatique.

Les enjeux liés à la lecture et à l'écriture sont toujours aussi importants, comme le note Bentolila Alain, mais aujourd'hui, et cet auteur aborde ces questions, il s'agit également de mesurer les objectifs liés aux lectures et aux écrits d'écran que le système éducatif prend de plus en plus en considération..

Vincent Liquète considère aujourd'hui qu'on est passé d'un service documentaire à un système d'information ouvert (apparition notion système d'information) concernant les CDI. De plus l'éducation à l'information est une source de nombreux débats et enjeux. En quoi ces débats et ces enjeux concernent-ils les BCD et les écoles primaires ?

2.3.2. BCD et les nouveaux enjeux de l'éducation à l'information

Dans le *Livre Bleu des documentalistes* les auteurs font un point sur l'éducation à l'information intitulé « Pour une formation à l'information. » soulignant ainsi l'importance et les enjeux d'une éducation à l'information. Ainsi ils affirment l'idée suivante : « Ni discipline traditionnelle, ni simple gadget pédagogique, l'éducation à l'information se comprend au contraire comme un choix pédagogique qui reste innovant dans le système éducatif actuel, depuis la maternelle jusqu'à l'université. » Dans quelle mesure cette affirmation révèle des enjeux actuels et des réflexions essentielles concernant Robert Allemand ?

Afin de tenter une réponse à cette question il s'agit tout d'abord de définir ce qu'est l'Education à l'Information, puis de voir quels dysfonctionnements cette ambition soulève et enfin comment remédier à ces dysfonctionnements afin de juger dans quelle mesure les BCD peuvent être pertinentes dans ce nouvel élan .

Définition et enjeux de l'éducation à l'information

Selon la lettre d'information numéro 17, avril 2006, Education à l'information³⁶ (que l'on appellera EI) est « la capacité à donner du sens à l'information pléthorique, éparses et hétérogènes qui composent notre environnement à la fois personnel, culturel, social et professionnel ». Elle représente « un enjeu majeur pour réaliser la transition nécessaire de la société de l'information vers la société du savoir (Unesco, 2006). »

Toujours selon la lettre l'EI concerne des compétences, capacités, et incarne surtout un droit. Apparemment l'EI (ou « information literacy ») recouvre plusieurs compétences. Ces dernières sont les compétences de base telles que « lire-écrire-compter », l'apprendre à apprendre et tout particulièrement la compétence à chercher, à évaluer et à utiliser l'information : c'est ce que recouvre la notion d'« information literacy ». » L'information literacy, qui constitue un concept considérant les bibliothèques au centre du dispositif, interpelle aujourd'hui la communauté éducative toute entière et des instances internationales telles que l'Unesco. En effet un programme nommé Programme *Information Pour Tous* (PIPT) inscrit clairement l'« information vivante » dans ses priorités pour le « renforcement des capacités ». Que veut dire capacité ? De plus d'après ce programme l'accès et l'utilisation

³⁶ Trouvée sur le service de Veille scientifique et technologique (<http://www.inrp.fr/vst>).

de l'information doit se placer au rang des droits universels de chaque être humain. C'est pourquoi une conception de l'éducation fortement liée à l'usage de la bibliothèque (recherche documentaire) évolue, en ce qui concerne les TIC, vers une conception multiforme incluant une diversité de médias (textuels, visuels, audio,...), ainsi que des savoir-faire techniques tergiversant entre coopération et personnalisation et des dispositions cognitives pour produire, échanger et transformer les connaissances. L'EI est tout de même un terme flou et le rôle des bibliothèques (scolaires) aujourd'hui est difficilement reconnu. C'est pourquoi les réflexions définitionnelles de l'article ont été d'un grand secours. En effet cet écrit offre de définir, de pointer les enjeux et de réfléchir aux mises en pédagogie de l'EI dans le contexte de l'enseignement scolaire. Finalement définie par l'OCDE et par les statistiques Canada en 1995 comme « l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités » et traduite officiellement par « littérisme » en France (août 2005), la littératie reste héritière d'une conception historiquement liée au savoir lire-écrire-compter tout en évoluant vers un continuum de connaissances, de compétences et de stratégies permettant d'utiliser les technologies numériques et les outils de communication. D'autres attributs essentiels de l'EI sont valorisés, la curiosité et l'auto-efficacité. Comme cela l'EI constitue un défi pour la réussite scolaire ainsi que pour la réussite professionnelle et l'exercice de la citoyenneté. C'est pourquoi l'EI est un concept qui mène à la fois au-delà des bibliothèques (scolaires) mais effectue également un recadrage sur le capital culturel essentiel à la construction de l'autonomie de l'élève. D'après « la proclamation d'Alexandrie » (novembre 2005), sous l'égide de l'Unesco, la formation à la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie peuvent être décrites comme les « phares de la société de l'information, éclairant les chemins vers le développement, la prospérité et la liberté ». Il semble que le « manifeste d'Alexandrie sur les bibliothèques » souhaite instrumenter l'« alphabétisation numérique » en soutenant la conception suivante : les bibliothèques (scolaires) ont une mission quant au processus global de réduction de la fracture numérique. Le rôle des bibliothèques (entendus comme bibliothèques scolaires) est dès lors affirmée dans ce processus alors que le rapport final paru en mars 2006 émet un ensemble de recommandations générales pour favoriser le déploiement de l'« information literacy » dans la formation. Selon un article de la BBF ³⁷ les 11 et 12 mars 2003 des professionnels de l'information et des enseignants organisaient à Paris des « Assises nationales pour l'éducation

³⁷ « Assises nationales pour l'éducation à l'information », Sylvie Chevillotte, BBF 2003, t.48, numéro 4, dans la rubrique Tour d'horizon.

à l'information : l'éducation à l'information et à la documentation, clef pour la réussite de la maternelle à l'université ». L'appel à participer à ces assises soulignait que malgré « l'accroissement du nombre des BCD (bibliothèques centres documentaires), CDI (centres de documentation et d'information) et BU (bibliothèques universitaires) depuis deux décennies, la prise en charge effective de la formation dans l'école n'est toujours pas reconnue comme une nécessité ». Le texte de l'appel invitait « les personnes intéressées à se réunir pour confronter leurs expériences, leurs attentes et leurs projets à l'occasion de ces *assises* ». La BCD ne Robert Allemand souhaite-t-elle donc reconnaître cette nécessité de l'EI ?

L'importance de la formation : un enjeu déjà connu.

Si tel est le cas il est nécessaire que les enseignants se forment. En effet selon le livre bleu des documentalistes pour faire vivre un système d'information à finalité pédagogique il faut un personnel. C'est pourquoi aujourd'hui le documentaliste a un statut de certifié, et ses missions ont évolué. La FADBEN (association de loi 1901 qui se propose de rassembler les enseignants documentalistes de l'Education nationale autour d'un projet fort pour une profession en constante évolution aujourd'hui) considère « que la profession doit être un outil efficace pour l'éducation des collégiens et des lycéens. Leur réflexion pédagogique autour de ce que devrait être la documentation se centre sur l'utilisation du document original, « vrai » au regard du document « didactisé » support habituel de l'enseignement. Cette approche s'appuie sur un renversement du rapport au savoir, et place l'élève au cœur de la démarche pédagogique en le posant comme constructeur de son propre savoir. Depuis, sans inverser cette donne initiale, la réflexion a évolué vers une éducation à la culture de l'information, qui inclut une éducation au document plutôt que par le document. Mais dès le départ ce positionnement conduit à penser qu'il faut de véritables professionnels, à la fois enseignants et documentalistes, pour que se mette en place une pédagogie innovante susceptible de rendre les élèves capables de jouer leur rôle dans la société qui se dessine. La Fadben est donc ce qu'on peut appeler une association de spécialistes et propose une vision prospective du métier d'enseignant documentaliste orientée pas sa dimension pédagogique. Le CDI est alors conçu non comme une fin (symbolisée par la construction d'un espace culturel riche dans lequel les élèves pourraient s'immerger pour développer leurs connaissances), mais comme un moyen au service des apprentissages nécessaires (au sens fort du terme) à leur développement. Il ne peut remplir ce rôle que vitalisé, dynamisé par des professionnels possédant un haut niveau de compétences en matière de pédagogie et de science de l'information. C'est ce qui a conduit

l'association à impulser la création d'un capes spécifique, et à en proposer ensuite des évolutions qui l'ont rendu autonome par rapport aux autres disciplines et qui ont sans cesse élevé l'exigence au niveau des deux types de compétences. »

Or est-ce différent pour les BCD alors que l'EI devient un des ses enjeux ? On constate un épisode intéressant lors de la réunion des Assises. En effet une idée proposée lors de ces assises par Alain Coulon (université de paris 8) emporta l'agrément de ses collègues au sujet du primaire et du secondaire. Effectivement, Alain Coulon aborda les questions de la démocratisation de l'université à la démocratisation de l'accès au savoir. S'inspirant d'enquêtes menées par l'université de Paris 8, il démontra que les étudiants ayant eu des cours de méthodologie documentaire pendant leur premier cycle avaient plus de chances de réussite. Ainsi il proposa entre autre la formation des enseignants de l'Enseignement supérieur. Cette idée sembla donc pertinente pour les professionnels concernés par le cas des enseignants des écoles primaires et du secondaire. Un autre intervenant, considérant simultanément le cas des élèves et des enseignants, Jean louis Charbonnier (IUFM de Nantes à cette époque), proposa une réflexion sur la place du « curriculum » en information documentation dans la formation des élèves, des étudiants et des enseignants. Ces assises conclurent en dressant un tableau de l'éducation à l'information et à la documentation en axant les réflexions sur la nécessité de former les enseignants et de travailler ensemble. Une seconde nécessité émergea : la nécessité d'une clarification des termes employés. Ces termes sont : « éducation », « enseignement », « formation », « maîtrise de l'information ».

L'EI : vers un nouveau cadre théorique d'apprentissage ?

L'éducation à l'information et ses traductions pédagogiques jusqu'ici

L'EI existait déjà avant. Des référentiels de compétences et des structures lui étaient dédiées. L'EI « est rentrée dans une phase de maturation normative dans les années 1980 » selon Paulette Bernhard . En effet des modèles pour la recherche d'informations, ont été produits, proposant des processus composés de trois à douze étapes. Ces modèles ont donc été traduits pédagogiquement par des référentiels de compétences, des modèles de progression et

des grilles critériées³⁸. Notons, comme il est souligné dans l'article, que des projets européens se sont dessinés. Or ces modèles sont aujourd'hui ébranlés par l'accès au plein texte et la multiplicité des technologies, c'est pourquoi des nouveautés en matière de recherche en information apparaissent. En ce qui concerne le cas français les réflexions sur la pédagogie de l'Education à l'Information sont souvent centrées sur la « formation des usagers » et sur des méthodes et outils de recherche. Ces réflexions sur les outils sont complétées par des considérations basées sur des modèles d'information élaborés dans les années 1990 associant des compétences procédurales et compétences cognitives. L'article résume le modèle ainsi, identifiant trois dimensions : la réception (maîtrise des ressources, dimensions informationnelle) , l'évaluation (appropriation de l'information recueillie, dimension transformationnelle), la production utilisation de la connaissance construite, dimension formationnelle). Il est intéressant de remarquer qu'en France l'introduction du Brevet informatique et Internet en 2000 renvoie à l'évaluation de la maîtrise des compétences dans l'usage des TIC, ce dernier s'inscrivant dans une approche transversale distincte de tout enseignement spécifique.

Quels nouveaux cadres proposés ?

Aujourd'hui l'avènement de la littératie mène à réfléchir à un nouveau cadre théorique d'apprentissage. En effet il semble, d'après de nombreux écrits, qu'il existe un problème d'inadéquation de la forme scolaire au regard des nouvelles compétences exigées par la littératie. Donald Ieu et Charles Kinzer, Julie Coiro et Dana Cammack plaident en 2004 pour la définition d'un nouveau cadre théorique s'inspirant de cette variété de perspectives, promeuvent de nouvelles stratégies d'apprentissage, basées sur une construction sociale collective plutôt que le savoir transmis par l'enseignant. De surcroît d'après Penny Moore, qui s'appuie sur la littérature scientifique internationale, il semble qu'il existe des difficultés persistantes quant à l'introduction dans l'école de l'Education à l'information. Cette constatation est faite au regard de l'observation des initiatives diverses prises en faveur de l'EI depuis la création des modèles de recherche d'information. Elle met en relief une situation paradoxale. En effet une fonction pédagogique des bibliothèques s'est progressivement réellement construite alors que l'ensemble des acteurs éducatifs ne connaissent pas suffisamment cette fonction et que des administrateurs et des enseignants ont de surcroît une idée approximative de ce qu'est l'éducation à l'information, et n'établissent

³⁸ On peut retrouver ces grilles sur le site de Savoirs cdi.

pas de relation entre EI et bibliothécaire. Penny Moore relève également qu'un suivi de l'élève en particulier dans la transition entre l'école primaire et le collège et qu'une coordination des actions sont très inégaux selon les régions en raison d'une disparité géographiques de la mobilisation des corps d'inspection et des académies. Cela a donc des incidences sur la collaboration des bibliothèques scolaires et sur la mission concernant l'apprentissage des compétences informationnelles. L'aspect collaboratif reste une source de questionnements, en particulier en ce qui concerne le statut de la documentation selon la lettre. Doit-elle être une discipline ? La documentation sous-entend l'importance de la fonction de médiation. Ainsi cette position défend l'idée d'une appréciation personnelle des acteurs quant à l'articulation des logiques disciplinaires et des logiques documentaires . Il est difficile de juger si cette position incarne un avantage ou un inconvénient. Françoise Chapron remarque surtout, à l'occasion des assises nationales pour l'éducation à l'information et à la documentation (2003), que l'obstacle, le piège principal réside dans le manque de réflexion globale à propos d'un curriculum de référence. Selon elle cette réflexion devrait de plus s'appuyer sur une mise en cohérence des mesures depuis l'enseignement secondaire à supérieur. La « Lettre sur la littératie » remarque plusieurs points importants . Il faudrait des collaborations entre les participants (enseignants) avec des objectifs communs basées sur un planning partagé et des séquences pédagogiques conjointes et ceci de la préparation des activités à l'évaluation des élèves (à l'échelle de l'équipe pédagogique et par des prescriptions officielles) .En ce qui concerne les besoins informationnels des enseignants , ces besoins représentent-ils une opportunité pour la collaboration ? Alors que d'après la rapport de Jean-Louis Durpaire (2004), les enseignants estiment que les services documentaires s'adressent essentiellement aux élèves, Vincent Liquète plaide pour une meilleure appréhension des besoins documentaires et informationnels des enseignants,. Encourager la formation dans l'établissement. En effet si les enseignants sont globalement confiants dans leur capacité à rechercher de l'information liée au contenus de leur discipline, ils se montrent plus démunis quant à l'introduction dans leur pratiques de cette dimension informationnelle, et pointent sur les difficultés d'accès à la littérature professionnelle et scientifique, démontrant des usages peu développés et largement empiriques. D'autres enjeux liés à la littératie sont à noter : l'engagement des élèves dans la vie de la bibliothèque, le rôle du chef d'établissement, le personnel de la bibliothèque scolaire, les impacts sur la réussite scolaire, la communauté , la coopération inter-établissement (dont les bibliothèques municipales.).

Une autre question se pose : doit-on réformer le système éducatif ? Les NTIC peuvent-elles contribuer à cette modernisation ?

Selon le rapport de Michel Rocard ³⁹ et le rapport sur la contribution des NTIC à la modernisation du système éducatif de mars 2007, on remarque un développement des technologies nouvelles et leur utilisation de plus en plus intense dans la vie quotidienne . C'est pourquoi on utilise aujourd'hui la notion suivante : les TIUC. Selon le rapport d'audit les écoles primaires restent le parent pauvre des NTIC et manque cruellement de matériel. Ce problème doit être réglé.

La BCD peut et doit jouer un rôle dans cette accession à la société du savoir. Dans quelle mesure cela est-il possible à l'école Robert Allemand ?

³⁹Rocard Michel, rapport « République 2.0 »

3. Préconisations pour une politique documentaire

Par un rappel des principes de la politique documentaire, en ce qui concerne les CDI, Françoise Ferry, chargée d'une mission IGEN en 2001, annonce « l'enjeu de la documentation, ce n'est pas la documentation elle-même qui n'est qu'un moyen, c'est une pédagogie active ». Dès le collège on s'aperçoit que l'appropriation du CDI, la maîtrise des outils de la recherche documentaire, l'habileté à traiter l'information dans ses multiples manifestations sont des facteurs discriminants. Etant donnés les nouveaux enjeux soulevés par la nécessité, de la maternelle à l'université, d'atteindre une société dite du savoir et de rendre l'élève acteur de la société de l'information, le passage de la primaire au collège est important. L'élaboration d'une politique documentaire permettra donc de clarifier avec tous les acteurs de Robert Allemand les fonctions dévolues aux différentes ressources mobilisées dans l'établissement pour la construction collective des savoirs. Il s'agit d'offrir des préconisations pour une politique documentaire inscrite dans cette optique. Selon le Livre Bleu du documentaliste de 2006 réaliser une politique documentaire dans des établissements du second degré correspond à « définir les compétences informationnelles exigibles de tous les élèves ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour développer ces compétences. ». Il est évident que les objectifs attendus d'une BCD ne doivent pas être similaires à ceux d'un CDI, mais il apparaît important de considérer que des compétences sont attendues de la part des élèves. Il faut donc définir des objectifs généraux et opérationnels liés à la lecture et à la documentation cohérents, tout en articulant la politique documentaire et le projet d'établissement, commencer à réfléchir aux enjeux liés à l'EI. Cette définition est essentielle.

3.1. Analyses interne, externe et du public

3.1.1. Analyses interne et externe

L'analyse interne

Pour établir une politique documentaire de l'établissement il convient tout d'abord faire une analyse. En effet avant toute stratégie il est essentiel de connaître son partenaire, donc de connaître ses objectifs, ses forces, son environnement. C'est pourquoi dans l'analyse la première étape consiste à s'attarder sur des champs d'observation. Il y a trois grandes catégories de points à analyser selon Jean-Michel Salaün. Un premier point sur les moyens disponibles et le matériel, un deuxième point sur l'activité du partenaire, et un troisième sur l'orientation de l'organisation.

Moyens disponibles.

Un point sur les moyens disponibles a donc été réalisé. Trois types de moyens ont été étudiés.

Tout d'abord les moyens disponibles concernant le matériel, les moyens financiers et le savoir-faire.

C'est pourquoi ont été observés : les locaux et leur aménagement (mobilier,...), le fonds documentaire et les outils nécessaires à son traitement (notamment informatique). En parallèle de cette observation un jugement a été porté sur ce matériel., dans le but de réaliser un diagnostic.

Ensuite les moyens humains ont été répertoriés. Ces moyens concernent le personnel (avec leurs qualifications, l'expérience, l'âge et les motivations).

Enfin les moyens financiers ont aussi fait l'objet d'une analyse (budget annuel de la structure, l'origine et la destination de ce budget selon les grandes rubriques classiques de la gestion budgétaire.)

Afin de permettre une meilleure lisibilité, et compte tenu de l'aspect technique de cet exercice, l'analyse des moyens est transcrite au sein de trois tableaux. (matériels, humains, financiers). (voir annexe 6)

Voici le jugement porté sur ces moyens :

Les moyens matériels de l'école :

Les salles (voir annexe 7), notamment la salle pour la BCD sont claires et bien isolées et bien chauffées. Les couleurs de l'école sont agréables (bleu, blanc et saumon pour la BCD). Les peintures de la BCD sont propres, mais certains endroits dans l'école sont un peu détériorés et bruyants. L'emplacement de la BCD présente des avantages : elle donne sur le hall d'entrée, elle donc visible par tous les élèves et les parents. Néanmoins il existe du bruit et des courants d'air. Suite à l'agrandissement de l'école l'entrée sera déplacée, mais cela est-il propice à l'ouverture de la BCD sur l'extérieur ? La BCD est aussi très proches des toilettes, ce qui est appréciable notamment avec des enfants.

Le matériel informatique est correct mais insuffisant pour plus de 180 élèves, en effet il existe huit postes. Néanmoins grâce aux travaux d'agrandissement de l'école en 2007 ces ordinateurs vont être mis en réseau et auront un accès à Internet, ce qui est un atout. De plus le directeur aura l'occasion d'hériter d'un nouveau parc informatique, mais pour les classes seulement. En effet les ordinateurs des écoles primaires sont prévus pour les classes. Qu'en est-il de la BCD ? Un poste est prévu, pour l'enregistrement des prêts (informatisation) mais il serait pertinent de prévoir au moins un poste supplémentaire pour les élèves.

Quelques précisions concernant la BCD : la salle claire, possède de grandes fenêtres donnant sur le quartier donc donnent l'impression que la BCD fait partie de la vie locale. De plus il n'y a qu'un mur couvert de fenêtres ce qui permet d'utiliser les trois autres murs, même si ces derniers sont parfois difficilement praticables vue la présence de radiateurs et la nécessité de laisser la porte de secours libre. Il est donc possible de penser un jour à installer des ordinateurs contre les dites fenêtres, les écrans n'étant pas ainsi en pleine lumière et visibles du bureau de l'adulte à l'entrer afin d'avoir une vue directe si besoin est. La salle est un peu petite. Elle fait approximativement 60 mètres à 64 mètres carrés alors qu'il faudrait selon petite le Snuipp, environ 2 mètres carrés par place sachant qu'une école élémentaire de 200 élèves doit pouvoir accueillir dans sa BCD plus de vingt élèves. Or le mobilier est déjà gourmant en terme de surface.

Des meubles ont été achetés. Ils sont très beaux et pratiques pour certains. Pourtant certains choix n'ont pas été articulés à un projet de politique documentaire, donc ils présentent quelques désavantages (inutiles, trop volumineux et aucun mobilier ne peut faire office d'une étagère type bibliothèque pour classer les romans des primaires par exemple. De plus

beaucoup de meubles sont à destination des maternelles alors qu'ils sont moins nombreux que les primaires).

Le fonds documentaire est insuffisant, inégal même si il semble hétérogène en terme de diversité de support. Ils sont un peu dépassés. Malgré tout il existe des collections.

- Les moyens humains.

Le problème principal en ce qui concerne le personnel est l'absence de personnel qualifié pour la BCD, c'est-à-dire une personne maîtrisant les techniques documentaires notamment.

Pourquoi cela constitue-t-il un problème ? Cet aspect est important, surtout si on considère l'éducation à l'information comme un enjeu concernant les écoles primaires actuellement et lorsqu'on connaît les enjeux soulevés par la FADBEN et la littérature sur les BCD dans les années 1990⁴⁰. Malgré tout l'ensemble des acteurs de l'école (parents y compris) ont conscience des enjeux liés à la société de l'information et possèdent certaines compétences. C'est pourquoi des solutions sont peut-être possibles.

- Jugement des moyens financiers .

L'école est confrontée à des problèmes de budget si on considère que l'ensemble des objectifs soulevés par les préconisations doivent être atteints . Néanmoins la municipalité soutient les achats de l'école (en effet le matériel de la BCD tels les meubles, de qualité même si il n'est pas toujours adapté, a été financé par la mairie). Les livres commandés ont été aussi financés (300 euros). Il s'agit donc de définir un projet qui permettrait de faire de nouvelles demandes financières. Mais il est à noter que certaines priorités passent avant le BCD (comme l'aménagement des nouvelles salles de classe par exemple). Il ne faut pas oublier que l'association créée par les parents a de l'argent, et d'après un entretien mené auprès de ces parents, elle serait prête à débloquer des fonds pour la BCD. (100 à 200 euros).

⁴⁰ BUTLEN, Max, COUET Madeleine, DESAILLY Lucie. *Savoir lire avec les BCD*. Créteil : Argos démarches, 1996. 290 p.

Il s'agit d'étudier les champs qui renvoient à l'ensemble des activités pédagogiques et éducatives menées dans l'établissement.

L'ensemble des professeurs restent dans leurs classes tout au long de la journée, sauf lorsqu'il s'agit de faire des sorties piscines ou culturelles (comme le cinéma) qui demandent des moyens et du temps et beaucoup de préparations. De plus même si l'école est bien placée, l'accès aux structures culturelles, y compris la bibliothèque municipale n'est pas évident car le Beau-Marais est un quartier finalement assez excentré, en tous cas suffisamment pour que les sorties engendrent un besoin de véhicules d'accompagnement si on ne souhaite pas perdre un temps fou pour les déplacements.

L'ensemble des activités pédagogiques sont liées aux objectifs du programme, on peut avoir une idée de ces activités. Certaines de ces activités pourraient idéalement se dérouler dans la BCD. Il faut noter tout de même que les maternelles devront se rendre régulièrement dans la BCD étant donné le projet autour de la musique menée par une intervenante .

D'autres personnels comme le personnel du RASED effectuent des activités pédagogiques et éducatives qui ont trait à des activités qui auraient besoin d'une salle où l'on peut se déplacer, manipuler, voire jouer et découvrir. La BCD serait, selon un entretien mené auprès de la maîtresse G, très appréciable pour mener à bien ces activités même si certaines d'entre elles doivent se dérouler dans la salle du RASED. (voir annexe 7 et annexe 8).

En ce qui concerne les ATSEM, elles sont pour la plupart prises toute la journée pour effectuer des tâches dans les classes ou d'entretien dans l'école. Malgré tout elles ont à leur charge les maternelles de 12h15 à 13h30. Durant ce temps il serait très appréciable d'avoir accès à une BCD.

Les parents, en tous cas ceux de l'association, participent activement à la vie de l'école et sont prêts à mener des activités de lecture dans la BCD. Activités qui ne sont pas très régulières avec les associations.

Voici les activités et les horaires des aides tels l'EVS et l'AS, ainsi que les horaires de la secrétaire, l'école n'était pas très au clair, c'est pourquoi un emploi du temps a été réalisé :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h30-9h30	secrétaire Oral et écrit avec les grandes sections	Oral et écrit avec les grandes sections EVS		Soutien français CE2-CM1	EVS	EVS disponible
9h30-10h30	secrétaire Idem	Idem EVS		Soutien français CM1-CM2	EVS	EVS disponible
10h30-11h30	secrétaire Soutien math CE2-CM1 classe de mlle ROUX	Soutien math CM1-CM2 classe M. Minet EVS		Soutien math CM1-CM2	EVS	EVS disponible
11h30-12h00	PAUSE REPAS	PAUSE REPAS		PAUSE REPAS	PAUSE REPAS	FIN DE SEMAINE
12h-13h	PAUSE REPAS	PAUSE REPAS		PAUSE REPAS	PAUSE REPAS	
13h30-14h30	secrétaire Soutien écriture CE1-CE2 classe de Mlle Nadège EVS	Soutien CE2-CM1 EVS disponible pour autres tâches		Soutien histoire CE2-CM1 EVS		
14h30-15h30	Idem EVS	Soutien Grande section EVS disponible		Idem EVS		
15h30-16h30	Arts plastiques CE2-CM1 classe Mlle ROUX (en classe) EVS	EVS		EVS		
16h30-17h30	Idem					

Légende:

Horaires et activités de l'assistante pédagogique

Horaires et activités de l'EVS : aide à la scolarisation des enfants handicapés, elle peut néanmoins prétendre à réaliser d'autres tâches, notamment liées à la BCD pendant ses heures de disponibilités.

Horaires et activités de la secrétaire : la secrétaire se doit de rester dans le bureau du directeur et réaliser ses tâches de secrétaire néanmoins elle a le droit de faire autre chose et est très proche de la BCD/

Le projet BCD vise des objectifs selon la fiche action BCD de l'école. (voir annexe 4). Ces objectifs concernent différents champs disciplinaires ou transversaux, des pratiques documentaires, des activités.

En effet la création de la BCD concerne des champs disciplinaires ou transversaux :

- la lecture,
- la maîtrise de la langue orale et écrite,
- l'acquisition de l'autonomie face au livre,
- repérer et identifier les ouvrages.

Les liens avec le projet d'école et/ou le contrat de réussite REP , donc les objectifs généraux pédagogiques sont :

- donner les moyens d'acquérir la langue écrite et orale,
- enrichir le lexique,
- travailler et renforcer les compétences transversales.
- accès à une BCD pour TOUS.
- en lecture on souhaite une aide de l'adulte en maternelle, une implication des parents et une aide de la médiathèque.
- repérer et identifier les ouvrages, utiliser la BCD en lecture-plaisir, recherche de documents, aide à la production d'écrits (exposés, compte-rendu), présentation et création de livres.

Présentation des grandes lignes de l'action :

Création d'une BCD pour une facilité d'accès au livre, pour repérer et identifier les ouvrages d'une BCD, une aide à la production d'écrits, une implication des partenaires (parents, médiathèques dont les subventions de la mairie).

Durée de l'action et calendrier prévisionnel :

Création de la BCD début 2007 suite à l'agrandissement de l'école. Utilisation régulière toute l'année par toutes les classes.(remarque : Cette utilisation dès l'année 2007 est un peu ambitieuse.) L'action ne se prolonge pas hors temps scolaire avec la municipalité.

Activités et/ou productions d'élèves envisagées :

- lecture : lecture-plaisir, raconter un livre lu à la classe,
- exposés et compte-rendus,
- lecture avec des parents et des animateurs de la médiathèque,
- création de livres.

Les modalités d'évaluation prévues sont :

- une grille de fréquence de lecture
- des bilans périodiques
- implication des parents
- fiches de lecture.

Les effets attendus sont :

- savoir se repérer dans la BCD,
- prendre un livre désigné et savoir ranger un livre à sa place selon un codage
- une amélioration du lexique.

Jugement du projet BCD et de la culture d'entreprise

Atouts

Une réflexion sur les objectifs opérationnels sont assez clairs en terme d'enjeux liés à la lecture et l'écriture papier, mais on ne rencontre rien sur la lecture d'écran et les écrits d'écran.

La transversalité est favorisée ainsi que l'orientation vers les structures culturelles sont avantagées.

Une réflexion sur les partenariats avec l'extérieur (les parents) est construite.

Points à négatifs ou à revoir

Il semble que les enjeux liés à une maîtrise de l'information numérique ne soient pas encore formulés, alors que lors les professeurs ont soulevé ces questions lors des entretiens. Il n'y a pas de réflexion poussée sur des grilles de compétence par rapport à l'information, sur les TIC alors que les classes vont se doter de plus en plus d'ordinateurs et qu'ils manipulent déjà le multimédia, Internet et autres sources d'informations en classe ou chez eux.

Pas de prolongement avec la bibliothèque hors temps scolaire et aucune action avec les autres BCD alentours.

Analyse externe.

L'école Robert Allemand fait partie de la circonscription de Calais II, et du bassin de Saint-Omer. Inscrite au réseau ambition réussite et d'Education prioritaire son environnement et ses partenaires sont des points indispensables à étudier.

Partenaires

L'école Robert Allemand est situé dans un milieu urbain ce qui représente un point fort car l'école a accès aux structures culturelles gratuitement (par exemple le centre culturel Gérard Philippe qui est dans le même quartier, la Scène Nationale Le Channel, le musée). Des actions bébés lecteurs sont mises en place avec des associations.

La médiathèque de Calais (et son annexe qui est au beau-marais justement) prête régulièrement des livres aux écoles primaires qui le demandent, Robert Allemand en fait partie.

Des points faibles sont à noter toutefois. On remarque un manque d'informations des familles quant à la vie de leur quartier. Il manque aussi de créneaux pour l'accès aux installations sportives. L'école cherche donc à associer les familles à la vie de leur quartier, de leur environnement et aux actions de l'école. De plus même si il existe des BCD dans d'autres écoles ces dernières ne réalisent aucune action ensemble, ceci est une observation faite après des entretiens auprès des directeurs des écoles concernées.

Contexte

Des éléments de diagnostic du projet d'école rapportent des problèmes de langage en maternelle, des enfants ont des difficultés pour accéder à la maîtrise de la lecture.(voir annexe 3). Apparemment certains enfants n'ont pas accès à une médiathèque ou ne sont pas accompagnés par des proches par exemple. De plus beaucoup de familles sont touchés par des problèmes sociaux ou de chômage.

Les enfants sont tout de même lecteurs (selon l'enquête menée).

En ce qui concerne le cadre de vie, c'est-à-dire les locaux scolaires on remarque des points forts, qui ont été cités plus haut : l'école est agréable, de plus il existe de grands espaces verts autour de l'école.

3.1.2. Analyse du public.

Méthode choisie :

Les entretiens concernent les professeurs, le personnel du RASED, les parents, les élèves, des directeurs d'école possédant des BCD, la secrétaire. (voir annexe 9)

Analyse du public

Les enseignants :

leurs caractéristiques sociologiques	pyramide des âges : de 29 à 58 ans.
taux de renouvellement des équipes:	L'ensemble des professeurs observe que l'équipe est stable.
recours à la formation continue	Certains souhaits sont formulés, notamment en ce qui concerne les TIC pour le directeur, mais les formations en question sont souvent annulées (manque de temps)
Leur pédagogie	Pédagogie par projet, expérimentale pour les sciences et l'histoire- géographie, pédagogie traditionnelle, en atelier pour les maternelles, et parfois individualisée, pédagogie Freinet.
état des pratiques documentaires dans l'enseignement	Les professeurs ont presque tous des pratiques documentaires mais limitées.
degré de formation à la recherche documentaire informatisée	Absente
degré de pratique des technologies de l'information	Pratiques régulières mais peu de pratiques poussées ou définies
collaboration entre profs	Surtout entre les mêmes cycles mais les collaborations sont limitées.
dispositifs transversaux (nature et fréquence, modalités de préparation, leurs attentes en matière d'information professionnelle modalités d'évaluation)	Pas de dispositifs transversaux Attentes en matière d'information professionnelle Intérêts pour les manifestations culturelle

Représentations de la BCD	Représentation en terme d'espace Volonté d'en savoir plus sur ce que peut être une BCD
----------------------------------	---

Les acteurs du Rased (maître G et E) :

Leurs besoins	Attentes en matière d'information professionnelle repérée Attentes en communication interne repérée Utilise parfois des logiciels éducatifs et apprécie cet outil Attentes en terme de communication externe auprès des parents
Leurs compétences spécifiques	Possibilité de lire aux enfants connaissance poussée d'actions éducatives et individualisées Peu de pratiques avec les NTIC et de connaissances en recherche informatisée donc peu de participation possible

Les parents

Représentations de la BCD	Ont l'idée d'une bibliothèque
Attentes	Souhaitent que les enfants lisent plus et qu'ils aient des outils pour être acteurs de la société de l'information
Compétences	Une association s'est formée en 2007 : moyens financiers Peu de compétences bibliothéconomiques mais volonté d'apprendre

<p>Comportement de lecteurs</p>	<p>Petits et moyens lecteurs Plaisir de la lecture Peu de lecture orale Types de lecture liée à « une culture jeune »</p>
<p>Utilisation des NTIC</p>	<p>Utilisation fréquente Représentations « imaginaires » Connaissance des outils informatiques et de quelques termes clés pour la recherche d'information Connaissance et utilisation de Google</p>
<p>Autres médias</p>	<p>Ecoute de la radio Regardent beaucoup la télévision</p>

On peut noter effectivement que les enfants ont de réels problèmes d'écriture. Cependant ils ont beaucoup d'imagination, de curiosité et d'intérêts.

3.2. Les axes de développement.

Il s'agit de définir une stratégie (voir Annexe 16). Après avoir répondu aux questions « qui ? » grâce à l'analyse on peut tenter de répondre à « Que faire ? » c'est-à-dire définir une stratégie pour l'organisation : définir le rôle et la place de l'organisation (positionnement) puis préciser les services à développer pour déboucher sur la concrétisation de l'ensemble de la démarche du projet. Il faut donc s'appuyer sur le diagnostic et croiser les données et proposer des axes de développement. Ainsi les priorités d'actions en terme de création, de correction et de développement sont visibles. Ces actions seront l'ossature de la politique documentaire de l'établissement et seront accompagnées d'un échéancier et d'une désignation des « chefs de projet ». Evidemment les préconisations qui suivent constituent plus ou moins des priorités, et sont plus ou moins réalisables, possibles. Il ne faut pas oublier que certaines choses mettront du temps, ou ne seront pas acceptées par les commanditaires.

3.2.1. Politique d'acquisition et informatisation

Une politique d'acquisition demande beaucoup de réflexion . Il ne suffit pas de décider d'acheter. L'école a déjà fait le choix de certaines acquisitions. Pourtant ces ouvrages ne sont pas encore arrivés, le fonds est insuffisant et déséquilibré. (il n'est pas assez varié de manière qualitative en terme de supports, de nature et de niveaux d'apprentissage même si le fonds existant présente des atouts d'hétérogénéité.(voir annexe 10).

Selon Bertrand Callenge plusieurs points doivent être abordés lorsque l'on décide une politique d'acquisition. L'école devrait répondre à ces questions. Quelques solutions sont proposées selon les points.

Acquérir : pourquoi ? pour qui ?

Pourquoi acquérir ?

S'agit-il d'une volonté de conserver le fonds acquis ? D'après les commanditaires il s'agit en premier lieu de posséder un fonds. La conservation concerne donc que le peu de documents présents à l'école et prévus pour la BCD. Néanmoins les commanditaires sont d'accord pour conserver certains documents qui leur semblent pertinents, mais en aucun cas ils ne souhaitent garder pour garder.

Préconisations :

Il serait très utile de former un véritable comité de pilotage afin que les professeurs s'entretiennent de temps en temps sur cette question du pourquoi, et sur les possibilités de supprimer, donner récupérer ou emprunter à la médiathèque municipale des documents. Un chef de ce comité doit être élu.

Pour qui et comment ?

Il s'agit de développer, de sélectionner et d'équilibrer. Les professeurs sont tous d'accord avec l'idée suivante : penser aux élèves lors des choix d'acquisition. Ainsi l'analyse du public auprès des élèves de CE2-CM1 fut très fructueuse car elle permet de connaître les goûts et leurs habitudes de lecture ainsi que leur pratiques documentaires, culturelles , leur comportement d'élèves.

Préconisations :

Cela devrait être réitéré avec les autres classes afin de chercher une cohérence dans le fonds d'acquisition qui ne soit pas basé que sur les besoins ou les choix des professeurs. On peut donc reprendre le questionnaire en l'adaptant aux élèves interrogés et remplir le tableau proposé par le guide d'Orléans Tour. Les sélections peuvent se faire aussi à l'aide des recommandations officielles (comme ce fut le cas pour la commande de livres faite par le directeur).

Une veille sur les différents éditeurs peut être aussi très intéressante afin de faire des choix. (un dossier de veille a été réalisé).

Quels objectifs d'acquisition ?

Ensuite il s'agit aussi de savoir quels sont les objectifs d'une politique d'acquisition (de contenu, de quantités, des priorités d'objectifs) et vérifier si les objectifs sont atteints ou si il faut les retravailler.

Préconisations :

Pour le moment il s'agit d'acquérir. Et d'acquérir selon des critères qui ont été soulevés déjà (par les entretiens et la réunion pour faire les commandes de livres) et inscrits dans le projet BCD. Cependant il faut savoir que de nouveaux critères d'acquisition peuvent apparaître, c'est pourquoi le comité de pilotage pour se concerter est indispensable. De plus déterminer des objectifs permet de gérer les dons. En effet lors du stage, après avoir lancé un appel auprès de chaque parent des élèves par écrit des dons ont été faits, or certains documents ont paru inadaptés et l'association des parents d'élèves n'avaient aucun support écrit « officiel » sur lequel s'appuyer orientant les attentes d'acquisition, qui aurait permis de communiquer ces attentes à l'ensemble des parents.

Procédures (chaîne documentaire) et outils d'acquisition

Les ressources

Ensuite il faut se poser la question des ressources, des outils et des procédures .

L'école doit se demander

- quels fournisseurs (marchands, non marchands, institutionnels, bibliothèques, dons...).
- Des acquisitions temporaires ?
- Les ressources budgétaires ?

Préconisations : (voir annexe 11)

- Il existe l'association « Lire c'est partir » qui est très intéressante, les dons, les bibliothèques. Les professeurs souhaitent des « Beaux Livres » d'art surtout.
- La médiathèque prête déjà ses livres aux classes. Il s'agit de rationaliser ces prêts en considérant certains prêts comme utile à l'ensemble de l'école et accessible à tous, dans la BCD et empruntables de la BCD aux classes.
- Pour les ressources budgétaires, un budget pour la BCD, indiqué dans le texte fixant la politique budgétaire est essentiel. Il faut aussi, grâce à cette politique documentaire, tenter de récupérer des financements de la mairie. De plus l'association des parents pourrait offrir une part de son budget.

Procédures d'acquisition (voir annexe 12)

Les utilisateurs, mais surtout les gestionnaires de la BCD doivent connaître le circuit de la chaîne documentaire et élaborer des choix en ce qui concerne les étapes.

Préconisations :

- analyse de besoins : comité de pilotage, entretiens, un cahier de suggestions.
- Collecte : connaissances des sources et veille.
- Traitement des documents :

La classification demandera un bénévolat nécessaire. Il s'agit de bien connaître et faire connaître les systèmes de classification et de cotation. Il faut choisir un mode d'indexation et de classification. Il semble que la Classification Dewey soit la plus pertinente

et la plus attendue par les professeurs entretenus. Il faut simplifier cette classification Dewey originale pour que les enfants puissent se repérer dans la BCD et savoir où chercher l'ouvrage voulu. De plus la classification Dewey est reconnue et utilisée dans de nombreux lieux de lecture, ensuite les élèves, habitués à cette classification auront sûrement plus de facilité par la suite pour se repérer dans les CDI, puis dans les BU, et dans les bibliothèques municipales qui utilisent cette classification.

Il faut faire le profil des élèves pour comprendre comment adapter la classification à ces élèves : quel âge ? Ont-ils déjà été dans un centre de documentation ? Ont-ils, même minimes, des connaissances en bibliothéconomie ? Sont-ils en plein apprentissage de la lecture ? C'est pour cela aussi que le questionnaire fait auprès d'une des classes est intéressant.

Adapter la classification .La Dewey peut être simplifier sous la forme d'une marguerite (voir annexe 13), à chaque pétale de la marguerite, représenté par une couleur, doit correspondre une classe de connaissance, comme par exemple :

- 000=généralités
- 100=philosophie
- 200=religions
- 300=sciences sociales
- 400=langage
- 500=sciences
- 600=techniques
- 700=arts et loisirs
- 800=littérature
- 900=histoire et géographie

Si besoin créer des sous-catégories : parfois il y a trop d'ouvrages dans une catégorie et par exemple pour les sciences (500) il existe des sous-catégories :

- 510=mathématique ; 520=astronomie ; 530=physique ; 540=chimie, minéralogie ;
- 550=sciences de la Terre ; 560=paléontologie ; 570=sciences de la vie(biologie) ;
- 580=botanique ; 590=zoologie.

L'indexation du contenu doit être réalisée. C'est-à-dire la traduction du contenu des documents en langage documentaire, pour déterminer entre autre à quelle catégorie de la

marguerite chaque ouvrage correspond. Parfois certains ouvrages correspondent à deux sous catégories, on peut donc trancher en groupe avec des professeurs.

Plusieurs coins sont possibles :

- le coin des romans, de la fiction,
- le coin des documentaires,
- le coin des premières lectures et albums pour les plus petits,
- et l'espace des périodiques.

Le coin des romans peut être rangé par genre littéraire : policier, poésie, théâtre, aventure, histoire pour grandir, amour/amitié, classique, romans historiques, fantastique. La réalisation des pictogrammes peut être assumée par les enfants de classe (de CM1/CM2) pour distinguer les différents genres littéraires.

Le coin littérature des plus petits : la cotation est peut être difficile. Donc peut-on réaliser une signalétique plus compréhensible ? Par exemple on peut disposer sur chaque album une étiquette de couleur, assez grande, comprenant seulement la première lettre du nom de l'auteur. Les enfants peuvent avoir ainsi plus de facilité à ranger les ouvrages dans le bac correspondant à l'étiquette collée sur le livre.

Le coin documentaire : attention c'est peut-être le coin le plus long à organiser. Il s'agit de créer de nombreuses sous catégories, aidé de parents bénévoles pour finir le classement des ouvrages, les recouvrir, les coter... Chaque ouvrage du coin documentaire et de la fiction reçoit une cote qui correspondait à la catégorie ou à la sous-catégorie à laquelle il appartient (par exemple 750 pour la peinture...) et aux trois premières lettres du nom de l'auteur.

Remarque importante : le résumé et l'indexation par mots-clés sont délicats. Il s'agit de former un minimum les professeurs à ces techniques.

La signalisation :

Les recommandations faites par Yolande Maury sont très pertinentes à ce sujet, dans son article « La signalisation au CDI », paru dans Inter-CDI en mars/avril 1998.

Enregistrement et catalogage.

Il faut absolument informatiser la BCD et trouver un logiciel documentaire adapté. Il existe BCDI école, un logiciel conçu par le CNDP et très bien. Mais il est trop cher. C'est pourquoi il semble intéressant de proposer le logiciel Bécédérom. (Voir annexe 14) qui est

gratuit et semble convenir aux contraintes techniques, et permettrait aux professeurs de s'initier à la recherche

Désherbage :

C'est la suppression ou le recyclage de certains documents.

Une BCD attrayante doit éliminer les ouvrages pour différentes raisons : elle doit conserver des livres en bon état, proposer des documentaires comportant des informations stables et actualisées et renouveler le fonds pour mieux répondre aux besoins du public.

Préconisations :

La méthode X/X/IOUPI : le premier chiffre représente le nombre d'années écoulées depuis le dépôt légal, le deuxième chiffre représente le nombre d'années écoulées sans prêt. Le troisième élément va correspondre à la présence de facteurs négatifs appelés IOUPI (I=Incorrect/fausse affirmation ; O=Ordinaire, superficiel, et médiocre ; U=Usé, détérioré et laid ; P=Périmé ; I=Inadéquat, qui ne correspond pas au fonds.)

Il faut justifier le désherbage et savoir qu'un ouvrage abîmé ou un périodique abîmé peut être arrangé par un élève.

Travailler en réseau et évaluer

Il est essentiel de travailler en réseau.

Préconisations :

Travailler avec d'autres BCD et coopérer avec la médiathèque municipale et pourquoi pas le service commun des universités étant donné que celui de l'université de Calais est tout prêt de l'école.

Travailler avec le CDDP de Calais. (Remarque : les professeurs ne sont pas tous inscrits, ils devraient le faire).

Réaliser une veille documentaire. Un dossier de veille a été constitué.

évaluer sa politique d'acquisition :

Des indicateurs pour évaluer sa politique d'acquisition existent. Bertrand Callenge propose des méthodes.

3.2.2. Politique d'accès et de communication

« Mettre en oeuvre une politique d'accès c'est réfléchir collectivement aux conditions matérielles d'accès à l'information (accès sur place ou à distance, prêt, mise à disposition), aux équipements nécessaires, aux règles et aux conditions d'utilisation des ressources (ressources locales, ressources en ligne) pour tous les utilisateurs (adultes ou élèves).

Il s'agit de garantir à tous un accès à l'information dont il a besoin et de rationaliser l'usage des équipements et des ressources.⁴¹ »

Préconisations : le site Educnet propose des documents pertinents, qu'il s'agit d'adapter au cas de l'école selon les attentes

- prendre en compte le contexte de l'établissement, ainsi que les directives ministérielles et leurs déclinaisons académiques.
- élaborer et mettre à la disposition de tous un document qui précise :
 - Les lieux d'accès à l'information
 - Les ressources disponibles et leurs conditions d'utilisation
 - Les droits et les devoirs des usagers : voir les documents qui offrent de pistes pour charte des établissements .
- Après avoir recensé les ressources de l'établissement (politique d'acquisition), réfléchir collectivement à leurs modalités d'accès et d'utilisation, il s'agit d'informer l'ensemble des usagers de l'établissement en élaborant un ou des documents dont les objectifs seront de :
 - Présenter les lieux d'accès et ses règles de fonctionnement (horaires, responsables, équipements en matériel et logiciels, conditions d'accès...)
 - Présenter les ressources disponibles, leur accès et leurs conditions d'utilisation : ressources physiques (comme livres, cédérom, DVD, diapo...),

⁴¹ Académie de Lyon, 2004

signalétique (voir le document Maury), conditions de prêts / ressources réseaux (réseau local, Internet), droits d'accès, sauvegarde, impression,

- Présenter l'environnement de travail de l'établissement : les fonctionnalités du réseau, les conditions d'accès à Internet, les choix (de page d'accueil, de signets et de favoris, de navigateurs, d'outils de recherche), les modalités d'utilisation du logiciel de recherche documentaire.

- Préciser les droits et les devoirs des usagers : charte, voir la veille juridique sur le site d'Educnet (respect du droit d'auteur, de création multimédia,...)

- A long terme peut être serait-il pertinent de penser à la création d'un site Internet, pour présenter l'école, le fonds documentaire de la BCD et d'autres types d'informations permettant notamment de favoriser le partenariat et la communication à l'extérieur.

- En ce qui concerne la communication :

- Prévoir des zones de communication dans le hall d'entrée de l'école au niveau de la BCD, et dans le hall d'entrée des cycles 3 et à l'extérieur, à l'entrée des parents, pour informer l'ensemble des acteurs sur le devenir, le développement et des actions liées à la BCD.

3.2.3. Politique de formation

Former : une nécessité

Une solution est possible pour pallier au problème de personnel. Mais attention, il s'agit d'avoir une conception claire et sérieuse de l'éducation à l'information.

On peut imaginer que la formation des élèves ne soit pas assurée par un personnel qualifié dans l'école, mais assurée par l'équipe enseignante ou personnel qui pourrait paraître qualifié dans l'école pour certaines tâches à répétition comme les emprunts. Les emprunts peuvent être réalisés aussi par des élèves. Le plus important, comme le souligne *Le livre bleu du documentaliste* « du moment qu'elles {les formations} ont été conçues en commun et en fonction d'exigences didactiques et pédagogiques clarifiées et cohérentes et validées par le CA {le conseil d'école} de l'établissement ».

Autre question importante :

Le niveau d'encadrement des élèves sera-t-il suffisant pour former les élèves et surtout les former à un niveau d'égalité ? Quelle formation « apportée », « imaginée » pour la secrétaire et pour les professeurs des écoles ? (est-ce que la veille pourrait être en tant que information professionnelle un vivier de réponse en ce qui concerne les référentiels et les attentes pédagogiques en terme de formation à l'information, de maîtrise de l'information, d'éducation à l'information ?).

Se poser du coup deux grandes questions fondamentales :

- En fait est-ce que former tous les élèves est le choix décidé par l'institution (les institutions ; c'est-à-dire l'Education Nationale, l'école Robert Allemand elle même, la municipalité...) Selon *Le livre bleu du documentaliste* : « la formation de tous les élèves est une nécessité sociétale et éducative rappelée encore récemment par l'UNESCO ⁴²».
- Qu'en est-il de la place des documentalistes et des bibliothécaires et des conceptions des acteurs de centres de documentation au sein des écoles primaires ? Si il n'y a pas de personnel du tout qualifié, comme pour le future BCD de Robert Allemand : on peut se demander comment la gestion du système d'information, la formation des élèves, l'éducation à l'information et une médiation culturelle et la mise en place d'une politique documentaire permettant de piloter l'ensemble et de mettre en cohérence ces missions est réalisable ?

Préconisations pour les élèves et le personnel

- Connaître la B2i pour les écoles. (annexe 19)
- S'inspirer de référentiels de compétences ou tout du moins connaître ceux de sixième pour aller vers une continuité éducative.
- Formation des professeurs grâce au modèle Peretti ? Faire le choix de demander à des bibliothécaires ou des conseillers pédagogiques de former les enseignants ?

⁴² Intervention de M. Abdelaziz Abid, division de l'information et de l'informatique et de l'informatique à l'Unesco, 7^{ème} congrès de la FADBEN, Nice 8-10 avril 2005.

3.3. Ce qui a été fait

3.3.1. Le premier fonds documentaire de la BCD

Une mise en commun du fonds

Mise en commun :

La mise en commun nécessite la cohésion de l'équipe pédagogique, car doit être consentie par tous. Quel type d'ouvrage les enseignants vont ramener ? Ou ne pas ramener ? Comment anticiper et interpréter le fait que certains conservent leur documentation ? Doit-on les répertorier quand même ? Comment exprimer clairement l'importance d'une mise en commun ?

La mise en commun fut fructueuse ainsi que les dons. En effet après une mise en commun nous avions 300 livres, puis 800 documents après l'appel au don.

Un premier désherbage

Une partie de ces documents ont été jetés selon la méthode IOUPI, expliquée aux parents délégués. Le désherbage n'est pas encore maîtrisé par les professeurs, c'est pourquoi ils devront le faire et les parents devront continuer à s'entraîner.

3.3.2. Conception des espaces

Lors de mon stage j'ai eu l'occasion de concevoir les espaces de la BCD après avoir fait le diagnostic des entretiens et demandé à chaque professeur de réaliser le « plan idéal » d'une BCD. (Voir annexe 15). Afin de répondre à leurs besoins, et aux contraintes matérielles, architecturales et de mobilité (si la BCD venait à changer) voici ce que nous avons mis en place et avec les professeurs et l'aide de parents.

Le local est pré choisi dans le cas de Robert Allemand : c'est l'ancienne classe de M.Masson. Elle est située à l'entrée de l'école. Il y a un peu de bruit (des allées venues surtout

au moment de la récréation car dans le hall les enfants passent ou sont punis) mais cela permet la rencontre entre les utilisateurs, la porte est suffisamment isolante pour un bruit de moyenne ampleur. Le problème majeur est la taille de la salle. La BCD va être organisée en lieux différenciés qui structurent la superficie totale en sous-espaces correspondant à des types diversifiés d'activités. Selon les plans transmis par les profs et selon les interviews que j'ai eues, voici les zones souhaitées:

La zone espace lecture

La zone lecture détente:

Selon BCD mode d'emploi il y a plusieurs points cruciaux qu'il faut respecter: respecter le droit à l'enfant à s'isoler et à lire dans la position de son choix :

- l'endroit doit donc être assez vaste, protégé par des étagères placées en épi (ce fut impossible car la place est limitée et les étagères sont absentes)
- l'endroit doit être situé à l'écart des zones de circulation (la salle est petite mais il fut possible de créer un coin « isolé »)
- l'endroit sert à la lecture individuelle d'albums et de romans, pour rassembler quelques enfants à « l'heure du conte » ou pour tout autre moment de lecture -plaisir à plusieurs en présence, cette fois, de l'adulte.
- pour mieux le délimiter il est possible de se servir d'estrades recouvertes de moquette, de fosses équipées de coussins, de gradins ou de mezzanines. Dans le cas de l'école Robert Allemand il s'agissait de gagner de la place, les meubles font donc office de frontières, ainsi que les petits bancs de maternelle achetés par l'école.

Remarque : apparemment les enfants aiment se cacher sous podiums pour lire dans toutes les positions, l'espace doit être donc spacieux pour que chacun puisse l'interpréter selon ses besoins et sans gêner son voisin. A proximité de cette zone seront disposées les étagères où sont classés les romans et toute la littérature pour enfants ce qui limite les déplacements inutiles, sources de bruit et de dérangement. Les fictions sont les ouvrages vers lesquels se rapprochent les enfants donc de zones de circulation ont été prévues. Les albums, qui sont souvent pour les plus jeunes, sont présentés de face pour en faciliter le choix ou placés dans des bacs. C'est près de cette zone qu'est placé le fonds destiné aux maternelles car c'est là que se tiendront le plus souvent les petits.

Le matériel :

Il existe peu de fonds mais on anticipe une montée du fonds. Donc il faut suffisamment de meubles pour primaires et maternelles, des rayonnages stables et robustes, suffisamment espacés pour que les lecteurs puissent se croiser sans se gêner. Les fonds pleins sont évités pour une visibilité et une surveillance et par souci esthétique.

Les romans et les contes : rayonnages à tablettes horizontales. L'alternance de rayonnages droits avec quelques rayonnages obliques permet la mise en valeur de certains ouvrages en présentation frontale, ce qui favorise l'intérêt des enfants pour eux.

Les ouvrages de fiction : les étagères ne sont pas encore achetées, mais il faut prévoir des étagères de bibliothèques.

Albums et bandes dessinées : ils sont rangés sur des présentoirs frontaux ou dans les bacs roulants pour mettre en valeur des premières de couverture et permettre aux élèves de les balader partout. On prévoit quelques sièges bas à proximité pour que les enfants puissent s'asseoir pour feuilleter livres.

La zone ouvrage documentaire

Les rayonnages de la zone documentaire doivent servir à ordonner les ouvrages selon la classification en vigueur dans les BCD, la succession des différentes classes sur les étagères correspond à une logique à laquelle les élèves seront initiés. C'est pourquoi d'après les meubles disponibles, le choix s'est porté sur un meuble à multiples étagères.

Les élèves doivent pouvoir y travailler seul ou à plusieurs (d'où le choix de deux tables avec des chaises de toutes tailles pour tous les âges et une table assez grandes pour pouvoir poser des livres d'art,...).

L'ancien tableau est récupéré et mis au-dessus d'un radiateur pour gagner de la place.

La zone audiovisuelle

Cette zone doit être destinée à favoriser le contact de l'enfant avec les autres médias (diapositives, K7, du multimédia comme les CD audio ou la télévision (avec DVD), les supports informatiques, les NTIC). C'est pourquoi trois zones ont été délimitées, dont une zone pour l'éveil des maternelles à la musique étant donné que le cycle 1 travaillera avec une intervenante à ce sujet. Une autre « sous zone » accolée à cette dernière est dédié aux diapositives, l'école possédant le matériel. Elle est un lieu d'information et de consultation individuelle ou par petits groupes sur des supports non livresques.

Comme il convient de pouvoir aisément assombrir cette partie de la BCD un dispositif devra être pensé.

L'écoute des K7 et Cds se fera à partir d'équipement d'écoute à sorties multiples et à l'aide de casques individuels qui permettront aux enfants d'écouter la K7 ou le CD de leur choix sans gêner le voisin disposés sur un des meubles d'éveil acheté par l'école avant l'arrivée du stagiaire.

Ce coin n'est pas situé autour d'une table mais entouré des chaises les plus confortables et devrait être couvert de moquette, comme le lieu de lecture détente.

Cette zone a été disposée près de nombreuses prises électriques.

Il faudra pensé à trouver une armoire sécurisée pour le vol, étant donné des vols déjà commis au sein de l'école.

La zone de communication et de l'information spécialisée

Une étagère a été prévue pour l'information professionnelle des professeurs, non loin de l'ordinateur de près qui pourra accueillir la veille. Notons que cette veille pourra être paramétrée par le logiciel Copernic, version gratuite ou la première version payante, sachant qu'il faudra former le personnel à son utilisation.

Des présentoirs ont été réquisitionnés afin d'y présenter des acquisitions nouvelles, la presse. Un tableau d'informations a aussi été prévu, ainsi qu'une petite zone pour les élèves désireux de participer à des tâches bibliothéconomiques comme recouvrir les livres par exemple afin de les initier.

Evaluation

- Les zones imaginées et déjà mises en place ont satisfait l'équipe pédagogique qui a déjà travaillé avec les élèves dans le coin musical et le coin documentaire. Pourtant les zones bougeront peut-être avec le temps et le développement du fonds documentaires. Cette délimitation est peut-être un peu dépassée, car très inspirée de modèles des années 1990.
- le cahier des charges doit être complété, écrit et résumé sur un document qui sera proposé aux enseignants après que ces derniers aient décidé d'un comité de pilotage et un chef de projet et juger les propositions de la stagiaire.
- L'analyse de besoins et du public n'est pas assez fine et manque de méthode et doit être réitérée auprès d'autres publics.

Conclusion

Au final les missions menées par l'école Robert Allemand tentent de répondre à une réalité de terrain, constituée de facteurs hétérogènes difficiles à maîtriser. Les conséquences de la conjoncture de ces facteurs persistent pour certaines et évoluent pour d'autres. En effet des problèmes de lecture subsistent et de nouvelles interrogations quant aux problèmes cognitifs liés aux écrits d'écran et à la lecture, acte de sens, sont dévoilées. L'Education nationale observe ces conséquences et tente d'offrir des réponses pertinentes afin de permettre à ses représentants de remplir une mission essentielle : aider les élèves à devenir acteurs de la société dans laquelle ils sont et ils vont évoluer. Aujourd'hui il s'agit de la société du savoir. Les BCD, au cœur de ces enjeux, doivent donc s'adapter aux transformations nécessaires du système éducatif. Ainsi l'école Robert Allemand, conscient des objectifs à atteindre, peut tenter de construire un système de valeurs et prendre des décisions relatives à ces objectifs. La BCD semble être un outil pertinent pour atteindre ce but, à conditions de définir une politique documentaire fruit d'un partenariat assumée par tous les acteurs et débouchant sur des applications mûrement réfléchies. C'est pourquoi le stage a été utile car des axes de développement ont été dégagés : une politique d'acquisition, une politique de formation, une politique de communication, une politique d'accès. Néanmoins, les solutions ne sont pas assez précises et devront peut-être faire l'objet de modifications, malgré les satisfactions des commanditaires. Ainsi le travail est loin d'être terminé mais des enjeux ont été soulevés et aujourd'hui il semble que les BCD ne sont pas des structures périmées. Néanmoins leur sort dépend des offres de conditions favorables à leur développement. En espérant que ce sera le cas pour l'école Robert Allemand.

Résumé/Abstract :

Today create **BCD** in a **primary school** supposes to emphasize **information's society goals** and open the doors **knowledge's society**. We try to propose ways of development according to all cases. In order to create a **documentary politic** focus on missions of **French national Education**. They try to adapt at society's evolutions give to pupils a **following and skilling education**.

Bibliographie

1. USUEL ET DICTIONNAIRE

- **CACALY, Serge, LE COADIC Yves-François, POMART Paul Dominique, alii (sous la direction de CACALY, Serge).** *Dictionnaire de l'information.* Paris : Armand Colin, 2004. 274 p.
- **HOUSSAYE, Jean(sous la coordination).** *Questions pédagogiques. Encyclopédie historique.* Paris : Hachette éducation, 1999. 608 p.

2. MONOGRAPHIES

- **AUDUC, Jean-Louis.** *Le système éducatif. Ecole, collège, lycée.* Paris : Hachette éducation, 2005. 381 p.
- **BAYARD-PIERLOT, Jacqueline, BIRGLIN Marie-José.** *Le CDI au coeur du projet pédagogique.* Paris : Hachette éducation coll. Pédagogies pour demain, 1991. 159 p.
- **BENTOLILA, Alain.** *Tout sur l'école.* Paris : Odile Jacob, 2005. 272 p.
- **BUTLEN, Max, COUET Madeleine, DESAILLY Lucie.** *Savoir lire avec les BCD.* Créteil : Argos démarches, 1996. 290 p.
- **CALENGE, Bertrand.** *Accueillir, orienter, informer. L'organisation des services aux publics dans les bibliothèques.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1999. 444 p.
- **CASSAGNES, Paul, GARCIA-DEBANC, Claudine, DEBANC Jean-Pierre.** *50 activités pour apprivoiser les livres en classe ou en BCD de l'école au collège.* Toulouse : SCEREN CRDP Midi-Pyrénées CDDP Hautes-Pyrénées, 2004. 192 p.

- **CRDP ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS.** *Les professeurs documentalistes.* St Jean de Braye : Collection Livre Bleu, 2006. 265 p.
- **FOTINOS, Georges.** *Le climat des écoles primaires. Etat des lieux. Analyse. Propositions.* Paris : MGEN, 2005.
- **HORELLOU-LAFARGE, Chantal, SEGRE Monique.** *Sociologie de la lecture.* Paris : Editions la Découverte coll. Repères, 2003. 124 p.
- **JORDI, Catherine.** *BCD. Mode d'emploi.* Nice : CRDP de Nice, 1992. 317 p.
- **LE COADIC, Yves.** *Usage et usagers de l'information.* Paris : ADBS, 2004. 127 p.
- **PANTENIER, Sandra.** *Elaborer. La politique documentaire de la BCD de l'école Toulouse Lautrec.* Lille : mémoire de stage et recherche, master 1 SID, 2004. 90 p.
- **RUANO-BORBALAN, Jean-Claude (sous la coordination).** *Eduquer et Former. Les connaissances et les débats en éducation nationale.* Paris : Editions Sciences Humaines, 2001. 432 p.
- **SALAUN, Jean-Michel.** *Marketing des bibliothèques et des centres de documentation.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2001. 221 p.

3. ARTICLES

- **FOURNIER, Odile.** Documentaliste, une fonction, un métier, une profession ?. In *Argos*, août 1996.
- **FRUCTUS, Isabelle.** Les documentalistes et l'accès à l'information . In *Argos*, n° 36, décembre 2004. p.57

4.. RESSOURCES ELECTRONIQUES

- **ACADEMIE ORLEANS-TOURS.** La politique documentaire des établissements. Guide méthodologique.

- **BULLETIN OFFICIEL MINISTERE EDUCATION NATIONALE HORS-SERIE N°5 DU 12 AVRIL 2007.** Horaires des écoles maternelles et élémentaires (page consultée avril 2007)
<<http://www.education.gouv.fr/>>

- **CELLULE VEILLE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE.** De la culture au socle commun de compétences (page consultée mi mai 2007)
<<http://www.inrp.fr/vst>>

- **CIRCULAIRE MINISTERE EDUCATION.** Rappel des finalités et modalités d'organisation et de fonctionnement des Bibliothèques Centres Documentaires (page consultée décembre 2007)
<<http://www.ac.rennes.fr/pedagogie/documentation/bcd/cbdtexof.htm>>

- **MINISTERE EDUCATION NATIONALE.** Utilisation des nouvelles technologies (page consultée avril 2007)
<<http://www.education.gouv.fr/>>

- **EDUCNET (consulté régulièrement de janvier à mai 2007)**

- **EDUSCOL.** Socle commun de connaissances et de compétences. L'ambition du socle commun (page consultée avril 2007)
<<http://www.eduscol.education.fr/D0161/default.htm>>

- **ETUDE DU GROUPE DE L'INSPECTION PILOTEE PAR GUY POUZART.** Information et documentation en milieu scolaire (page consultée régulièrement de janvier à mai 2007)
<<http://savoircsdi.cndp.fr/metier/metier/chapron/chapron.htm>>

- **EXTRAIT DU PLAN DE MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EDUCATION NATIONALE: DEVELOPPER LES CENTRES DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION.** Note du 10 avril 1991 (page consultée février 2007)
<<http://savoirscdi.cndp.fr/>>
- **FORMANET.** Référentiel FADBEN. Fédération des enseignants documentalistes de l'Education nationale. (page consultée février 2007)
<<http://www.ac-poitiers.fr/tpi:formanet/formatio/referenc/sommaire.htm>>
- **INSPECTION ACADEMIQUE DU PAS-DE-CALAIS**
<<http://www2.ac-lille.fr/iacalais2>>
- **RAPPORT SUR LA CONTRIBUTION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES A LA MODERNISATION DU SYSTEME EDUCATIF (MISSION D'AUDIT DE MODERNISATION) MARS 2007.** Contribution des nouvelles technologies (TICE) à la modernisation du système éducatif. (page consultée mai 2007)
- **RAPPORT MICHEL ROCARD REPUBLIQUE 2.0; VERS UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE OUVERTE** (page consultée début mai 2007)

Annexes

ANNEXE 1 (voir p. 9) : La loi d'Orientation de 1989

ANNEXE 2 (voir p.15) : Répartition des élèves

ANNEXE 3 (voir p.23) : Le projet d'école

ANNEXE 4 (voir p.30) : La fiche action BCD

ANNEXE 5 (Voir p. 54) : Le modèle III Peretti

ANNEXE 6 (voir p.60) : L'analyse interne

ANNEXE 7 (voir p.61) : plan de la BCD

ANNEXE 8 (voir p.63) : Planning d'occupation des salles

ANNEXE 9 (voir p.68) : entretiens et questionnaire des acteurs

ANNEXE 10 (voir p.71) : Répartition idéale d'un fonds documentaire pour une BCD.

ANNEXE 11 (voir page 73) : Sélection de ressources

ANNEXE 12 (voir p.73) : schéma de la chaîne documentaire

ANNEXE 13 (voir p.74) : Marguerite pour la classification DEWEY

ANNEXE 14 (voir p.75) : grille d'analyse pour le logiciel Bécédérom

ANNEXE 15 (voir p.80) : schéma d'une BCD idéale

ANNEXE 16 (voir p.69) : Politiques pour une politique documentaire

ANNEXE 17 : Règlement intérieur de l'école Robert Allemand

ANNEXE 18 : Exemple de planning BCD.

ANNEXE 19 (Voir p. 24 et 78) : B2i Ecole

Annexe 1

La loi d'Orientation de 1989

Quelques passages de la loi d'orientation de 1989 :

Le service public de l'éducation est conçu en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances. » (article premier).

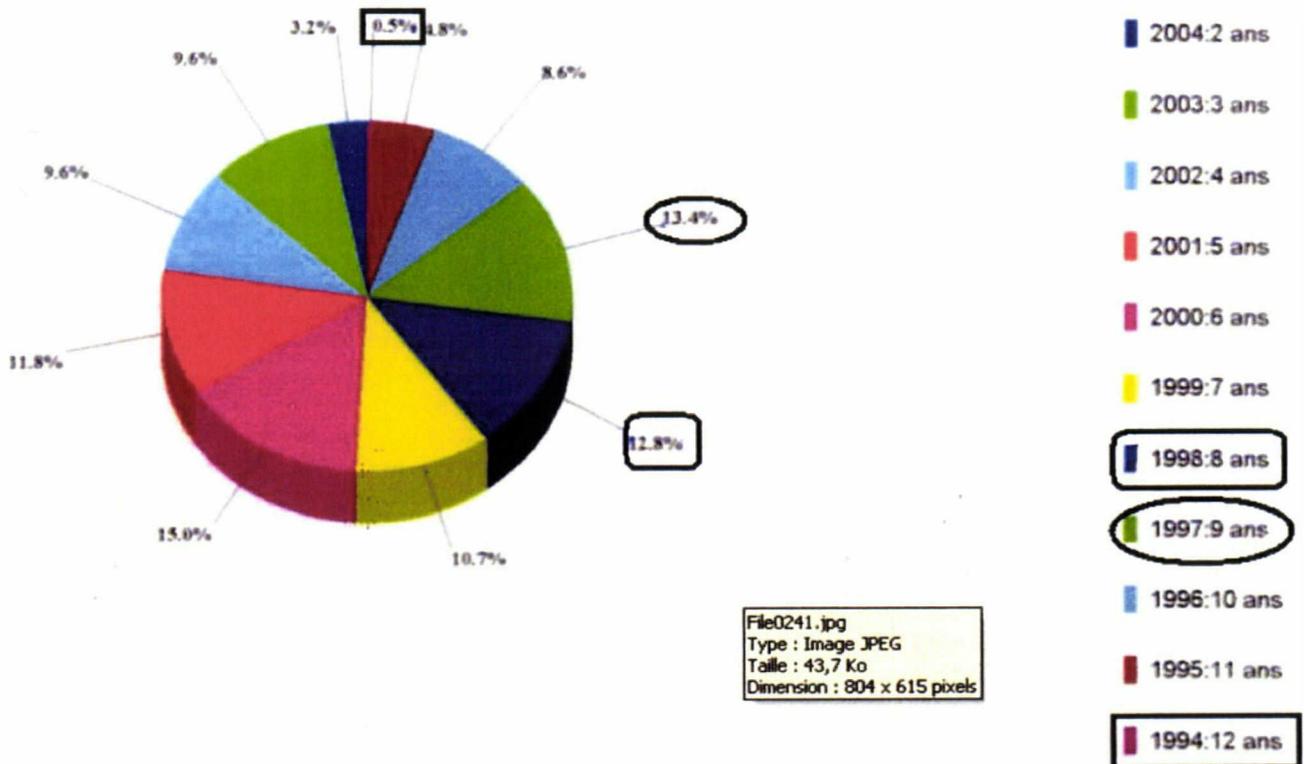
Le droit à l'éducation « est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. » (Article premier).

De plus « L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique. L'intégration scolaire des jeunes handicapés est favorisée. » (article premier).

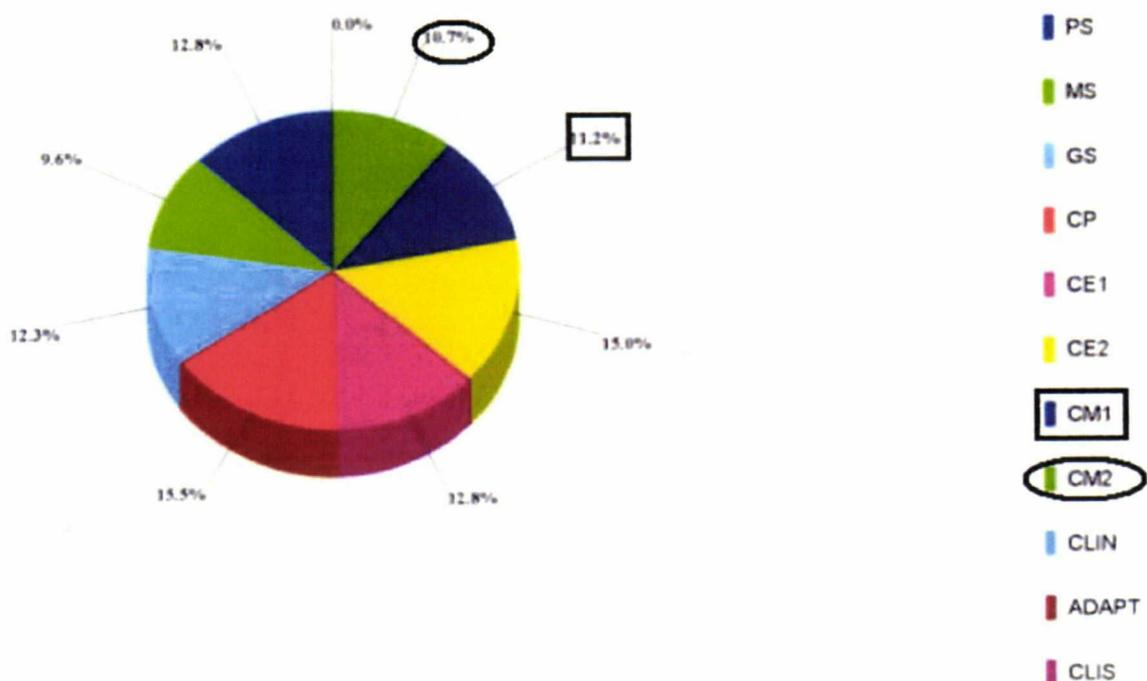
Cette loi, considérée comme une référence pédagogique, définit donc le rôle du système éducatif, la mission prioritaire de l'Education Nationale.

Annexe n°2 : Répartition des élèves

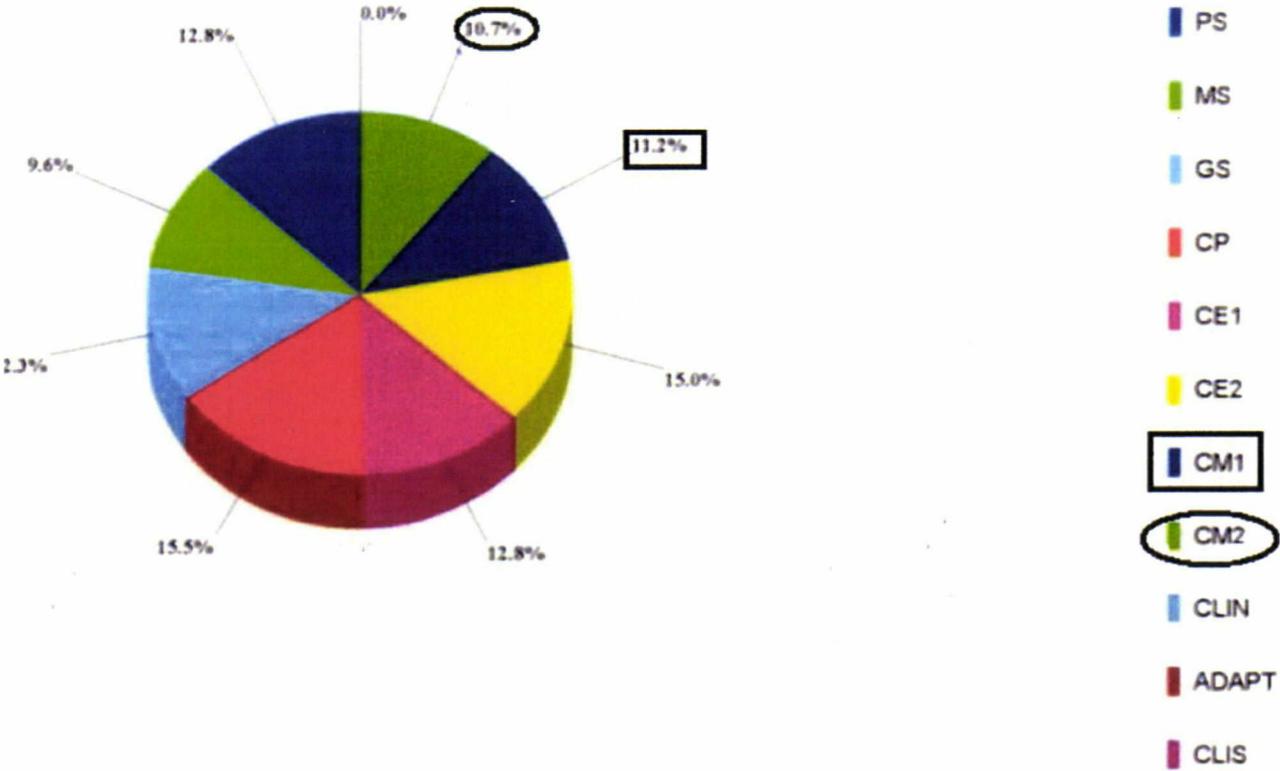
Répartition des élèves par année de naissance et par niveau.



Répartition des élèves par classe et par niveau.



Répartition des élèves par classe et par niveau.



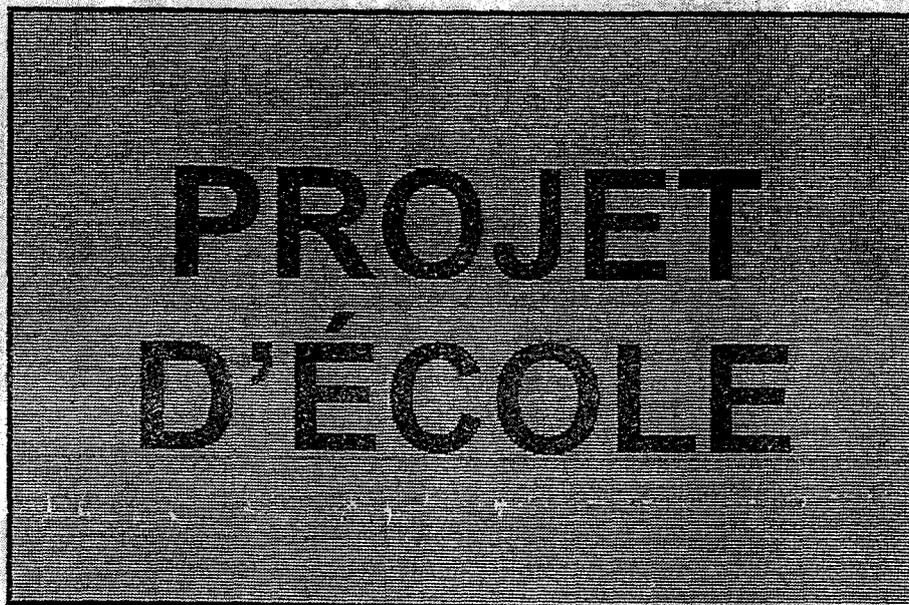
EM6 (K23847)-ECOLE ROBERT ALLEMAND - 82100 CALAIS-(DIRECTORE 1 21-08610307

Annexe n3 : Le projet d'école

Année scolaire: 2003-2004-

ÉCOLE

R. Allemand rue Degas



Intitulé du Projet d'école: Maîtrise du langage oral et écrit

Présenté au Conseil d'école le: 12 mars 2004

Le Directeur (trice)



Avis de l'I.E.N. :

L'Inspecteur
de l'Éducation nationale

ANALYSE de SITUATION

INDICATEURS

L'environnement (milieu urbain/rural ; culturel ; sportif...)

Points forts	Comment exploiter ces ressources ?	Points faibles	Quelles améliorations rechercher ?
Milieu urbain Accès aux structures culturelles gratuites. (G. Philippe, Chânel, Musée.) Action de lectures.	- Projets C.L.E.A. - Actions diverses	- Manque d'informations des familles quant à la vie de leur quartier - Manque de créneau pour l'accès aux installations sportives	- Associer les familles à la vie de leur quartier, de leur environnement et aux actions de lecture

Le cadre de vie (locaux scolaires)

Points forts	Comment exploiter ces ressources ?	Points faibles	Quelles améliorations rechercher ?
- Ecole agréable grands espaces verts autour de l'école. - Continuité cycle 1 au cycle 3	Création de petits jardins potagers, d'ornements mais un vandalisme important nuit à la mise en place de ces projets.	Manque de locaux et des escaliers exigus Pas de Préau Manque de toilettes Manque 1 docteur	Demands d'améliorations et d'agrandissement de l'existant en œuvre.

Les résultats scolaires

Champs	Evaluation CE2 (hors CLIS)				Evaluation 6 ^{ème} (année en cours)			
	% nat.	% dép.	% circ.	% école	% nat.	% dép.	% circ.	% école
Compréhension	66,9			65				
Conn. du code	63,9			57,1				
Prod. de texte	68,5			68,6				
Géométrie	76,6			67,3				
Mesure	62,1			63,4				
Travaux num.	61,5			59,6				
Résolution pb.	56,4			57,9				
Techniques op.	69,3			67,1				

	Nombre/ évolution dans l'année : +/-
PPAP	

Evaluation GS/CP	compétences acquises (/ nombre d'élèves)
Lecture	
Graphisme	
Maths	
Langage	
Espace-temps	
Méthodologie	
Attitude	

La scolarisation des tout-petits/ âge de 1^{ère} scolarisation (évolution)

	2000 / 2001	2001 / 2002	2002 / 2003
Nb de (TP)	11	15	16
Nb. 1 ^{ère} scol. Hors (TP)	20	10	9

Les retards scolaires (évolution)

	Année 2000/2001		Année 2001/2002		Année 2002/2003	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
GS						
CP						
CE1			1	5,8	5	20%
CE2						
CM1						
CM2						

Les élèves en difficulté

Nombre d'élèves	Année 2000/2001	Année 2001/2002	Année 2002/2003
Signalés au RASED			9
Suivi par Psychol.		1	1
Suivi par Maître E		-	6
Suivi par Maître G		8	8
Suivi ext. (orth....)			6

ANALYSE

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> Le milieu urbain qui donne l'accès à des structures culturelles gratuitement. La continuité dans l'école de l'École Maternelle au CM. Stabilité du Personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre élevé d'enfants signalés au RASED Pourcentages d'enfants ayant des problèmes de langage et d'enfant allant chez l'orthophoniste élevés. nombre élevé de doublants. Manque de personnel péda au d'Aides par rapport au nombre d'enfants en difficulté.

PRIORITES RETENUES

Objectifs	Actions envisagées
<ul style="list-style-type: none"> Donner les moyens d'acquies la langue orale et écrite. Enrichir le lexique Utiliser / fréquenter les structures culturelles Travailler / renforcer des compétences transversales 	<ul style="list-style-type: none"> Cycle 1 - Jeu de maionnettes <ul style="list-style-type: none"> - Production de textes - Ecoute de contes, histoires - Cahier de chants et poésies. Cycle 2 - Rituels - Mise en place d'échanges urbains - Qui de nous ? <ul style="list-style-type: none"> Débats - Correspondance oral. et écrite. Théâtre. Délégués de classe Cycle 3 - Délégués de classe - Voir fiches jointes.

ACADEMIE Lille - Circonscription de Calais 2
SYNTHESE DES RESULTATS D'UN GROUPE

GROUPE : CLASSE DE DEGAS_CE2

CHAMPS STANDARDS DE FRANCAIS	SCORE MOYEN
Compréhension (F1)	27.3 / 42 soit 65.0 %
Les outils de la langue (F2)	25.1 / 44 soit 57.1 %
Produire des textes (F3)	8.2 / 12 soit 68.6 %
SCORE MOYEN GLOBAL	60.6 / 98 soit 61.9 %
CHAMPS STANDARDS DE MATHEMATIQUES	SCORE MOYEN
Travaux géométriques (M1)	12.1 / 18 soit 67.3 %
Résolution de problèmes (M2)	7.5 / 13 soit 57.9 %
Repérage, mesure (M3)	5.7 / 9 soit 63.4 %
Travaux numériques (M4)	18.5 / 31 soit 59.6 %
Num. écrites et orales (M5)	10.1 / 15 soit 67.1 %
SCORE MOYEN GLOBAL	53.9 / 86 soit 62.7 %

Catégorie Socio-professionnelle du chef de famille	Nombre	Pourcentage
1 Agriculteurs, exploitants	0	0,00%
2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	2	1,29%
3 Cadres et professions intellectuelles supérieures	7	4,52%
4 Professions intermédiaires	1	0,65%
5 Employés	47	30,32%
6 Ouvriers	55	35,48%
7 Retraités	2	1,29%
8 Autres personnes sans activité professionnelle	29	18,71%
Activité non précisée...	12	7,74%

Enfants issus de familles monoparentales	10	6,45%
--	----	-------

Langage -comportement chez les grands : 25 élèves 2002-2003

Langage :

Ne parle pas 4% (1/25)

Parle seulement sollicité 16% (4/25)

N'utilise pas de phrases complexes 32% (8/25)

PB de langage / Articulation 16% (4/25)

Comportement :

Enfant inhibé / replié 8% (2/25)

Agressif 12% (3/25)

Manque de maturité 12% (12%)
(Falone, Maité, Djeferson)

Langage- comportement chez les petits

Langage :

Ne parle pas	3/37	8%
Parle seulement sollicité	11/37	29,7%
Phrase mot	16/37	43,2%
Phrase simple	15/37	40,54%
Phrases complexes	13/37	35,10%
Problème de langage/articulation	12/37	32,40%

Comportement

Manque de maturité	6/37	16,20%
Enfant replié /inhibé	8/37	21,60%

Langage - comportement chez les Moyens

Ne parle pas	4%	Comportement :
Parle seulement sollicité	28%	enfant hyper actif 1= 7%
Phrase mot	16%	Manque de maturité 1 = 7%
Phrase simple	40%	
Phrase complexe	36%	
Problème de langage/artic.	28%	

Annexe 4 : La fiche action BCD

D.E.1.

ANNEE SCOLAIRE 2006-2007

FICHE ACTION

(hors classe à PAC)

Code du thème

LITT

INTITULE DE L'ACTION : Création d'une B.C.D.	
Circonscription : Calais II	Bassin : St Omer - Calais
Nom et adresse de l'école : Ecole R. Allemand rue Degas 62100 Calais	Téléphone : 03-21-34-85-82
Commune : Calais	E-mail : CE.03847U@ac-Lille-Fr.
Ambition réussite : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
REP : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Nom de la Directrice ou du Directeur : M ^r Masson	
Nbre d'élèves concernés : 186 / Nbre total : 186	Niveaux concernés : de la PS au CM2
Nbre d'enseignants concernés : 8	Nom du ou des enseignant(s) concerné(s) : M ^{mes} Bruchet, Fichaux, Taquet, Aenaux, Martin, Roux, M ^{mes} Minet, Masson
Nbre d'heures sollicitées : (enseignants seulement)	à reporter page 4 (dossier cartonné)
Nbre d'aides-éducateurs et/ou d'assistants d'éducation concernés : 1 Nbre d'intervenants concernés : -	
Champs disciplinaires ou transversaux concernés : lecture - Maîtrise de la langue orale et écrite - Acquisition de l'autonomie face au livre - Repérer et identifier les ouvrages.	
Rappeler brièvement les principaux éléments de diagnostic se rapportant à l'action : Problèmes de langage en maternelle - Enfants ayant des difficultés pour accéder à la maîtrise de la lecture - Manque d'accès à une médiathèque pour certains ou non accompagnement des enfants par les parents.	
Liens avec le projet d'école et/ ou du contrat de réussite REP : - Donner les moyens d'acquérir la langue orale et écrite. - Enrichir le lexique. - Travailler et renforcer les compétences transversales.	
Objectifs visés : - Accès à un B.C.D. pour tous. - Lecture → à l'aide de l'adulte en maternelle - Implication des parents et aide de la médiathèque. - Repérer et identifier les ouvrages - Utiliser la B.C.D. en lecture - plaisir, recherche de documents, aide à la production et écrits (exposés, compte-rendu). Présentation et création de livres.	

Pavey /
L. G. /

- Présentation des grandes lignes de l'action :

- Création d'une BCD → Accès facilité au livre.
- Reperer et identifier les ouvrages d'une B.C.D.
- Aide à la production d'écrits.
- Implication des Partenaires - Parents, médiathèque, mairie (subvention).

- Durée de l'action et calendrier prévisionnel :

Création de la BCD début 2007 suite à l'agrandissement de l'école - Utilisation régulière toute l'année par toutes les classes.

- Descriptif des modalités d'intervention :

- Fréquence :

- Durée hebdomadaire :

- Nature des interventions :

- Spécificité des apports des intervenants

- Nbre d'heures d'intervenants demandé (à reporter page 4 dossier cartonné)

- Activités et/ou productions d'élèves envisagées :

- Lecture - lecture-plaisir - Raconter un livre lu à la classe.
- Exposés - Comptes-rendus
- Lecture avec des Parents, avec les animateurs de la médiathèque.
- Créations de livres.

- Liens avec d'autres dispositifs :

Cette action se prolonge-t-elle hors temps scolaire avec la municipalité OUI NON

<input type="checkbox"/> Politique de la Ville	<input type="checkbox"/> Plan de cohésion sociale
<input type="checkbox"/> C.E.L./Projet Educatif Territorial	<input type="checkbox"/> Main à la pâte
<input type="checkbox"/> Péri-scolaire (Hors C.E.L.)	<input type="checkbox"/> Autre (à préciser)

- Modalités d'évaluation prévues : Grille de fréquence de lecture - Bilans périodiques - Implication des Parents.

- Effets attendus : Fiches de lecture.

- Savoir se repérer dans la B.C.D, prendre un livre désigné et savoir ranger un livre à sa place selon un codage.
- Amélioration de l'écrit.

Annexe 5 : Modèle III Peretti

Analyse de référentiels de compétences en information-documentation

Approche historique

Les étapes de la recherche documentaire

Des capacités méthodologiques communes

Regard sur des modèles étrangers

Un modèle récent, le référentiel FADBEN

1. Approche historique

L'idée de référentiels de compétences en information-documentation remonte aux années 80. A cette période en effet, on a vu se développer les pratiques de travail autonome et dans les LEP est apparu le contrôle continu des connaissances et des savoir-faire. Il est donc devenu nécessaire de pouvoir se référer à des capacités explicitées pour pouvoir mettre en place un processus d'évaluation. Les premiers référentiels ont donc eu pour objectif de déterminer la capacité à se documenter, avec les sous-capacités suivantes :

- savoir formuler l'objectif déterminant la recherche (sujet, modalités, temps imparti, public...)
- savoir rassembler une documentation correspondant à l'objectif poursuivi (connaissance des lieux ressource des codes, des outils...)
- savoir trier parmi les documents rassemblés (distinguer outils et contenus...)
- savoir prendre des notes
- savoir réaliser une production (écrite, orale...)

2. Les étapes de la recherche documentaire

La rénovation des collèges en 1984 amène enseignants et documentalistes à s'interroger sur les méthodes de travail des élèves. La recherche documentaire devient une des méthodes à maîtriser, et elle est déclinée en étapes successives sur lesquelles on s'appuie pour mettre en place des activités pédagogiques. Ce sont les travaux de l'équipe réunie par De Peretti (dont Brigitte Chevallier et Gabrielle Di Lorenzo), consignés dans un rapport connu sous le nom de " Module III " qui ont permis la formalisation de ces étapes, toujours à la base des activités pédagogiques conduites au CDI ou en BCD.

- Mobilisation des idées (cerner le sujet, connaître les lieux ressources et les types de documents..)
- Collecte des documents (connaissance des codes, utilisation d'un fichier...)
- Tri des documents (utiliser les repères, apprécier le niveau et la pertinence...)
- Exploitation du document (rechercher l'information, s'approprier les données...)
- Production / communication (faire un plan, une synthèse, réaliser une production...)

Si l'on analyse les référentiels utilisés par nos collègues québécois, on voit qu'il est très proche de ce schéma. L'étape de "collecte" est remplacée par "chercher des sources d'information", pour élargir en effet la compétence à l'accès à des ressources distantes. L'étape "exploitation du document" est scindée en deux, "prélever de l'information" et "traiter l'information". On y perçoit le souci de distinguer de qui relève du prélèvement de l'information, qui s'appuie sur des techniques de lecture, de la sélection, qui met en jeu des compétences d'analyse de la nature de l'information recueillie et de son objectivité.

Il reste qu'une part très importante est faite aux compétences nécessaires pour mettre en oeuvre des processus de recherche documentaire utilisant des outils classiques (logiciels et langages documentaires...) et pour maîtriser une information avant tout textuelle.

3. Des capacités méthodologiques communes

Le Ministère de l'éducation nationale a également abordé les compétences en information-documentation, dans une brochure datée de 1996. Les compétences y sont regroupées en 4 grandes capacités : s'informer, réaliser, apprécier, rendre compte. La capacité "s'informer" est elle-même subdivisée en deux sous-capacités :

- rechercher l'information (collecter, décoder et s'approprier)
- organiser l'information (trier, classer, ordonner)

Comme on le voit, les mêmes compétences sont listées, mais présentées différemment, puisqu'il s'agit là de capacités transversales à mettre en oeuvre dans toutes les disciplines.

4. Regard sur des modèles étrangers (cf Médiadoc, décembre 1997, p. 25-28)

Pour rajouter quelques éléments d'analyse, précisons que les compétences attendues de l'individu "infolettré" par nos collègues américains renvoient à une vision d'une société où l'information est au service de l'action, personnelle ou professionnelle. L'association des bibliothécaires américains qui en est l'auteur est par ailleurs demandeuse de commentaires et de suggestions. On peut les leur communiquer à l'adresse E-mail aasl@ala.org. (précisons que la traduction proposée s'appuie sur une version datée de 1996).

Quant au référentiel britannique, qui lui, trouve sa place dans un contexte éducatif, il commence par la notion de mise en projet, individuel ou collectif, mettant l'accent sur la nécessité de faire des hypothèses quant à l'information susceptible d'être trouvée, et il fait une large place à l'analyse critique de l'information. On y voit aussi clairement apparaître, au côté des compétences informationnelles, des compétences liées à la maîtrise de dispositifs techniques, dans leurs composantes instrumentales, mais aussi structurelles. Enfin la notion d'évaluation, qui demande à l'élève de porter un regard critique sur la façon dont il conduit son activité pour pouvoir ultérieurement l'optimiser et transférer.

5. Un modèle récent, le référentiel FADBEN (cf Médiadoc, décembre 1997, p. 6-15)

Le Ministère de l'Éducation nationale a constitué en 1997 un groupe de travail pour rédiger le texte d'une circulaire sur les compétences documentaires attendues des élèves en fin de troisième. Après avoir été soumis à la consultation des IPR Vie scolaire, d'établissements sélectionnés, des syndicats et des associations de spécialistes, le texte définitif est en attente de parution. La FADBEN (Fédération des enseignants documentalistes) a en conséquence jugé utile de constituer un groupe de travail interne, qui a travaillé en parallèle sur un référentiel, sur lequel pourraient s'appuyer enseignants documentalistes et enseignants de discipline.

Ses objectifs sont multiples :

- permettre aux uns et aux autres de mettre sous les mêmes mots les mêmes objectifs de compétences,
- aider à la mise en place de séquences pédagogiques avec des objectifs clairement identifiés,
- aider à définir le rôle de chacun des partenaires en fonction des compétences visées,
- favoriser la mise en place d'évaluations conjointes des actions...

Rappelons en effet que toute activité de recherche documentaire s'appuie sur un domaine disciplinaire, et que sa complexité nécessite des apprentissages progressifs. Il reste dans toute séquence pédagogique à apprécier quelle compétence spécifique va être visée, et quel niveau d'approfondissement est attendu.

Tous les participants au projet sont sollicités pour étudier l'impact que pourrait avoir l'usage de ce référentiel dans la description, la mise en place et l'évaluation de leurs actions.

Claude
Formatrice IUFM

Morizio



Annexe 6 : Analyse interne

Ecole Robert Allemand Moyens matériels	Atouts	Faiblesses
<p>Locaux et aménagements</p> <p>ECOLE</p> <p>Salle prévue pour la BCD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bureau du directeur à l'entrée de l'école, proche de la BCD - Grand hall d'entrée pour les proche de la BCD - quatre nouvelles classes locaux suite aux travaux donc une salle pour la BCD - Des ordinateurs dans les classes en réseau avec accès à Internet - Une salle pour la BCD proche des toilettes avec une petite pièce supplémentaire (pour un labo-photo par exemple ou une réserve), proche des 1 et 2^{ème} cycles. - Mobilier *pour la BCD : tableau noir, entre 20 et 30 chaises pour enfants de 	<ul style="list-style-type: none"> - Les nouvelles classes cycle 3 sont éloignées de la salle BCD - Certains sont obsolètes

	<p>maternelle et élémentaire, bureau pour le « responsable » de la BCD, divers meubles (Bibliothèque présentoir et étagère en 3 exemplaires , Bibliothèque et étagère petit modèle en 1 exemplaire , Meubles à cases et étagères en 2 exemplaires, Meuble d'activités et de langage, Bancs à dossier et casiers en 4 exemplaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un ordinateur pour la BCD pour le prêt et la consultation 	
Fonds documentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Collections littéraires entières - Plusieurs formes littéraires pour différents niveaux (dont des bandes dessinées - Cassettes vidéos - Cassettes et disques audio 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds insuffisant (environ 300 livres) et dispersé dans les classes - Fonds inégaux : beaucoup d'albums pour maternelle, peu de romans et de documentaires pour les primaires.) - Aucun DVD - Aucun logiciel éducatif - Certaines cassettes et CDs n'ont pas d'intérêt éducatif, sont abîmées ou de type

		publicitaire
--	--	--------------

Autres matériels	<ul style="list-style-type: none"> - une télévision avec lecteur DVD et magnétoscope - matériel pour projection de diapositives 	<ul style="list-style-type: none"> - communs à toute l'école - Pas de poste musique
Outils nécessaires au traitement du fonds documentaire (dont informatique)		<ul style="list-style-type: none"> - Aucun logiciel d'informatisation

- les meubles : d'après le projet de la BCD :

Meubles Nathan :

1. Bibliothèque présentoir et étagère en 3 exemplaires (ref: 309372450 3.)
2. Bibliothèque et étagère petit modèle en 1 exemplaire (ref: 309372451 1)
3. Meubles à cases et étagères en 2 exemplaires
4. Meuble d'activités et de langage
5. Bancs à dossier et casiers en 4 exemplaires

Meubles Camif :

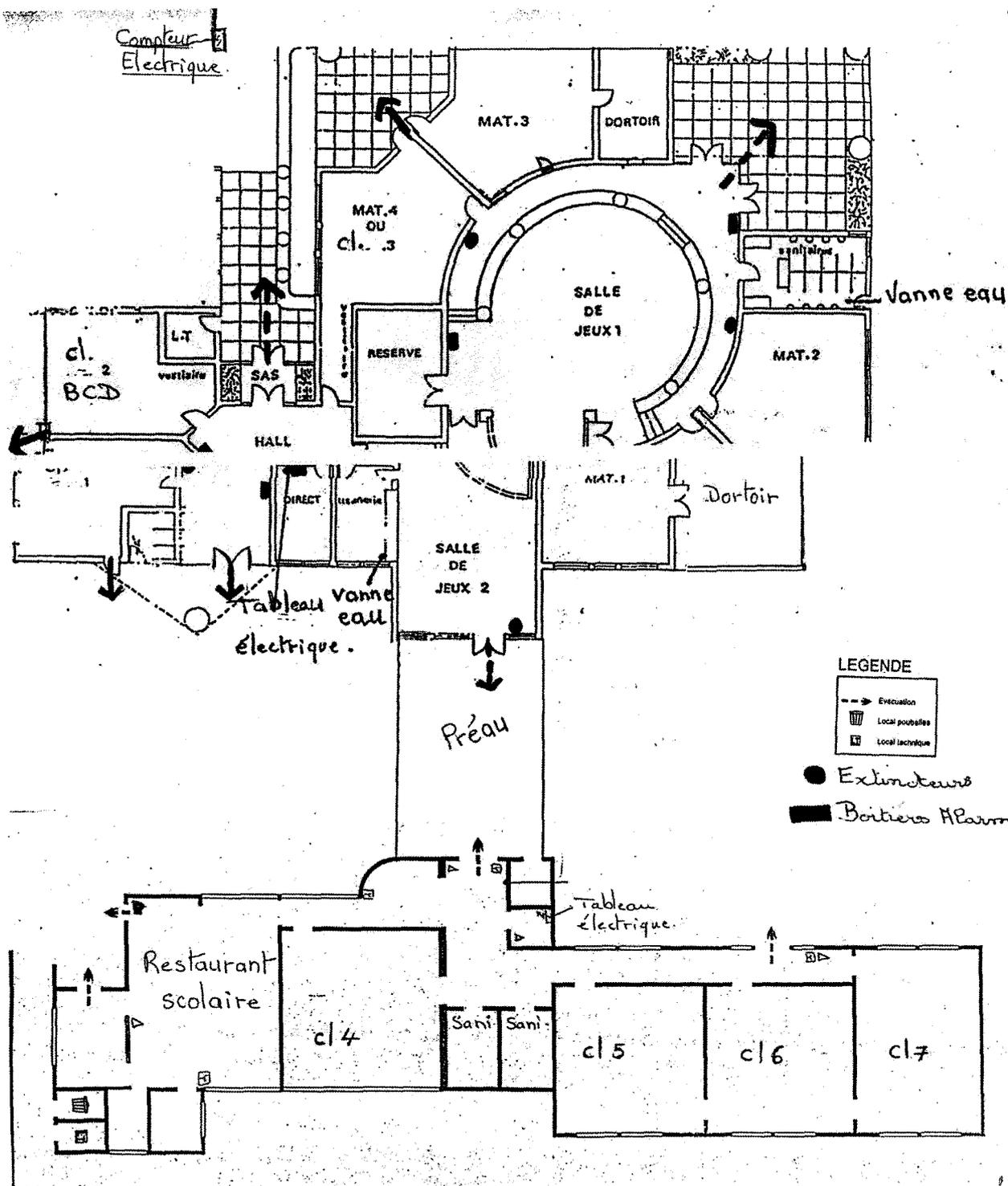
6. table octogonale en 1 exemplaire pieds bleus
7. table octogonale en un exemplaire
8. chaises
9. Bac enfant à albums

Moyens humains	Atouts	Faiblesses
Qualifications	Une secrétaire (Josette) Une équipe pédagogique plutôt soudée Et des qualités diverses pour chaque personne pour la BCD Parents (association) Atsem Evs Assistante pédagogique	
Expérience et pédagogie		Pas de formation aux techniques documentaires et pédagogiques Pas de réelle formation documentaire
âge		
motivation		

Moyens financiers

Moyens financiers	Atout	Faiblesse
Budget annuel	Budget école :	
Origine	Municipale ? donc proche des préoccupations/ « avantages » REP	
Budget BCD	Il existe un budget	Budget faible

Annexe n°7 : Plan de l'école



Vrai structures & aléatoire avec prévisions → ne s' pas visiter!

Annexe 8 : Planning d'occupation des salles par le personnel du RASED et éducatif

	<u>SALLE AIDE AUX RESEAU</u>	<u>SALLE B.C.D</u>	<u>HALL</u>
LUNDI	MATIN : libre MATIN : libre APRES-MIDI : PEGGY : 13h30 - 15h15 APRES-MIDI : PEGGY : 15h30 - 16h30	MATIN : PEGGY : 08h30 - 10h00 MATIN : PEGGY : 10h30 - 11h30 APRES-MIDI : libre APRES-MIDI : libre	MATIN : libre MATIN : libre APRES-MIDI : libre APRES-MIDI : libre
MARDI	MATIN : MARYSE : 08h30 - 10h15 MATIN : MARYSE : 10h30 - 11h30 APRES-MIDI : PEGGY : 13h30 - 14h30 APRES-MIDI : libre	MATIN : PEGGY : 08h30 - 10h00 MATIN : CINDY : 10h30 - 11h30 APRES-MIDI : libre APRES-MIDI : libre	MATIN : SOPHIE : 08h30 - 10h00 MATIN : libre APRES-MIDI : libre APRES-MIDI : SOPHIE : 15h15 - 16h30
JEUDI	MATIN : DOMINIQUE : 08h30 - 10h15 MATIN : libre APRES-MIDI : DOMINIQUE : 13h30 - 15h15 APRES-MIDI : DOMINIQUE : 15h30 - 16h30	MATIN : PEGGY : 08h30 - 08h30 MATIN : FABIENNE : 10h15 - 11h30 APRES-MIDI : PEGGY : 13h30 - 15h30 APRES-MIDI : DOMINIQUE : 15h30 - 16h30	MATIN : SOPHIE : 08h30 - 10h00 MATIN : libre APRES-MIDI : AUDREY : 14h15 - 15h00 APRES-MIDI : SOPHIE : 15h15 - 16h30
VENREDI	MATIN : MARYSE : 08h30 - 10h15 MATIN : MARYSE : 10h30 - 11h30 APRES-MIDI : libre APRES-MIDI : libre	MATIN : libre MATIN : FABIENNE : 10h15 - 11h30 APRES-MIDI : libre APRES-MIDI : ISABELLE : 14h30 - 16h00	MATIN : SOPHIE : 08h15 - 10h00 MATIN : AUDREY : 10h30 - 11h30 APRES-MIDI : libre APRES-MIDI : SOPHIE : 15h15 - 16h30
SAMEDI	MATIN : libre MATIN : libre	MATIN : libre MATIN : libre	MATIN : SOPHIE : 08h30 - 10h00 MATIN : libre

Annexe 9 : entretiens et questionnaire des acteurs

Entretien du personnel du Rased

Dans quelle mesure la création de la BCD peut être utile au maître G et à ses actions ? (Le RASED est un dispositif ressource mis en place par le ministère de l'Éducation Nationale contribuant à la politique d'adaptation et d'intégration scolaires. Il est constitué d'enseignants spécialisés menant des actions spécifiques pour réduire ces difficultés lorsque l'aide apportée en classe ou sur le cycle ne permet pas d'atteindre les objectifs visés.)

QUESTIONNAIRE :

NOM :

Prénom :

Statut :

I. Mes premières questions concernent vos « caractéristiques sociologiques » et votre métier :

I.1. Indiquez votre âge :

I.2. Indiquez votre ancienneté dans l'établissement :

I.4. Avez-vous remarqué un renouvellement régulier des équipes au sein de l'établissement Robert Allemand ? (Enseignant, personnel non enseignant)

I.5. Exercez-vous dans d'autres écoles ? :

Pourriez-vous les indiquer ? :

I.6. Donnez **votre** définition, en quelques mots, de votre métier :

I.7. Combien d'enfants de Robert Allemand suivez-vous ? :

I.8. Quelles sont les raisons de ces suivis ? :

I.9. Est-ce que vous suivez ces enfants individuellement ou travaillez-vous parfois en petits groupes ? :

I.10. Pourriez-vous indiquer les objectifs que vous souhaitez atteindre avec ces enfants ?

II. Vos pratiques documentaires.

II.1. Etes-vous formée à la recherche documentaire informatisée ? (On entend par recherche informatisée toute recherche qui se fait grâce à l'informatique et notamment l'utilisation de logiciels comme ceux qu'on propose dans une bibliothèque pour trouver un document) :

Si ce n'est pas le cas comment faites-vous pour trouver un livre ou un document qui vous intéresse lorsque vous vous rendez dans une bibliothèque, ou une médiathèque ? :

II.2. En général,

Utilisez-vous Internet ? :

Pour quel type de recherche ? :

Utilisez-vous l'informatique ? :

Pour quel type d'activité ? :

Etes-vous équipée chez vous ? :

Utilisez-vous les outils multimédia ? (CD audio, Télévision, CD - Rom, DVD, DVD -Rom) :

Dans quelle mesure l'ensemble de ces outils est utile pour votre métier ? :

II.3. Lisez-vous ? :

Quels types de documents ? (Des livres ? la presse ? des documents sur Internet ? des magazines ? ...) :

Vous lisez pour vous documenter ou pour le plaisir ? Ou les deux ?

II.4. En ce qui concerne l'information professionnelle (c'est-à-dire des documents pédagogiques ou toutes informations concernant votre métier) :

- Quels types d'informations professionnelles recherchez-vous ? De quels types d'informations professionnelles avez-vous besoin lorsque vous mener des actions avec des élèves en difficultés ? :

- Recherchez-vous ces informations seules ?

- Souhaitez-vous des sources d'informations concernant cette information professionnelle au sein de la BCD pour pouvoir les échanger avec les professeurs ou les utiliser dans la BCD ? :

III. La BCD et vos actions.

III.1. Pourriez-vous résumer en quelques mots ce qu'est pour vous une BCD ? :

III.2. Pensez-vous qu'une BCD peut vous être utile pour mener des actions avec les élèves que vous suivez ? :

III.3. Si oui, quels types d'actions ? :

III.4. Avez-vous des demandes concernant l'aménagement de la BCD ? :

III.7. Souhaitez-vous un cahier de liaison dans la BCD pour faire des remarques à propos de la gestion du lieu ou à propos d'autres problèmes pour les communiquer aux autres professeurs ou à Josette (Josette sera sûrement responsable de la gestion du lieu)? :

III.8. Seriez-vous prête à suivre des concertations concernant la BCD ? :

III.9. Si vous souhaitez utiliser la BCD comment concevez-vous la gestion du temps ? (Les horaires, le planning de la BCD) :

III.11. Concevez-vous une participation des parents dans la BCD ? Comment ?

IV. Les ressources.

IV.1. Quelle collaboration souhaitez-vous mettre en place avec le personnel enseignant au sein de la BCD ? Selon quelles modalités ?

A propos des acquisitions :

IV.2. Quels types d'ouvrages souhaitez-vous pour vos élèves dans la BCD ?

Avez-vous des titres en tête, une « commande » :

IV.3. Quels types de documents et de supports souhaitez-vous dans BCD pour vos élèves ? (Images, son, jeux, presse, cd-rom, album, documentaires, informatique,...)

IV.4. Par quoi sont motivés ces choix ?

IV.5. Si je n'ai pas abordé un point qui vous semble important, si vous avez une suggestion à faire à propos de la BCD :

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

ENTRETIEN DES ENSEIGNANTS

NOM :

Prénom :

Classe :

V. Mes premières questions concernent vos « caractéristiques sociologiques » et votre métier : (n'oubliez pas d'écrire votre nom)

I.1. Indiquez votre âge :

I.2. Indiquez votre ancienneté dans l'établissement :

I.3. Avez-vous toujours eu la même classe à charge (même cycle) depuis que vous êtes à Robert Allemand ? Si non, quelle classe avez-vous eu à charge ?

I.4. Avez-vous remarqué un renouvellement régulier des équipes au sein de l'établissement Robert Allemand ? (enseignant, personnel non enseignant)

I.5. Avez-vous enseigné dans une autre école ? Pour quel cycle et pour quelle classe ?

I.6. Pourriez-vous caractériser votre pédagogie ?

VI. Les pratiques documentaires.

II.1. Etes-vous formée à la recherche documentaire informatisée ? (on entend par recherche informatisée toute recherche qui se fait grâce à l'informatique et notamment l'utilisation de logiciels comme ceux qu'on propose dans une bibliothèque pour trouver un livre) .

Si non comment faites-vous pour trouver un livre ou un document qui vous intéresse lorsque vous vous rendez dans une bibliothèque, ou une médiathèque ?

II.2. Utilisez-vous Internet ? Pour quel type de recherche ?

II. 3. Utilisez-vous l'informatique en général ? Pour quel type d'activité ? Et êtes-vous équipée chez vous ?

II.4. Utilisez-vous les outils multimédia ? (tels que CD audio, Télévision, CD - Rom, DVD, DVD -Rom ?

II.5. Lisez-vous ? Si oui quels types de documents ? (des livres ? la presse ? des documents sur Internet ? des magazines ? ...)

II.6. Vous lisez pour vous documenter ou pour le plaisir ? Ou les deux ?

II.7. En ce qui concerne l'information professionnelle (c'est-à-dire des documents pédagogiques ou toutes informations concernant votre métier) :

- Quels types d'informations professionnelles recherchez-vous ? De quels types d'informations professionnelles avez-vous besoin ?

- Recherchez-vous cette information seule ?

- Souhaitez-vous des sources d'informations concernant cette information professionnelle au sein de la BCD pour pouvoir les échanger ? (par exemple une zone consacrée à des documents pédagogiques pour les professeurs, ou aussi la possibilité de récupérer régulièrement des informations sur Internet tels le Bulletin Officiel, ou une sélection de sites Internet proposés par l'Education nationale par thématiques comme la lecture ou les arts...)

VII. Représentation de la BCD et des pratiques qui lui sont liées.

III.1. Pourriez-vous résumer en quelques mots ce qu'est pour vous une « BCD idéale » ?

III.2. Pourriez-vous faire un plan de votre BCD idéale (dessinez sur le plan vierge joint au questionnaire). Dessinez : l'aménagement du lieu, les espaces que vous souhaitez voir dans la BCD et quelles proportions vous souhaitez donner à chacun de ces espaces.

III.3. Connaissez-vous des documents officiels qui concernent les BCD ?

III.4. Savez-vous si il existe une définition officielle d'une BCD et quelles sont les missions qui incombent aux BCD ?

III.5. Comment concevez-vous la gestion du lieu BCD ?

III.6. Comment concevez-vous la collaboration que vous aurez avec les autres professeurs et avec Josette en ce qui concerne la gestion du lieu ?

III.7. Souhaitez-vous un cahier de liaison dans la BCD pour faire des remarques à propos de la gestion du lieu ou à propos d'autres problèmes pour les communiquer aux autres professeurs ou à Josette (la secrétaire) ?

III.8. Seriez-vous prête à suivre des concertations concernant la BCD ?

III.9. Comment concevez-vous la gestion du fonds documentaire (tous types de documents) et de la bibliothèque (les fictions) ?

III.10. Comment concevez-vous la gestion du temps ? (les horaires, le planning de la BCD) ?

III.11. Si Josette travaille pour la BCD, comment qualifieriez-vous sa fonction ? Quel rôle souhaitez-vous qu'elle tienne, notamment auprès des élèves ?

III.12. Si un documentaliste de collège vous demande que ses sixièmes travaillent avec vos élèves (pour de la lecture orale par exemple) seriez-vous d'accord ?

III.13. Seriez-vous partante, dans l'idéal, de travailler avec d'autres BCD d'écoles maternelle ou primaire de Calais ?

III.14. La BCD vous permettra sûrement de remplir des objectifs pédagogiques et éducatifs. Souhaitez-vous que ces objectifs soient formulés en détail et écrits sur papier ?

III.15. Concevez-vous une participation des parents dans la BCD ? Comment ?

VIII. BCD : quelles pratiques d'enseignement ?

IV.1. L'envie de créer une BCD est-elle liée pour vous à une volonté de former les élèves à des compétences documentaires ?

IV.2. Est-ce que vous souhaitez, même pour le 1^{er} cycle, développer des compétences documentaires dans le but d'amorcer une continuité des enseignements de la maternelle au CM2 ?

IV.3. Connaissez-vous les compétences documentaires et les compétences en matière de lecture attendues en sixième ?

IV.4. Souhaitez-vous faire des travaux transversaux en BCD ? Quels types de travaux ou de projets ? Par cycle ? Entre cycle ? Entre classe ?

IV.5. Sur quels thèmes ? A partir de quels supports ?

IV.6. Y a-t-il une matière que vous ne souhaitez pas travailler en BCD ?

IV.7. Quelle place voulez-vous donner à la recherche documentaire avec votre classe ? Quelles sont les compétences en recherche documentaire que vous voulez développer chez vos élèves ?

IV.8. Considérez-vous qu'il existe des enjeux (sociaux, culturels,...) liés à la maîtrise de l'information et aux compétences en matière de recherche documentaire ? (exemple : être parée devant la société de l'information/ Savoir décrypter une information/ enjeux citoyens.....)

IV.9. Si vous considérez qu'il existe des enjeux, notamment pour les élèves, souhaitez-vous les communiquer aux élèves eux-mêmes ? Aux parents ?
Comment ? (en les informant à l'oral ? ou en les écrivant sur une affiche ? ...)

IV.10. Comment souhaitez-vous évaluer les compétences ou les apprentissages élaborés en BCD ?

IV.11. Connaissez-vous le B2i ?

IX. BCD et ouverture culturelle.

V.1. Quels types de pratiques culturelles avez-vous personnellement ? (théâtre, TV, cinéma, bibliothèque, etc.)

V.2. Quels types de pratiques culturelles a l'école ? (les projets culturels,...)

V.3. Quelles ressources de l'environnement proche utilisez-vous avec l'école : lieux culturels, associations, partenariats,... ?

V.4. Quels événements culturels souhaiteriez-vous programmer avec la BCD ?

X. La mobilisation des ressources.

A propos de l'accès aux ressources :

VI.1. Connaissez-vous les budgets consacrés à la BCD ? Si oui pouvez-vous les préciser ?

VI.2. Comment voulez-vous répartir dans la BCD les différents supports documentaires : c'est-à-dire quelle place voulez-vous accorder aux fictions, aux documentaires, à Internet, à l'audiovisuel ?

VI.3. Souhaitez-vous des abonnements ? Si oui lesquels ?

VI.4. Souhaitez-vous des dossiers documentaires thématiques dans la BCD, c'est-à-dire des cartons avec des documents (presse, images, livres, affiches, photocopies,...) concernant un thème ?

VI.5. Quelle place voulez-vous accorder dans le local à un espace pour le travail personnel des élèves, si vous en voulez un ?

VI.6. Quelle collaboration souhaitez-vous mettre en place avec les personnels de santé et sociaux au sein de la BCD ? Selon quelles modalités ?

VI.7. Souhaitez-vous informer la communauté scolaire des ressources que vous avez dans la BCD ? Comment ? (Par exemple par une plaquette d'information à donner aux élèves ?...)

VI.8. Souhaitez-vous informer la communauté scolaire de l'accessibilité aux équipements (horaires, équipements disponibles,...) ? Comment ?

VI.9. Souhaitez-vous une charte d'utilisation ? Si oui à quoi peut-elle ressembler et comment souhaitez-vous la diffuser ?

A propos de vos besoins en formation :

VI.10. Comment faites-vous pour effectuer une recherche documentaire ?

VI.11. Comment faites-vous pour faire une recherche d'information ?

VI.12. Pensez-vous avoir besoin de conseils ou d'une formation en ce qui concerne ces recherches documentaire et d'information ?

A propos de la politique d'acquisition :

VI.13. Quels types d'ouvrages souhaitez-vous pour vos élèves dans la BCD ?

VI.14. Ce choix se fait-il en raison des caractéristiques de vos élèves ? Si oui lesquelles ? (par exemple : caractéristiques sociologiques, ou en raison de leur difficulté d'apprentissage, ou en raison de leur personnalité ou leur goût, ...) ?

VI.15. Ce choix se fait-il par rapport au projet d'école et/ou aux recommandations du ministère de l'Education Nationale?

VI.16. Comment souhaitez-vous acquérir des ouvrages : par achat, par don, par emprunt (de la médiathèque) ?

VI.17. Seriez-vous d'accord pour mettre en commun vos documents et vos livres avec d'autres professeurs ? Si oui lesquels (je parle des livres évidemment) ?

VI.18. Que pensez-vous des vols dans une BCD ?

VI.19. Comment souhaitez-vous décider des achats (documents, fictions) avec vos autres collègues ?

QUESTIONNAIRE DES ENFANTS P.121



Johannes Gutenberg,
Inventeur de l'imprimerie

TOI :

- Quel est ton âge ? :
- Es-tu une fille ou un garçon ? :
- Habites-tu à Calais ? :
- Manges-tu à la cantine ? :
- Tu aimes bien la récréation ? :
- Quelles sont tes activités en dehors de l'école? Qu'est-ce que tu aimes faire ? :

TOI ET LA LECTURE :

1. Est-ce que tu lis ? oui non
2. Où lis-tu ? à la bibliothèque
 à l'école
 dans le bus
 dans la voiture
 si tu as une autre réponse :
3. Tu lis : très souvent
 souvent
 de temps en temps
 rarement
4. Quand tu lis, tu lis pendant : quelques minutes
 une heure
 plus longtemps
5. Quand tu lis un livre tu le lis : en plusieurs fois
 en une fois
6. Est-ce que tu finis toujours un livre que tu as commencé ? : oui non
7. Tu lis seul ? : oui non
8. Aimes-tu lire à voix haute ? : oui non
9. Aimes-tu lire de façon silencieuse ? : oui non
10. Aimes-tu lire ou raconter des histoires aux autres ? : oui non
11. Est-ce qu'on achète des livres à la maison ? : oui non

12. Est-ce que ta famille (tes parents, tes grands-parents, tes oncles, tes tantes,...) t'offre des livres ? : oui non

13. Est-ce que tu prêtes des livres à tes amis ? : oui non

14. Est-ce que tes amis te prêtent des livres ? : oui non

15. Que lis-tu ? :

- des romans
- des bandes dessinées
- des mangas
- des magazines

16. Quelles sont tes livres, magazines, bandes dessinées préférés? (tu peux écrire des titres) :



TOI ET LA MEDIATHEQUE :

1. Sais-tu si il existe une bibliothèque ou une médiathèque à Calais ? : oui non
2. Tu y vas :
 - plusieurs fois par semaine
 - une fois par semaine
 - de temps en temps
 - rarement
 - jamais
3. Tu y vas seul : oui non
4. Si tu n'y vas pas seul, avec qui y vas-tu ? :
3. Est-ce que tu es inscrit à la médiathèque? : oui non
4. Que fais-tu quand tu vas à la médiathèque ? :
5. Est-ce que tu empruntes des livres ou des disques ? : oui non
6. Si tu cherches un livre à médiathèque, comment cherches-tu ce livre? :
 - tu demandes au personnel de t'aider
 - tu regardes dans les rayons et tu prends ce qui te plait
 - tu cherches sur l'ordinateur de la médiathèque
7. Est-ce que tu aimes bien la médiathèque ? : oui non
Pourquoi ? :



TES ACTIVITES :

8. Tu vas :
 - au cinéma
 - au musée
 - au théâtre
 - voir des spectacles ou des concertsAvec qui ? :
9. As-tu la télévision à la maison ? : oui non
10. Tu la regardes :
 - tous les jours
 - plusieurs fois dans la semaine
 - le week-end
 - jamais
11. Tu la regardes :
 - le soir
 - l'après-midi
 - le matin
 - le midi

12. Qu'est-ce que tu regardes à la télévision ? :

13. Est-ce que tu aimes bien ce que tu regardes ? :

14. Est-ce que tu regardes des cassettes vidéo ou des DVD ? : Oui non

15. Est-ce que tu écoutes la radio? : oui non

Qu'est-ce que tu écoutes à la radio ? :

16. Est-ce que tu joues à des jeux de société ? : oui non

17. Est-ce que tu joues à des jeux vidéo? : oui non

18. Ecoutes-tu de la musique? : oui non

Qu'écoutes-tu ? :

19. As-tu un ordinateur à la maison ? : oui non

Si tu n'as pas d'ordinateur chez toi as-tu quand même l'occasion d'en utiliser un ailleurs ? :

Que fais-tu avec un ordinateur ? :

20. Est-ce que tu utilises Internet ? : oui non

Que fais-tu sur Internet ? :

21. Tu aimes bien Internet ? : oui non

Pourquoi?

22. Connais-tu Google ? : oui non

Si oui, explique moi ce que c'est :

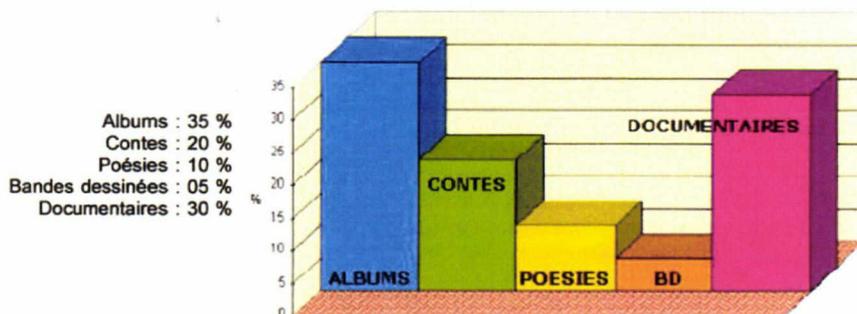
Annexe 10: constitution d'un fonds d'une BCD

CONSTITUTION TYPE D'UN FONDS

'après le CD-ROM "pédagogie de la lecture"

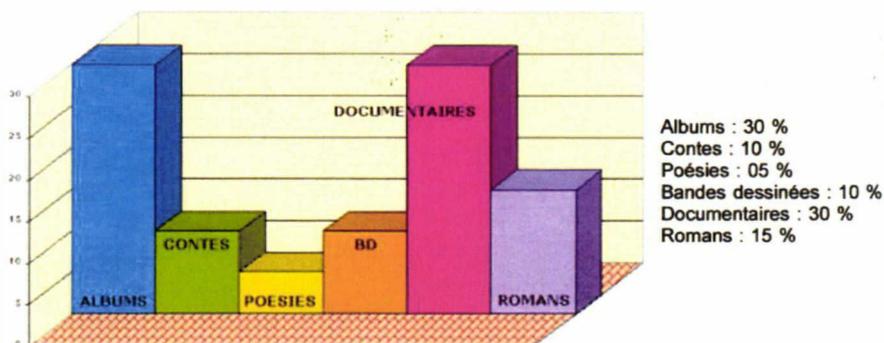
Fonds d'une BCD École maternelle

Le fonds d'une BCD École maternelle comprend une forte proportion d'albums et de contes.



Fonds d'une BCD École élémentaire

Le fonds d'une BCD d'école maternelle et élémentaire comprend moins de contes, mais davantage de bandes dessinées et des romans.



BCD ouverte au public

Fonds adulte à gérer en partenariat, soit avec la Bibliothèque municipale locale, soit avec la Bibliothèque départementale.
Inclure à ce fonds type : revues, diapos, photos, reproductions, gravures, documents sonores, vidéo, dossiers documentaires...
La constitution de votre propre fonds devra tenir compte de l'état des lieux, des contraintes locales (budget, destinataires...) et de vos priorités (âge des élèves concernés, liaison avec le projet d'école...).

[RETOUR SOMMAIRE](#)

RESSOURCES LITTÉRATURE JEUNESSE

■ RESSOURCES EN LIGNE

BASES DE DONNÉES

Electre

<http://www.electre.com>

Consultation en ligne gratuite chaque semaine du Top 10 des ventes romans/essais/poche/BD/Jeunesse mais accès au moteur de recherche par abonnement.

Nantes Livres Jeunes

www.livrjeun.tm.fr

Base de donnée gratuite de L'association Nantes Livres Jeunes. Plus de 18000 titres analysés depuis 1984

Ricochet - portail européen sur la littérature de jeunesse

www.ricochet-jeunes.org

Créé par le Centre International d'Etudes en Littérature de Jeunesse de Charleville-Mézières, une des plus importantes bases de données de l'édition pour la jeunesse. Liens vers tous les sites d'éditeurs.

ASSOCIATIONS, CENTRES DE PROMOTION...

Brouillons de culture

<http://www.brouillonsculture.free.fr>

Objectifs de l'Association douaisienne : développer les pratiques culturelles des enfants, les encourager et les éveiller à la lecture. Formations de conteurs, comité de lecture, prix Gayant-Lecture de Douai décerné chaque année par tous les enfants de la ville, bibliothèque...

Centre Bermond-Boquié de la Bibliothèque municipale de Nantes

Centre de recherche et d'information sur l'édition francophone pour la jeunesse avec un fonds historique notamment de l'après guerre aux années 60.

Catalogue sur : <http://www.bm.nantes.fr>

Centre de promotion du livre de jeunesse

<http://www.salon-livre-presse-jeunesse.net>

Centre de Promotion du Livre de Jeunesse de Montreuil organisateur du salon du même nom.

Citrouille

www.citrouille.net

Association des Librairies Sorcières

CRILJ

<http://perso.club-internet.fr/crilj/>

Centre de Recherche et d'Information sur la Littérature pour la Jeunesse

Croqu'livre

<http://www.croquilivre.asso.fr/index.htm>

L'association de lutte contre l'exclusion et l'illettrisme.

Institut international Charles-Perrault

Association qui étudie et présente les enjeux de la littérature jeunesse. Programme des formations organisées.

<http://www.univ-paris13fr/perrault.htm>

La charte des auteurs et illustrateurs pour la jeunesse

Un répertoire de 600 auteurs-illustrateurs jeunesse avec leurs biographies, bibliographies, les types et niveaux d'animations qu'ils proposent et leurs coordonnées.

<http://perso.wanadoo.fr/cielj/charte/>

La Joie par les livres

www.lajoieparleslivres.com

Site du Centre National du livre pour enfant

Le plaisir du livre et de l'image

animé par Jean-Paul Gourevitch, spécialiste de l'histoire et du patrimoine du livre d'enfance. Carnet d'adresses complet (auteurs, illustrateurs, éditeurs, spécialistes et formateurs, organisateurs de salons, de prix et d'expositions), panorama de la production littéraire pour la jeunesse et des bibliographies professionnelles.

<http://www.leplaisir.net>

Lille3 Jeunesse

<http://univ-lille3.fr/jeunet/>

Études et travaux d'étudiants de l'université Lille3

Lire et faire lire

<http://www.liretafairelire.org>

Association agréée par le MEN au programme national périscolaire d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle : des retraités bénévoles offrent leur temps aux enfants des écoles primaires, en priorité au cycle 2.

Littérature jeunesse en langue allemande

<http://www.goethe.de/fr/nan/nancykj1/frikjl.htm>

Créé par le Goethe Institut de Nancy

Livralire (ex Livre et Lire Bourgogne)

www.livralire.org

Site de l'association Livralire

Livres au trésor

<http://www.livresautresor.net>

Centre de documentation en Seine Saint Denis sur le livre de jeunesse

Lurelu

<http://www.lurelu.net>

Revue québécoise consacrée à la littérature jeunesse

Marmousse

www.marmousse.net

Natalecta

www.natalecta.com

Sélections commentées de sites d'auteurs-illustrateurs jeunesse.

Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil

<http://www.salon-livre-presse-jeunesse.net>

Informations sur le principal Salon du livre jeunesse de France.

Takalir

<http://enfants-du-net.org/takalir/oeil/index.php3?postage=1&genre=3&herit=0-5-6-7-10-&niv=5>

Sélections commentées de sites d'auteurs-illustrateurs jeunesse.

SITES CONSACRÉS À LA BANDE DESSINÉE

Centre National de la bande dessinée et de l'image

<http://cnbdi.labd.com/>

CRDP de Poitou-Charentes

Liens vers les principaux sites consacrés à la BD : BD d'Angoulême, eurobd (web ring)...

LES RESSOURCES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pôle national de ressources littérature jeunesse de Grenoble

http://www.crdp.ac-grenoble.fr/doc/litt_jeun

Télémaque, centre de ressources littérature de jeunesse

<http://www.crdp.ac-creteil.fr/telemaque>

site du PNR, Pôle National de Ressources de l'Académie de Créteil

Savoirs CDI

Actualité des CDI, textes officiels, comptes-rendus d'expériences, sélections bibliographiques, agenda, liste de diffusion... informations sur le site des documentalistes de CDI des établissements scolaires. Rubriques : métier, espace CDI, acquisition-traitement, pédagogie, culture professionnelle, la liste de diffusion cdi-doc, boîte à outils.

<http://savoircdi.cndp.fr>

et aussi

<http://www.savoircdi.cndp.fr/fonds/>

<http://www.ac-creteil.fr/alinea>

<http://www.crdp.ac-nancy-metz.fr/cgi-bin/littjeun/>

<http://www.crdp.ac-rennes.fr/pedagogie/lettres/littejeun/litnsom.htm>

<http://www.ac-versailles.fr/cdi/chloe/couv5.htm>

DES SITES D'ÉDITEURS

pour plus de détails voir http://crdp.ac-grenoble.fr/doc/litt_jeun/revues/titres/c.htm

Cascade

www.cascadelesite.com

Casterman

www.jeunesse.casterman.com

Didier Jeunesse

www.didierjeunesse.com

Ecole des Loisirs

www.ecoledesloisirs.fr

Editions Mango

www.editions-mango.com

Autres Mondes (collection Mango)

www.noosphere.com/autres-mondes/

Editions du Rouergue

www.lerouergue.com/index1.htm

Gallimard jeunesse

<http://www.gallimard-jeunesse.fr>

Glénat

www.glenat.com

Hachette Jeunesse

www.jeunesse.hachette-livre.fr

Kaléidoscope

www.editions-kaleidoscope.com

Le Patio

<http://www.lepatio.com>

Magnard jeunesse

<http://www.magnard.fr>

Père Castor - Flammarion

<http://www.castorpoche.com>

Rageot éditeur

<http://www.cascadelesite.com>

Thierry Magnier

<http://perso.wanadoo.fr/etm>

• MÉDIATHÈQUES, CENTRES SPÉCIALISÉES

Médiathèque jeunesse de l'IMA, Institut du Monde Arabe

2500 ouvrages dont un tiers en arabe ainsi qu'un fonds d'images, cédéroms audio et vidéo. Accueil du public en accès libre les mercredis et samedis et du mardi au samedi pendant les vacances scolaires, animations en groupes, sélection de livres de jeunesse en arabe, bibliographies jeunesse disponibles sur demande et sur le site de l'IMA (Algérie, Maghreb, Moyen Orient...)

voir le site de l'IMA

<http://www.imarabe.org>

La Bibliothèque municipale de Nantes - Centre Bermond-Boquié

Centre de recherche et d'information sur l'édition francophone pour la jeunesse avec un fonds historique notamment de l'après guerre aux années 60.

Bibliothèque municipale - Centre Bermond-Boquié - 24 quai de la Fosse 44000

Nantes - 02 40 41 42 61

Catalogue sur : <http://www.bm.nantes.fr>

Fonds historique de littérature pour la jeunesse Bibliothèque de l'Heure joyeuse

Après la première guerre mondiale, le *Book Committee on children's Libraries* de New York offre à la ville de Paris la première bibliothèque française destinée aux enfants. L'Heure joyeuse ouvre en 1924, associant lecture publique et conservation. Son fonds historique, unique en France rassemble des livres et disques français et étrangers, du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, ainsi qu'une collection de livres soviétiques de 1917 à 1945. Elle organise régulièrement des expositions.

6-1^{er} rue des Prêtres Saint Séverin.

75000 Paris

Métro Saint Michel - Odéon - Cluny

Tél 01 43 25 83 24

Consultation sur place

<http://www.bibliotheques.paris.fr>

Bibliothèque municipale de Bobigny - Livres au trésor - Centre de documentation en Seine Saint Denis sur le livre de jeunesse -

En consultation sur place un fonds d'étude et de référence sur le livre de jeunesse et un fonds de livres, de journaux et de cédéroms pour enfants.

Bibliothèque municipale de Bobigny

4 rue de l'union - 93000 Bobigny (métro Pablo Picasso) 01 48 30 54 72

<http://www.livresautresor.net>

Centre International d'Etudes en Litterature de Jeunesse - Ricochet

Lieu de mémoire, le Centre comprend une bibliothèque informatisée de 45000 ouvrages avec + de 2000 titres par an.

IFTS - Pôle de Haute Technologie du Moulin Leblanc - 7 bd Jean delautre - 08000

Charleville-Mézières - 03 24 56 56 46 - <http://www.ricochet-jeunes.org>

• QUELQUES SALONS

Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil (Seine Saint-Denis)

<http://www.salon-livre-presse-jeunesse.net>

Festival du Livre de Jeunesse de saint Orens

AFL Association pour le Festival du Livre de Jeunesse Midi-Pyrénées

festival.jeunesse@free.fr

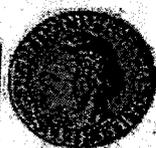
Salon du livre de jeunesse de Douai

<http://www.brouillonsculture.free.fr>

Salon du livre jeunesse de Bondues

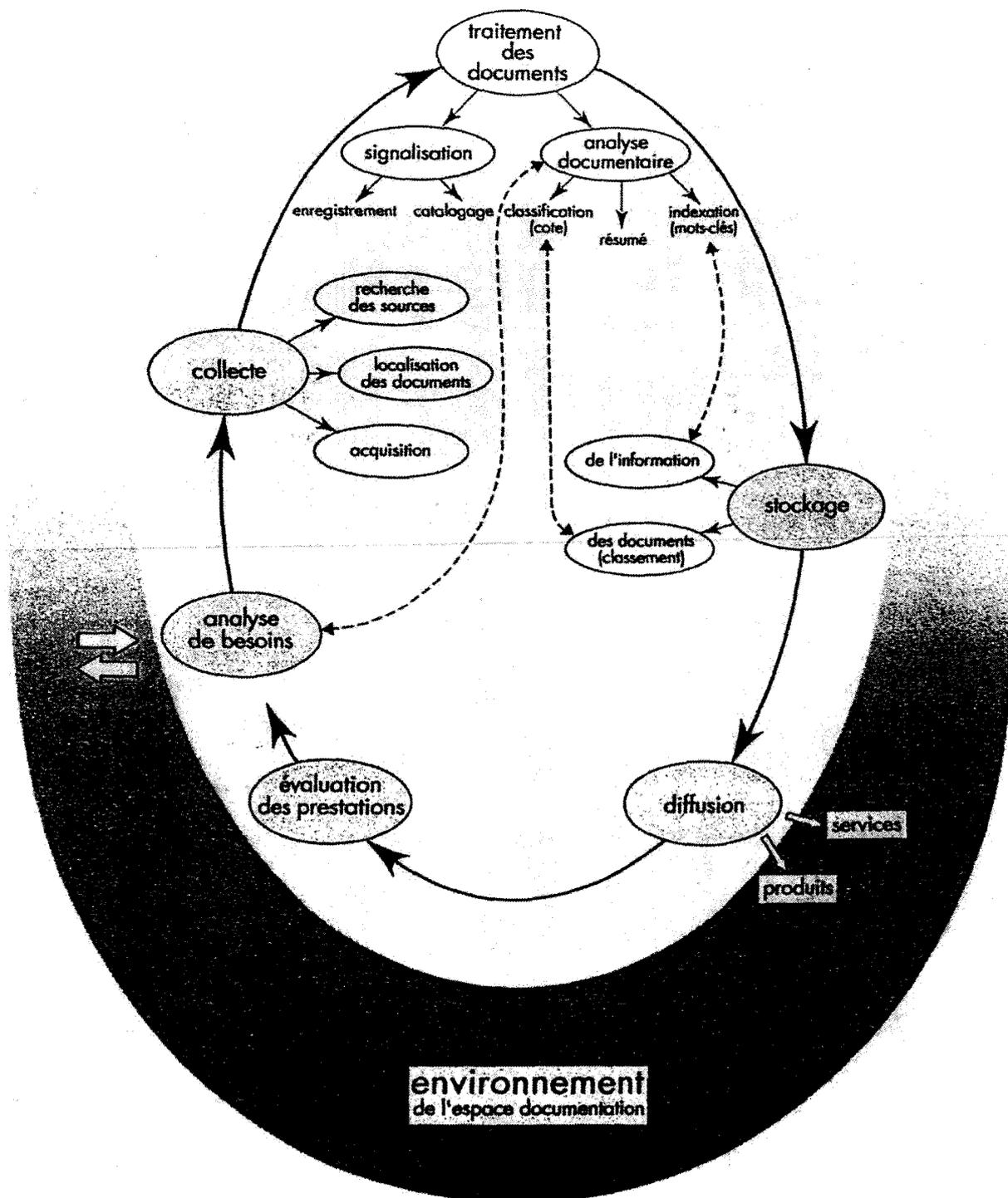
Salon du livre de Valenciennes ⇒ *for me, a debut award*

Prix et salons autour du monde



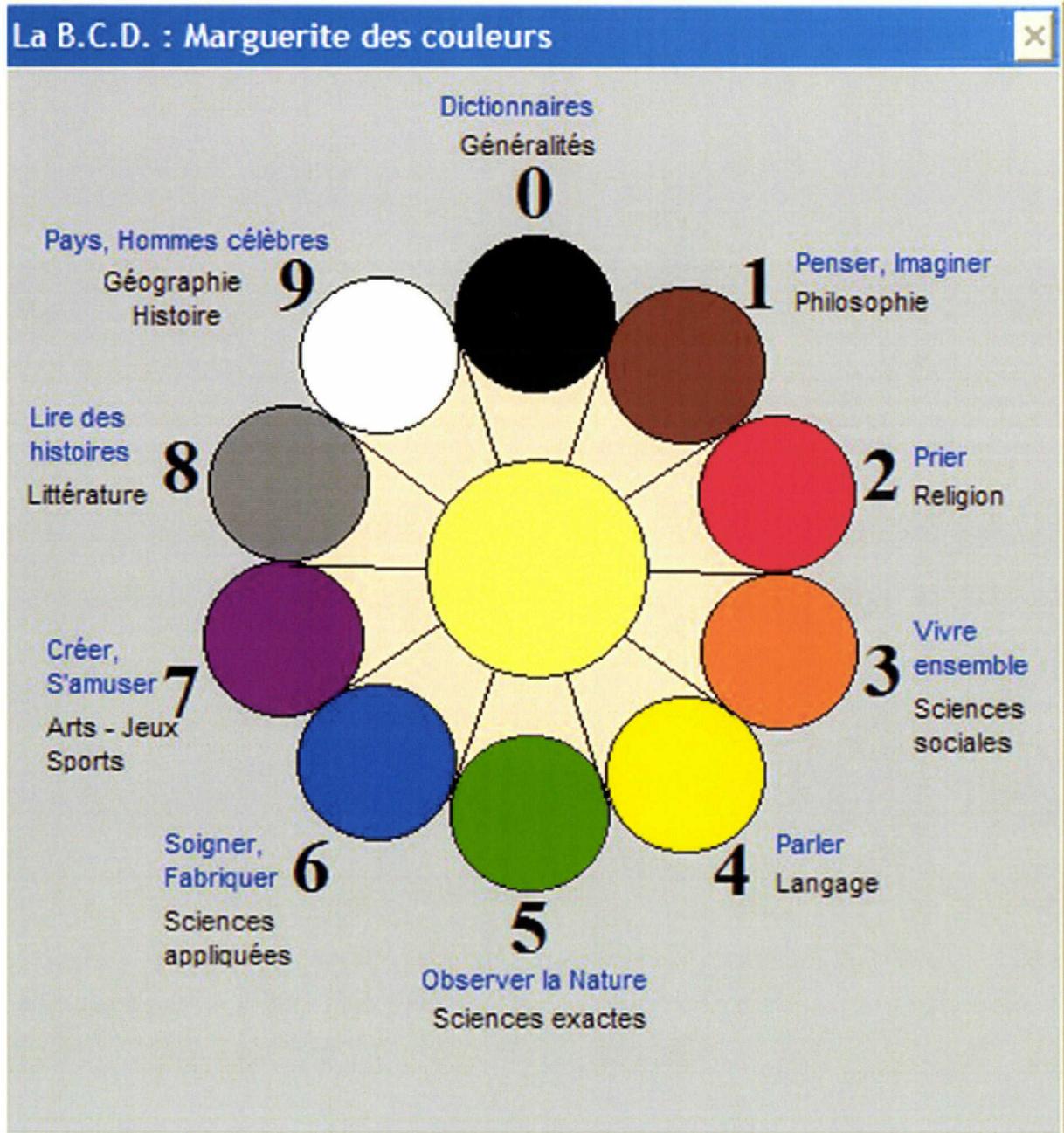
Comme le livre pour adultes, le livre pour enfants compte ses propres prix, salons, critiques, publications et organismes spécialisés. Fondé en 1953, l'International Board on Books for Young People (IBBY) est l'un des plus importants d'entre eux. Outre ses activités de promotion de la lecture, sa revue trimestrielle (Bookbird) et sa sélection des meilleurs livres pour enfants du monde (la «Liste d'honneur»), l'IBBY décerne tous les deux ans les prix Hans Christian Andersen à un auteur d'une part et à un illustrateur d'autre part. Ces récompenses sont si prestigieuses dans le monde de la littérature enfantine qu'on les appelle des «petits Nobel». Ils ont distingué des écrivains comme la Suédoise Astrid Lindgren (1958), ou l'Italien Gianni Rodari (1970). Les lauréats 1998 sont l'écrivain américain Katherine Paterson et l'illustrateur français Tomi Ungerer. Les auteurs et les éditeurs pour la jeunesse ont aussi leurs grands rendez-vous. Le Salon international de Bologne, qui a lieu chaque printemps en Italie, est à la littérature enfantine ce que le Salon du livre de Francfort (en octobre tous les ans) est pour les adultes. En 1999, Bologne accueillera du 8 au 11 avril 1 400 exposants de 80 pays et quelque 20 000 visiteurs. D'autres salons spécialisés se tiennent aussi régulièrement à Montreuil, en banlieue parisienne, à Mexico et à Nairobi, au Kenya.

SCHÉMA DE LA CHAÎNE DOCUMENTAIRE



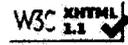
La chaîne documentaire est la « suite logique d'opérations à effectuer en suivant un ordre chronologique, le traitement matériel des documents étant suivi par leur traitement intellectuel ».

Annexe 13 : La marguerite pour la classification DEWEY



Annexe 14 (p. 134)

Grille d'analyse des logiciels gratuits de gestion de bibliothèque

BéCéDérom	
Accueil	Mise à jour de la fiche d'analyse...
Mises à jour	
Présentation du projet	Dernière modification de cette page
Liens	01 Février 2006
Contact	
Contributeurs	Version testée
Bibliothèque	Version 4.1 (13 Avril 2003)
Bibliothèque	Configuration lors de l'analyse
Koha	- Windows XP SP2
OpenBiblio	
PMB	Caractéristiques générales
BCD	Site officiel
BéCéDérom	http://bedrom.free.fr
BibliFMP	Société ou équipe de développement
BibliP	- Un nom est mentionné sur le site : J. Durand.
Vade	Cependant, le développement semble collaboratif.
Catalogue	Appréciation globale
Bibliopera	- Parmi les logiciels de gestion de bcd gratuit, Becederom est l'un des meilleurs. Il est facile à prendre en main, et propose assez de fonctionnalités pour le rendre utilisable dans une petite structure. Cependant il demande un minimum de connaissances bibliothéconomiques (Dewey, descripteurs...).
CDS-Wimisis	
Greenstone	
MoCCAM	Ergonomie
Réfs bibliographiques	- Le logiciel et son manuel d'aide sont intuitifs. La possibilité d'avoir une interface parlante pour les plus jeunes permet aussi de se familiariser avec le logiciel.
Jabref	Caractéristiques techniques
	Configurations supportées
	- PC muni de Windows 95 ou suivants (98-NT-Me-XP), disposant d'au moins 50 Mo d'espace sur disque dur (programme et données). Une carte son (équipée d'écouteurs ou de haut-parleurs) est indispensable pour une utilisation avec des enfants non-lecteurs. Un périphérique d'acquisition d'image, tel qu'un scanner, sera utile pour la saisie des images des documents. - Macintosh : Pas de version spécifique mais tourne sans erreur au travers d'un émulateur Win 95.
	
	Licence
	- Freeware.
	Langue(s) du logiciel
	- Français.

Fréquence de mise à jour

- Assez rare. La dernière date du 13/04/2003 (version 4.1).

Maintenance

- Présence d'un email pour contacter l'auteur du logiciel.

Installation

- Une simple décompression du *.zip téléchargé dans un dossier suffit.

Caractéristiques documentaires**Module de circulation
d'ouvrages**

- Les emprunts et retours de documents peuvent indifféremment être gérés par un adulte ou par les enfants eux-même. Des protections par mot de passe sécurisent les saisies. Le nombre de documents empruntables et le nombre de jours d'emprunt sont paramétrables par classe. Tout document peut être déclaré empruntable ou non. Des listes d'emprunts avec indication des retards sont imprimables par classe.

Gestion des lecteurs

- Il est uniquement possible de saisir les noms et/ou prénoms des élèves ainsi que leur classe dans la base du logiciel.

Catalogage

- Prise en compte des périodiques.
- Indexation selon la classification Dewey simplifiée et le langage documentaire BCDLangue (1998 CRDP de Nice).
- Photo de la couverture directement numérisable depuis BécéDérom (gestion des fichiers images sur le disque et logiciel de dessin inutiles).

Fonctions de recherche

- Recherche sur tous les champs avec booléens (et, ou ...).

Gestion des utilisateurs

- Possibilité de paramétrer les droits de plusieurs utilisateurs distincts, bénéficiant de logins différents.

Statistiques

- Oui.

**Sauvegardes et exports de
données**

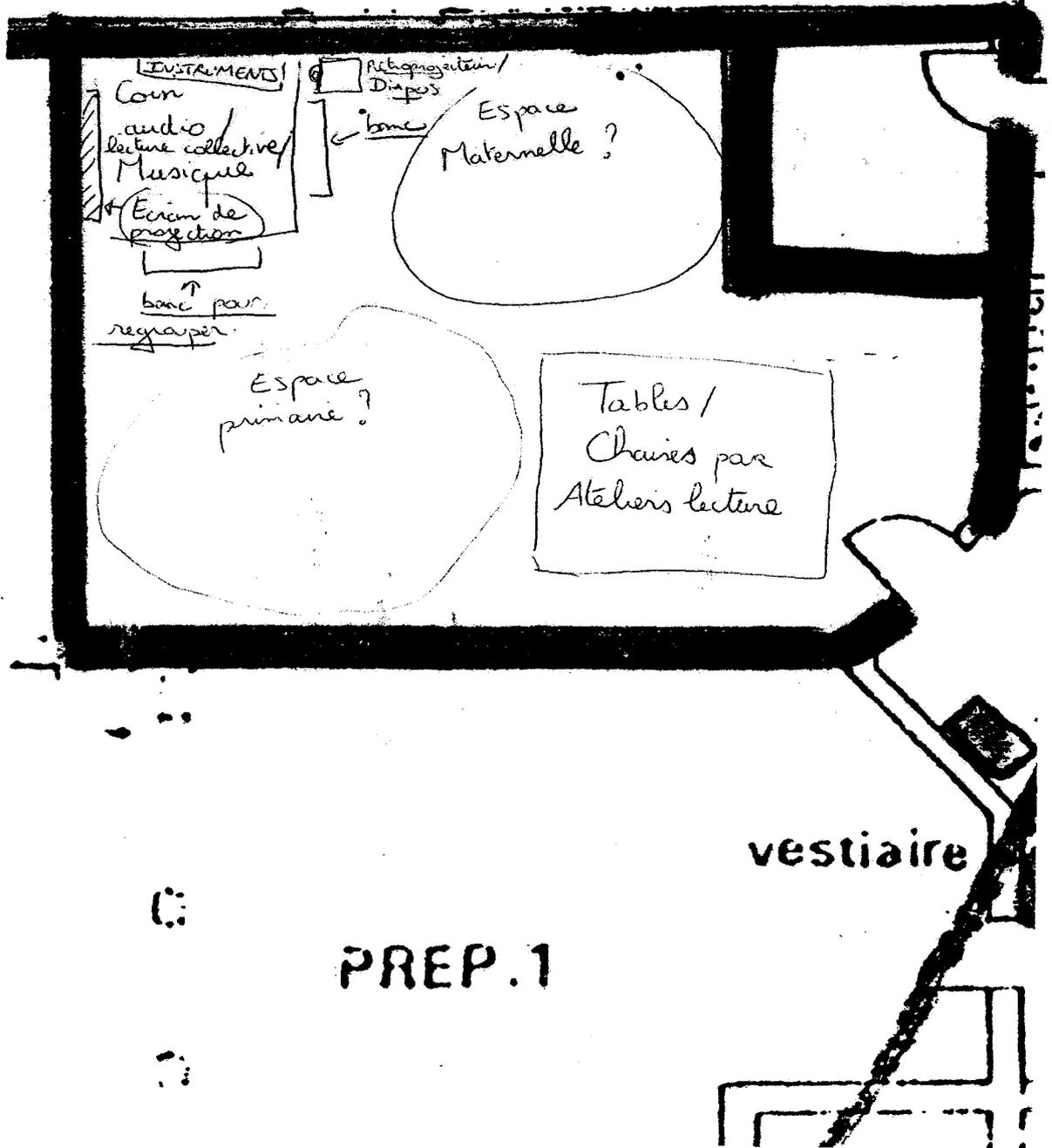
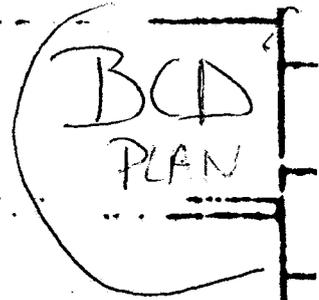
- Possibilité de sauvegarder les données sur une disquette, un CD-rom ...

Optimisation : résolution 800x600 minimum + CSS 2
Affichage testé sous Firefox 1.*, Internet Explorer

Annexe 15 : schéma de la BCD idéale

ET - VOUS NE DESSINER
LE "BCD IDÉALE" ?
(dessinez les espaces et leurs
proportions) -

Cycle 1

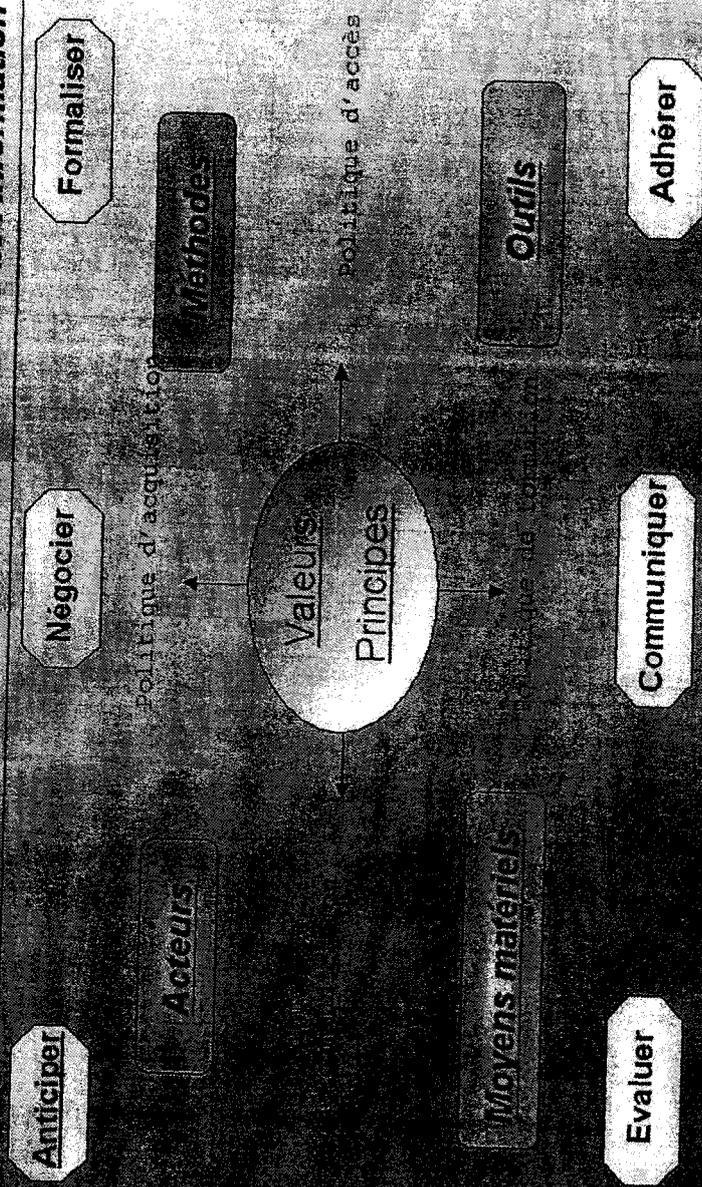


Annexe 16 :

K. HANITOUNI / CITE 3 / IDIST / CAPES EA / 2006 - 2007
source : <http://www2.ac-lyon.fr/enseign/Documentation/polDoc/ITIG/JPG/polDoc-2.JPG>

Éléments de construction d'une politique documentaire d'établissement scolaire

Finalité : rendre l'élève pleinement acteur dans la société de l'information



Annexe 17 :
REGLEMENT INTERIEUR

Ecole Robert Allemand rue Edgar Degas

Inscrire son enfant à l'école, c'est :

Respecter les horaires :

ENTREES	SORTIES MATERNELLE	SORTIES ELEMENTAIRE
8h 20 – 8h30	11h30	11h30
13h20 -13h30	16h30	16h30

Les enfants doivent être repris aux heures réglementaires.

En cas de négligence, une exclusion temporaire pourra être décidée.

Un enfant de moins de 12 ans ne pourra en aucun cas venir chercher un enfant de maternelle.

Fréquenter régulièrement l'école :

Quand un enfant est absent, les parents sont dans l'obligation de prévenir l'enseignant.

Avant 6 ans, l'école n'est pas obligatoire, néanmoins, suite à l'inscription de votre enfant, vous vous êtes engagés à ce qu'il fréquente régulièrement l'école et à justifier toute absence.

Après 6 ans, l'école étant obligatoire, toute absence est inscrite sur le registre. A partir de 4 absences non justifiées dans le mois, la famille s'expose à des sanctions.

Le samedi étant un jour d'école comme les autres, les enfants doivent fréquenter l'école.

Etiqueter les vêtements (surtout les maternelles) :

Pour éviter vol et perte, il est recommandé d'inscrire le nom de l'enfant sur : cache-nez, manteau, gants.....

Prendre un goûter :

Sont autorisés : biscuits, fruits (sauf oranges), tartines (enveloppées) portant le nom de l'enfant.

Sont interdits : chips, bonbons, chewing-gum.

A partir du CP les élèves n'ayant plus de lait, il est autorisé de prendre une boisson non gazeuse.

Qui entre à l'école ? :

L'entrée est interdite à toute personne étrangère à l'école en dehors des heures d'entrée et de sortie des élèves.

A partir du CP, veuillez prendre rendez-vous si vous désirez rencontrer l'enseignant de votre enfant.

L'entrée dans l'école avec un chien, une cigarette, une glace, une boisson ouverte est également interdite.

Il est également demandé à toute personne de respecter la propreté de l'école et de ses abords.

Les voitures d'enfants sont tolérées le temps de déposer ou de reprendre l'enfant.

Dans l'enceinte de l'école, les vélos et trottinettes seront tenus à la main.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école et lors des sorties pédagogiques.

Les salles de jeux sont interdites aux parents et aux enfants : c'est un lieu de travail à respecter. Il est également interdit de monter et de jouer avec le matériel de l'école.

Les bijoux à l'école :

Il ne sont pas interdits : l'école décline toute responsabilités en cas de perte, vol, destruction ou accident.

En maternelle, attention aux chaînes, bracelets et boucles d'oreilles, ils peuvent entraîner des accidents graves.

Restaurant scolaire :

Les enfants de moins de 3 ans ne sont pas acceptés, sauf dérogation.

Portable :

Les téléphones portables ne sont pas autorisés à l'école, même éteints.

Annexe 18 : Exemple de planning de BCD

PLANNING de la BCD - Centre informatique

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
→ 9h35	CE2/CM1			CM2 Ludovic	Petite Section Bébés Lecteurs
				CM2 Ludovic	Petite Section Bébés Lecteurs
Récréation					
	Petite Section Christelle	CP Béregère -Dominique	CE1	Grande Section Béregère - Dominique	Petite Section Bébés Lecteurs
→ 14h35	Grande Section Céline Anglais avec Christelle	Grande Section Béregère - Dominique Anglais avec Christelle	CP Dominique Anglais avec Christelle	CP Béregère Anglais avec Christelle	
	MS	CM1		CP Dominique	
Récréation					
	Grande Section Céline	Petite Section Aline		CE1/CE2	

ANNEXE 19 : Le B2i Ecole

Mise à jour : 16/11/2006

B2i, C2i... autres attestations informatique et Internet

L'arrêté du 14 juin 2006 a fixé les connaissances et capacités exigibles pour le B2i école

[BO n° 29 du 20/07/2006 \(annexe1\)](#)

La circulaire n° 2006-169 du 7 novembre 2006 présente en annexes

- un tableau synoptique par domaines pour chaque niveau - B2i école, B2i collège, B2i lycée (annexe I)
- les feuilles de position du B2i école (annexe II)

BO n° 42 du 16/11/2006 (encart)

5 domaines de compétences

Les contenus sont organisés en cinq domaines communs aux trois niveaux.

1. S'approprier un environnement informatique de travail

Connaissances principales

Un environnement informatique permet d'acquérir, stocker, traiter des données codées pour produire des résultats.

Les environnements informatiques peuvent communiquer entre eux et en particulier en réseau.

Objectif

Maîtriser les fonctions de base.

Capacités

L'élève doit être capable de :

- identifier la fonction des différents éléments composant l'environnement informatique ;
- démarrer et arrêter les équipements et les logiciels ;
- utiliser des dispositifs de pointage et de saisie (souris, clavier, stylet...) ;
- se déplacer dans une arborescence.

2. Adopter une attitude responsable

Connaissances principales

Des lois et des règlements régissent l'usage des TIC.

La validité des résultats est liée à la validité des données et des traitements informatiques.

Objectif

Prendre conscience des enjeux citoyens de l'usage de l'informatique et de l'internet et adopter une attitude critique face aux résultats obtenus.

Capacités

L'élève doit être capable de :

- appliquer les règles élémentaires d'usage de l'informatique et de l'internet ;
- faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement ;
- participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles.

3. Créer, produire, traiter, exploiter des données

Connaissances principales

L'adéquation entre la nature des données et le type de logiciel détermine la pertinence du résultat des traitements.

Objectif

Écrire un document numérique.

Capacités

L'élève doit être capable de :

- créer, produire un document numérique et le modifier ;
- organiser dans un même document des médias différents (texte, image ou son), issus d'une bibliothèque ou de sa propre composition.

4. S'informer, se documenter

Connaissances principales

Les outils de recherche utilisent des critères de classement et de sélection de l'information.

Objectif

Lire un document numérique. Chercher des informations par voie électronique. Découvrir les richesses et les limites des ressources de l'internet.

Capacités

L'élève doit être capable de :

- consulter un document à l'écran ;
- identifier et trier des informations dans un document ;
- utiliser les fonctions de base d'un navigateur ;
- effectuer une recherche simple.

5. Communiquer, échanger

Connaissances principales

Des outils de communication numérique permettent des échanges en mode direct ou en mode différé.

Objectif

Échanger avec les technologies de l'information et de la communication.

Capacités

L'élève doit être capable de :

- envoyer et recevoir un message, un commentaire ;
- découvrir différentes situations de communication en mode direct ou différé.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des compétences du brevet informatique et internet école fait l'objet d'un travail régulier dans l'ensemble des domaines d'apprentissage, tout au long de l'école primaire.

La liste des connaissances, capacités et attitudes faisant l'objet d'une feuille de position élève sera publiée dans la circulaire de mise en œuvre de cet arrêté.

Cette feuille de position suit l'élève jusqu'à l'obtention du brevet informatique et internet école et renseigne ainsi sur la progression de ses acquisitions.

[Educnet](#) : [Infosite](#) | [Plan](#) | [Index](#) | [Contact](#) | [Sigles](#) | [Rss](#) |

© - Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Service des technologies et des systèmes d'information - SDTICE